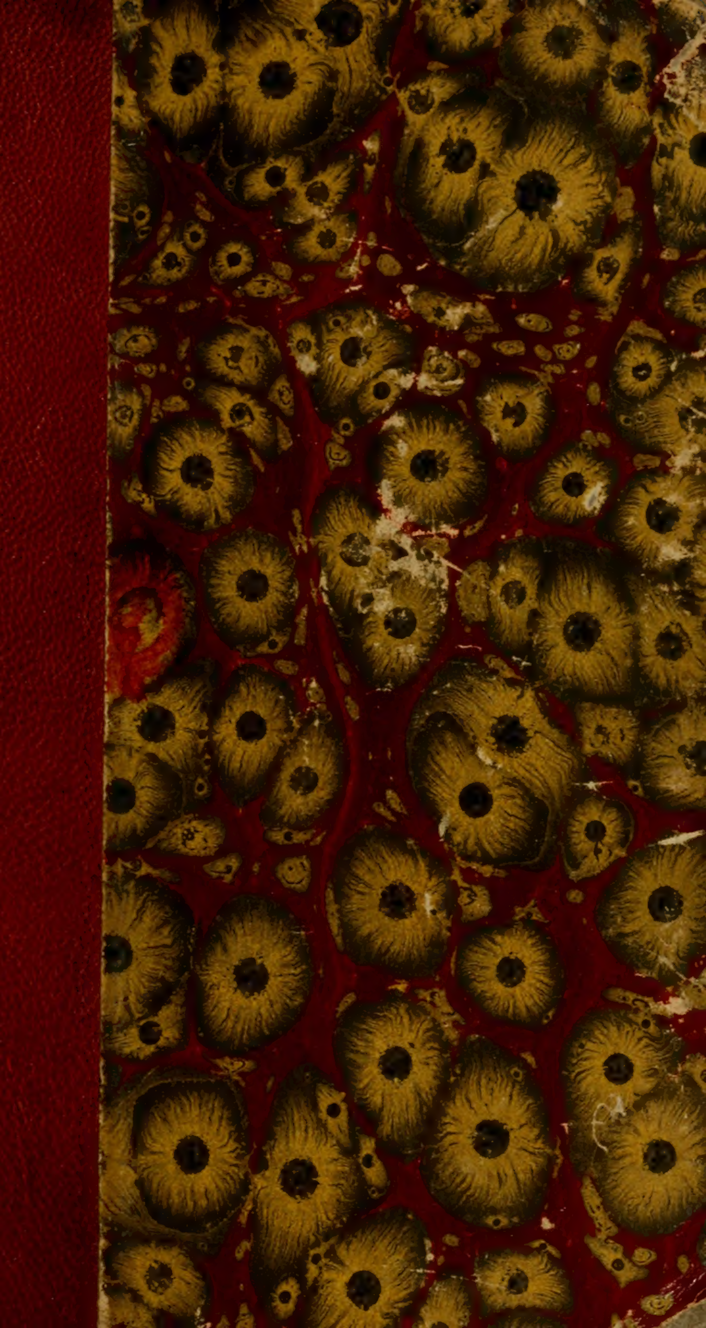
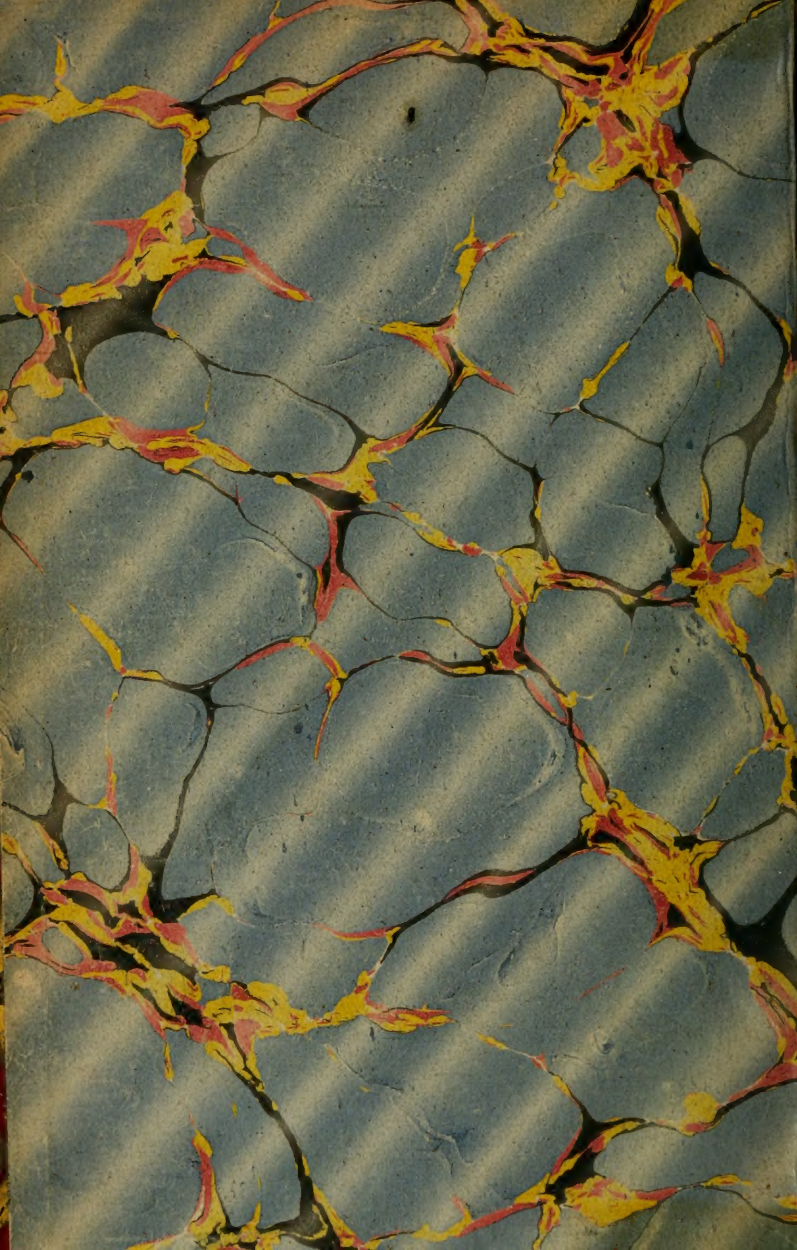






LA
PRUSSE
ET
LA RÉVOLUTION DE 1848

DU MÊME AUTEUR

Études d'histoire du droit (*La manus. Les origines de la communauté de biens entre époux*). 1 vol. in-8. Paris, Larose et Forcel, 1890.

La dissolution des Assemblées parlementaires. 1 vol. in-8, de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*. Paris, F. Alcan, 1898.

La constitution hongroise (Extrait des *Annales des Sciences politiques*). Paris, F. Alcan, 1889-1890.

Rome et la Révolution de 1848 (*Ibidem*, 1893-1894).

Le Sonderbund (*Ibidem*, 1895-1896).

LA PRUSSE ET LA RÉVOLUTION DE 1848

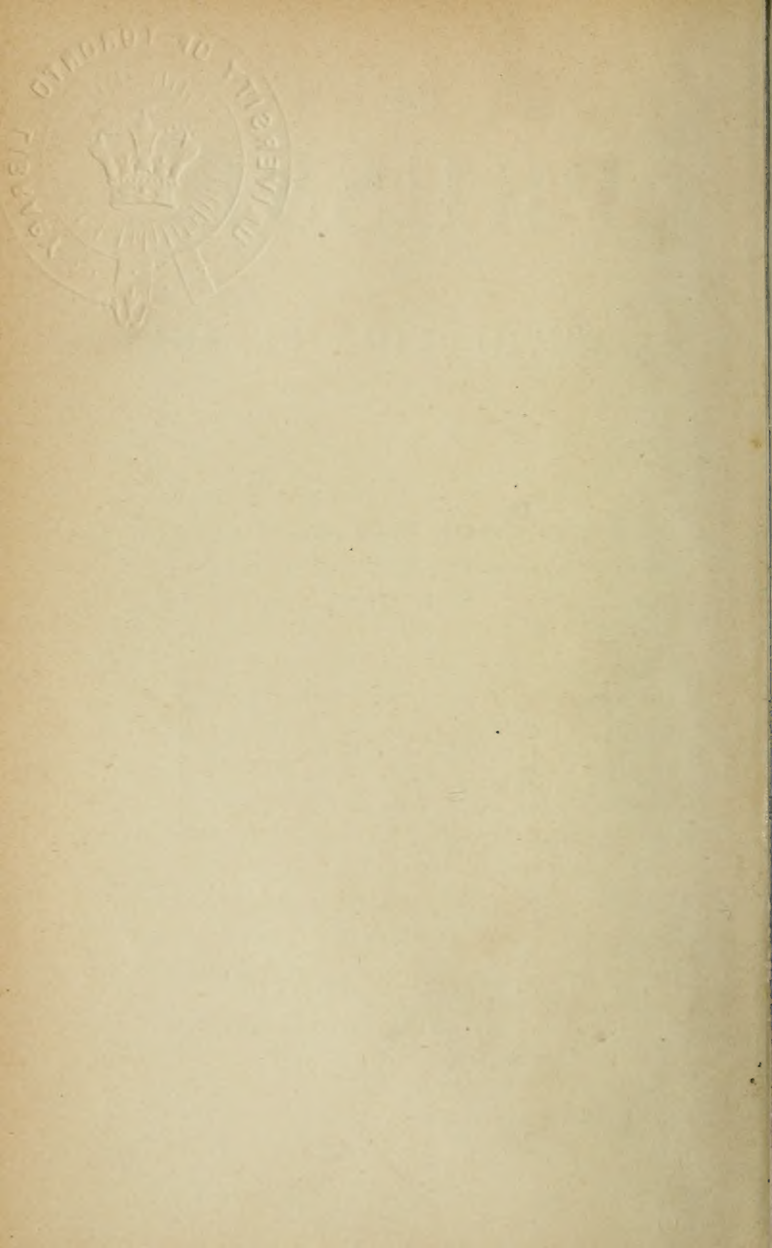
PAR

PAUL MATTER
Substitut au Tribunal de la Seine,
Docteur en droit.

L'ESSAI PARLEMENTAIRE DE 1847
LA RÉVOLUTION DE MARS
ET UNE ANNÉE D'AGITATION
LE REFUS DE LA COURONNE IMPÉRIALE

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1903



LA PRUSSE
ET
LA RÉVOLUTION DE 1848

INTRODUCTION

Les révolutions ont des causes profondes qui échappent souvent à leurs contemporains. Elles éclatent soudain sur des incidents de petite importance. Sur l'heure même, ces faits minimes apparaissent comme leur raison directe et l'on s'étonne de voir des trônes s'écrouler, des nations se former ou disparaître, pour de pareilles vétilles. Louis-Philippe cherche comment un régime stable en apparence trébuche sur la campagne des banquets ; Metternich attribue les troubles de Milan et la révolution lombarde à une question de cigares ; Malmesbury trouve dans les « déportements » d'une danseuse, Lola Montez, la cause véritable « de la tempête révolutionnaire qui a soufflé en Europe pendant cette mémorable année de 1848[1] ».

1. Lord Malmesbury, *Mémoires d'un ancien Ministre*, p. 104 de la traduction française.

Le temps se passe, le recul nécessaire pour juger sainement se développe, les faits prennent leur importance respective. Les événements d'où les révolutions paraissaient surgir, ne semblent plus que des incidents secondaires ; ils ont été des occasions favorables pour l'éclosion de bouleversements préparés dès longtemps. Ces révolutions s'étaient lentement apprêtées ; au jour de leur maturité, elles ont éclaté d'un coup brusque et sur un détail insignifiant.

Avec une pareille rapidité, elles franchissent les frontières: la révolution se développe à Paris le 24 février 1848, elle gagne Vienne le 15 mars et Berlin le 18 ; car les peuples sont solidaires, les malaises dont ils souffrent sont les mêmes, et la secousse de l'un porte un coup analogue aux autres.

C'est ainsi une erreur de penser que la Révolution de 1848 ait éclaté en Europe au hasard et sans préparation. Elle a des causes lointaines : elle est la suite de la Révolution de 1789 et une réaction contre le régime de 1815. La Restauration, les traités de Vienne, la Sainte-Alliance avaient érigé en principe l'autorité absolue des gouvernements : les nationalités étaient divisées ou fondues au gré des diplomates et contre leurs propres volontés ; les peuples étaient conduits sans qu'on les consulte ; toute aspiration à l'indépendance nationale ou à la

liberté politique était étouffée. Cet étouffement produit les révolutions de 1830 et de 1848.

Les hommes de même nation veulent se rapprocher et vivre par eux-mêmes : les Polonais se révoltent contre la Russie et la Prusse ; les Hongrois cherchent à repousser le joug de l'Autriche ; les Italiens ne veulent plus être morcelés sous dix princes, ils entendent former un seul peuple et devenir indépendants de l'étranger. Les Allemands tiennent tout ensemble à leur petit État et à la grande patrie allemande ; ils désirent que leurs principautés subsistent, mais ils veulent que l'Allemagne soit unie et forte.

En même temps, les hommes exigent des libertés individuelles et prétendent arracher à leurs monarques les droits des citoyens. Une nouvelle classe s'est formée et aspire à la vie. L'ancien régime avait donné tous pouvoirs à la noblesse et au clergé ; depuis 1789, la bourgeoisie gouvernait en France et participait au pouvoir dans les autres pays. Un quatrième état, la classe ouvrière, réclame sa place ; il expose les droits qu'il revendique : droits politiques, et il demande le suffrage universel où il aura l'avantage du nombre ; droits sociaux, et il cherche une meilleure organisation de la société, qui assure à chaque ouvrier du travail et une part dans le bénéfice.

Suivant les conditions de chaque peuple, la Révolution de 1848 a pris l'un ou l'autre de ces

caractères. Elle a été sociale en France, nationale dans le Nord de l'Italie et en Hongrie, elle a eu les deux formes à Rome et en Allemagne.

Un bouleversement si profond ne se produit pas à l'improviste et sans présages. Depuis plusieurs années se manifestaient en Europe des troubles graves et qui permettaient de prévoir une révolution générale.

En Suisse, le choc s'était préparé de longue date ; quelques cantons avaient formé une ligue distincte, le Sonderbund, dans un esprit de réaction et de séparatisme ; les autres cantons avaient contraint les rebelles à rentrer dans la Confédération ; il avait fallu recourir aux armes, la guerre civile avait éclaté en 1847, et, dans ce pays, la Révolution était en avance d'une année. Grâce à la sage constitution de 1848, la République helvétique n'a plus été troublée.

En Italie, les tendances libérales et les efforts généreux de Pie IX avaient excité des espérances et des inquiétudes également vivaces et qui permettaient de prévoir un prochain conflit entre le peuple et la papauté. En Lombardie et en Vénétie, des émeutes fréquentes préparaient une révolte contre la domination autrichienne. Le peuple de Milan et de Venise frémissait.

Les Hongrois s'agitaient, revendiquaient leurs antiques privilèges, réclamaient la création à Buda-Pesth d'un cabinet exclusivement magyar

et manifestaient un « esprit d'opposition » que le prince de Metternich jugeait « inséparable de l'esprit constitutionnel mal compris [1] ». Dans les provinces orientales de l'Autriche, d'autres nationalités étaient à leur tour jalouses de leur indépendance, les Croates, les Slovaques, les Tchèques, les Roumains de Transylvanie.

En Allemagne, les événements de 1840 avaient soulevé un enthousiasme unitaire qui n'était pas encore éteint ; pendant quelques mois, tous les cœurs germains avaient battu à l'unisson ; la crainte de l'invasion, le renouveau des vieilles haines, les souvenirs de la guerre d'indépendance, les appels au saint empire romain avaient forgé entre les Allemands ce lien moral, ensemble d'espérances et de traditions, dont est faite une patrie.

En Prusse, depuis l'avènement de Frédéric-Guillaume IV en 1840, l'opinion publique était en éveil et passait de l'espoir au désappointement, de l'affection à la colère. Le roi comprenait la nécessité de réformes libérales ; mais ses vagues promesses et son silence même avaient été interprétés trop tôt comme des engagements ; le peuple prussien avait pris ses propres espérances pour des réalités ; en les voyant s'évanouir, il avait éprouvé un dépit qui préparait un terrain

1. Metternich, *Mémoires*, t. VII, p. 428.

à la révolution. Pour comprendre les causes des journées de mars, il faut descendre la série de déceptions qui s'échelonnent de 1815 à 1848 ; l'avènement du régime d'autorité après les guerres d'indépendance, l'arrêt du mouvement national de 1840, les vaines espérances fondées sur Frédéric-Guillaume IV. En 1847, l'espoir renaît ; le roi convoque les États ; la nation croit au règne de la liberté politique. Dès ce moment, la Révolution se prépare et l'échec des États réunis la rend inévitable.

CHAPITRE PREMIER

LA DÉCEPTION DE 1815

Les vieilles institutions et le réveil d'Iéna. — La guerre d'indépendance et les promesses de Frédéric-Guillaume III. — La réaction aristocratique. — Les États provinciaux. — Le patriotisme allemand et l'idée prussienne. — La bourgeoisie, ses revendications politiques. — Le progrès des idées. — Le Zollverein et la secousse de 1840.

Le souvenir des libertés perdues demeure longtemps dans les traditions des peuples. Au commencement du XIX[e] siècle, on parlait encore en Prusse d'un temps où le peuple avait quelque part au gouvernement. Le pays avait au XVIII[e] siècle des institutions représentatives assez fortes[1] ; les États provinciaux consentaient les impôts, fixaient les contingents des armées et profitaient des époques troublées pour s'arroger un véritable contrôle sur l'administration du pays.

Le régime représentatif est la terreur des rois absolus. Le Grand Électeur et Frédéric-Guil-

1. G. Cavaignac, *La Formation de la Prusse contemporaine*, t. I, p. 14, 39 ; II, p. 76, 77.

laume Ier luttent avec énergie contre les États dont ils parviennent à briser la résistance ; la monarchie affirme son caractère absolu ; tous les droits et devoirs de l'État se concentrent dans la personne du souverain ; lui seul peut octroyer les lois et ordonnances, les suspendre et les modifier. Malgré quelques promesses de Frédéric-Guillaume II, ce régime s'est maintenu jusqu'au commencement du XIXe siècle.

Au lendemain du désastre d'Iéna, on sentit la nécessité, pour relever la Prusse, de refondre non l'armée seule, mais l'organisation entière du pays. Tout était vermoulu dans le gouvernement ; la nation, au contraire, était pleine de sève jeune et bouillonnante. Les idées de la Révolution avaient profondément pénétré en elle ; l'enthousiasme pour la France se manifestait jusque dans les armées qui la combattaient ; les provinces de l'Ouest avaient accueilli les Français comme des libérateurs. La déception était venue lorsqu'aux guerres d'idées de la Révolution avaient succédé les guerres de conquête de Napoléon. Le peuple prussien avait conservé son admiration, son attachement pour les idées nouvelles ; mais son affection s'était détournée de l'étranger qui voulait l'opprimer.

Pour être profonde et complète, la renaissance de la Prusse ne pouvait s'effectuer que par l'accord du peuple et de la couronne. Celle-ci était

dans la nécessité de demander au peuple des hommes, de l'argent et du dévouement. Elle ne pouvait les obtenir qu'en faisant des concessions à l'esprit nouveau. La première concession était la participation du peuple au gouvernement du pays.

Stein et Hardenberg comprirent ces idées et s'y attachèrent fortement avec une persévérance digne du succès qui la couronna.

Dès 1808, Stein pensait créer une « représentation nationale » destinée à renforcer le pouvoir central ; il n'entendait pas en faire un parlement à l'anglaise, mais plutôt un grand comité consultatif, extension des États provinciaux, et dont on prendrait l'avis en matière de législation [1]. Ses projets étaient d'ailleurs vagues et ne sont pas sortis du rang des lointains espoirs [2].

Hardenberg apporta plus de précision, et, par un édit du 27 octobre 1810, promit de « donner une représentation sérieusement organisée, aussi bien dans les provinces que pour le royaume entier [3] ». Ce n'était point là vaine promesse, car dès le mois de février 1811 se réunissait à Berlin une « représentation » provisoire, composée

1. Cavaignac, I, p. 408, 413, 415; K. Hillebrand, *La Prusse contemporaine et ses institutions*, p. 112.

2. Treitschke, *Deutsche Geschichte*, I, p. 287 et suiv. ; et *Verfassungsgeschichte in Preussen*, p. 332.

3. *Gesetz-Sammlung*, 1810, p. 31.

de membres nommés par le gouvernement[1]. Une seconde assemblée, convoquée en 1812, se prolongea avec intervalles et reprises de travaux pendant la période de tempêtes politiques jusqu'en 1815. Mais toutes deux, émanées de la couronne seule, n'ayant qu'un pouvoir consultatif, n'étaient pas, malgré leur titre, de véritables représentations du pays.

Cependant la guerre d'indépendance éclate. Le pays tout entier se soulève. Au commencement de 1813, citadins et campagnards, professeurs et étudiants, hobereaux, bourgeois et ouvriers, tous se solidarisent dans un élan d'enthousiasme. « Les esprits sont dans une fer« mentation qu'il est difficile de décrire », mande l'ambassadeur d'Autriche au prince de Metternich. Il faut fermer les universités, car tous les étudiants partent en campagne ; les soldats accourent volontairement de toutes parts ; les dons affluent, en argent, en bijoux, en provisions. Le mouvement est général. « Dans des milliers de cœurs d'hommes de tous les États allemands, la pensée surgit que ce n'est point là une guerre de cabinet, mais une guerre de peuple, et que, dans cette guerre et la victoire, le peuple allemand doit gagner un État allemand[2]. »

1. Rönne, *Das Staatsrecht der preussischen Monarchie*, 4e éd., I, p. 15 ; Cavaignac, II, p. 77 et suiv.

2. G. Kaufmann, *Politische Geschichte Deutschlands im*

Frédéric-Guillaume III est entraîné par l'allure générale. Le 17 mars, il lance l'*Appel à mon peuple* : « Brandebourgeois, Prussiens, Silésiens, Poméraniens, Lithuaniens, vous savez ce que vous avez souffert depuis sept ans ; vous savez quel sort lamentable vous attend si nous ne sortons pas avec honneur de la guerre qui commence. Souvenez-vous de vos aïeux ! Grands seront les sacrifices que l'on demandera à toutes les classes... Quels qu'ils soient, ils n'entrent pas en balance avec les biens sacrés pour lesquels nous devons combattre et vaincre si nous ne voulons pas cesser d'être Prussiens et Allemands [1]. » Le même jour, l'ordonnance sur l'organisation de la landwehr exprime le regret que « les temps ne permettent « pas de consulter les fidèles États [2] » ; et un ordre de cabinet, signé à Paris le 3 juin 1814 promet « une constitution parlementaire (ständisch) et une représentation [3] ».

Toute une nation part en guerre, elle vainc et la paix s'établit. Mais les peuples ne doivent pas compter sur la reconnaissance des monarques. Le roi de Prusse a obtenu de ses sujets l'effort

neunzehnten Jahrhundert, p. 30 ; A. Pfister, *Das deutsche Vaterland im* 19. *Jahrhundert*, p. 64 et suiv.

1. Denis, *L'Allemagne*, 1810-1852, p. 42.
2. *Gesetz-Sammlung*, 1813, p. 36.
3. *Gesetz-Sammlung*, 1814, p. 43.

qu'il désirait, et les promesses destinées à les aiguillonner vont s'évanouir. Le généreux enthousiasme de l'*Appel à mon peuple* est loin, l'influence de Metternich l'emporte. La question des réformes devient solennellement protocolaire. Au Congrès de Vienne, les plénipotentiaires des divers États allemands s'entretiennent de la constitution fédérale et de la nécessité d'assurer à chaque pays des institutions représentatives [1]. Au mois d'octobre, les cinq grands États allemands [2] se mettent d'accord à ce sujet et échangent diverses dépêches et propositions [3] qu'une note de la Prusse, le 10 février 1815, essaie de préciser ; mais aucun monarque ne se décide à sortir des vagues projets et à octroyer à son peuple une constitution parlementaire.

Napoléon revient en France ; les princes vont recommencer la guerre à nouveaux frais ; ils ont besoin de leur peuple et la crainte de l'empereur les rend immédiatement libéraux. Ils se souviennent de leurs promesses. Le 22 mai 1815, Frédéric-Guillaume III rendait une ordonnance [4]

1. Dès le 13 septembre, Hardenberg présentait à Metternich le plan d'une constitution allemande, dont l'idée première revenait à Stein, et qui présentait des garanties constitutionnelles. Voy. Klüber, *Akten des Wienerkongresses*, t. I, 1re partie, p. 45 et suiv.

2. Autriche, Prusse, Bavière, Hanovre et Wurtemberg.

3. Klüber, I, 1, p. 57 ; II, 80 et suiv. ; Rönne, I, p. 17.

4. *Gesetz-Sammlung*, 1815, p. 103.

qui dans ses huit paragraphes contenait tout un plan, ou du moins toute une promesse d'organisation constitutionnelle ; création d'une « représentation du peuple » ; réorganisation des États provinciaux qui nommeraient les députés ; ceux-ci seraient appelés à délibérer « sur tous les sujets de législation concernant les droits personnels ou de propriété des citoyens, y compris les impôts » ; une commission, convoquée pour le 1er septembre, préparerait le texte de cette constitution. Les autres États allemands ne voulaient pas demeurer en arrière et l'acte fédéral du 8 juin 1815, dans son article 13, disposait que « dans tous les États confédérés existerait une constitution représentative (*landständisch*[1]) ». Mais ce n'étaient là que de belles promesses, faites et renouvelées sous la pression des événements, et que le triomphe de Waterloo, la paix signée, devaient bientôt emporter. Sauf dans quelques États secondaires, elles devaient rester pour longtemps lettre morte.

Il faut le reconnaître, la réorganisation constitutionnelle de la Prusse n'était pas aisée et présentait de singulières difficultés. Les traités de paix avaient transformé la Prusse en doublant presque son territoire et le chiffre de sa popula-

1. Ce texte était le résultat de nombreux pourparlers qui ont occupé les plénipotentiaires allemands pendant le mois de mai. Klüber, II, 3, 318, 341.

tion ; sur dix millions d'habitants, cinq millions étaient de nouveaux sujets, ayant profondément subi l'influence étrangère ; les habitants des provinces rhénanes s'étaient attachés depuis vingt ans aux idées françaises ; les Polonais souffraient encore du partage de leur nation ; les Saxons étaient mécontents de leur annexion à la Prusse. Ces nouveaux sujets avaient des mœurs, des traditions qui n'étaient point celles du royaume de Prusse ; ils ne pouvaient immédiatement s'imprégner de l'esprit d'obéissance administrative ; on ne pouvait, sans danger pour l'unité prussienne, leur donner part au gouvernement du royaume.

D'ailleurs, le pays était profondément troublé ; il était las du service militaire, son premier désir était de le restreindre, et Frédéric-Guillaume III n'en voulait pas entendre parler. Karl von Rotteck, porte-parole des libéraux, déclarait en 1816 : « Le mot d'ordre de tout bon citoyen est la dissolution des armées permanentes, la création d'une force nationale[1] », et un Parlement réuni à ce moment aurait certainement édicté ces mesures.

A cette époque, le parti aristocratique poussait le roi à la plus étroite réaction en lui dénonçant

1. H. Blum, *Fürst Bismarck und seine Zeit*, t. I, p. 88 ; Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, p. 411.

des révolutionnaires dans les partisans des réformes et des complots dans les plus banales réunions[1]; Hardenberg se sentait menacé et évitait toute occasion de conflit ; des hommes d'une évidente modération, tels que Boyen, Gneisenau, Gruner, Guillaume de Humboldt tombaient en disgrâce. L'heure n'était pas propice aux réformes.

L'idée d'accorder au peuple prussien quelque part au gouvernement n'était pourtant pas abandonnée définitivement ; l'ordonnance du 10 mars 1817, qui organisa le Conseil d'État, rappela les promesses passées et une des sections de cette assemblée fut chargée d'étudier les projets de constitution représentative[2]. Elle commença ses délibérations le 7 juillet en déléguant, à la demande du roi, trois commissaires pour étudier l'état et l'esprit des provinces ; leur voyage fut consciencieux et soigneux[3], ils déposèrent des rapports très savants, appuyés sur l'audition d'innombrables témoins ; le roi reçut de nombreuses adresses ; il rédigea plusieurs ordres de cabinet ; mais le résultat pratique fut nul.

D'ailleurs à l'influence réactionnaire de l'entourage de Frédéric-Guillaume III s'ajoutaient

1. E. Denis. *L'Allemagne*, 1810-1852, p. 118.

2. Sur le détail des textes et des ordres de cabinet, voy. Rönne, I, p. 19 et suiv.

3. Treitschke. *Deutsche Geschichte*, II, p. 38 et suiv.

les efforts de Metternich pour entraver tout mouvement libéral[1] ; c'était le temps de l'hégémonie autrichienne et la cour de Vienne dominait tous les monarques allemands par la terreur des innovations ; Metternich sapait soigneusement tout ce qui pouvait avoir une nuance libérale et lors du Congrès d'Aix-la-Chapelle, il dirigeait de graves avertissements contre la future constitution de la Prusse : « La représentation centrale par des députés du peuple, écrivait-il au prince Wittgenstein, serait la dissolution de l'État prussien. Un tel changement ne peut se produire, dans un État, sans révolution ou sans conduire à la révolution. L'État prussien, dans sa situation géographique, n'est pas susceptible d'une représentation nationale ; il a besoin avant tout d'une force militaire indépendante, et celle-ci est incompatible avec une représentation centrale[2]. » L'acte final du Congrès de Vienne, le 15 mai 1820, reflétait ces idées dans son article 55 en décidant que l'octroi d'institutions parlementaires était pour chaque État une affaire intérieure, laissée à la libre appréciation des princes souverains ; dépouillé de tout artifice, ce texte

1. Biedermann, *Geschichte Deutschlands*, 1815-1871, 2e partie, t. I, p. 176.

2. Blum, I, p. 90. A la même époque, Metternich adressait à Hardenberg deux notes insistant sur l'organisation provinciale qu'il fallait donner à la Prusse.

était l'abrogation tacite de l'article 13 de l'acte fédéral de 1815.

Pourtant, en Prusse, la bourgeoisie protestait ; dès le mois d'octobre 1817, les citoyens de Coblence demandaient l'accomplissement des promesses royales : la réponse de la couronne fut simple et se borna à cette remarque qu'aucun délai n'était imparti pour l'octroi d'une constitution. Mais diverses protestations s'étant élevées, une ordonnance du 17 janvier 1820 sur la dette publique[1], rappelant une fois de plus les promesses de 1815, garantit qu' « à l'avenir si le gouvernement était dans la nécessité de faire un nouvel emprunt, il ne le pourrait qu'avec l'assistance et sous la garantie des États du royaume ».

A force de promettre, on devait aboutir à donner quelque chose ; mais le résultat était mince et n'atteignait pas les légitimes espérances du peuple prussien. Le 5 juin 1823 paraissait une ordonnance[2] qui, d'après son exposé de motifs, « reconstituait les États provinciaux dans l'esprit des vieilles constitutions allemandes ».

1. Verordnung wegen der künftigen Behandlung des gesammten Staatsschuldenwesens. *Gesetz-Sammlung*, 1820, p. 9.

2. *Gesetz-Sammlung*, 1823, p. 129 ; Arndt, *Die Verfassungs-Urkunde für den preussischen Staat*, p. 4 ; Rönne, I, p. 27 ; Hillebrand, *La Prusse contemporaine et ses institutions*, p. 138 et suiv.

Ces États recevaient en délibération, mais avec voix consultative seulement, les projets de loi concernant leur province, ou ceux qui, d'un intérêt général, modifieraient les droits personnels ou de propriété et le régime des impôts ; ils pouvaient émettre des vœux d'un intérêt provincial ou local ; ils délibéraient enfin sur les intérêts communaux. Les assemblées provinciales représentaient la seule propriété foncière, divisée en trois classes ; la première composée des propriétaires de biens nobles (*Herrenstand und Ritterschaft*)[1] ; la seconde, des propriétaires de biens bourgeois des villes ; la troisième, des possesseurs de biens non nobles de la campagne, les paysans. Tous les citoyens qui n'étaient pas propriétaires d'immeubles étaient par là exclus de la vie politique, soit comme électeurs, soit comme députés. C'était bien « l'esprit des vieilles institutions allemandes », qu'annonçait le préambule de l'ordonnance.

Ainsi les promesses renouvelées avec solennité pendant quinze ans aboutissaient à une médiocre organisation provinciale ; au lieu d'une « représentation nationale », la Prusse avait huit assemblées séparées, divisées elles-mêmes en trois classes et dont on cultivait l'esprit réactionnaire

1. Dans quatre provinces, cette première classe était divisée en deux et l'assemblée se composait ainsi de quatre États.

par une organisation bizarre, pastiche du moyen âge. La déception fut profonde ; elle s'étendait à tous les États allemands.

En faisant d'enthousiasme l'effort de la guerre d'indépendance, tout Allemand était encouragé par une double espérance : l'unité de la patrie allemande, une certaine liberté politique.

L'idée d'une patrie allemande avait passé des « hommes des Universités » (ainsi que les désignait dédaigneusement le prince de Metternich) dans le peuple entier[1]. L'unité de la patrie était devenue une foi, une religion poussée jusqu'au fanatisme. « Partout où des familles allemandes vivent les unes près des autres, déclarait alors un patriote, depuis l'Alsace jusqu'à la Livonie, depuis les Grisons jusqu'au Schleswig, la langue, les mœurs, le génie du peuple demandent qu'il y ait une forme politique commune... A l'intérieur de ces frontières, il ne faut plus qu'une seule langue et un seul idéal politique ». Au lieu de cette unité grandiose, on se trouva en présence du manteau d'Arlequin des trente-neuf États allemands, découpés à l'arbitraire et comme à coups de ciseaux. A la place d'un gouvernement central, entraînant toute une nation dans un même élan, on vit reparaître la Diète de Francfort, somnolente et engourdie,

1. A. Pfister, *Das deutsche Vaterland*, p. 102.

embarrassée dans ses questions d'étroit protocole, incapable de toute action.

Dans la guerre d'indépendance nationale, les Allemands avaient espéré obtenir quelque liberté politique. Ils donnaient leur sang et leur argent, ils comptaient recevoir le droit de prendre part à leur propre gouvernement. « Il ne faut pas croire, écrivait Görres en 1814, que l'on s'en tirera avec des traités à l'ordinaire et avec des mots ; les peuples ont donné pour de bon et veulent recevoir leur récompense[1]. » Les petits souverains n'avaient pas voulu mécontenter leurs sujets outre mesure ; dans la plupart des États secondaires[2], les princes avaient octroyé des constitutions assez libérales qui créaient des assemblées représentatives. Mais les Allemands d'Autriche et de Prusse n'avaient rien reçu ; il ne leur suffisait pas de lire les discours prononcés à Munich et à Carlsruhe ; les débats parlementaires des États du Sud avaient attiré l'attention et le désir des libéraux de toute l'Allemagne, on voulait mieux et plus grand.

En Prusse, le peuple avait attendu avec patience. Les provinces de l'Est, où l'influence

1. Görres, dans *Der rheinische Mercur*, n° 25, I, 453.

2. Dans la plupart des petits États, ces constitutions ont été promulguées entre 1815 et 1820 ; en Bavière, le 26 mai 1818 ; en Wurtemberg, le 25 septembre 1819 ; dans le grand duché de Bade, le 22 août 1818 ; en Brunswick, le 25 août 1820, etc... Dareste, *Constitutions européennes*.

des gentilshommes campagnards est grande, ne tenaient pas spécialement à un régime représentatif ; dans quelques villes seulement, à Königsberg notamment, des groupes bourgeois réclamaient quelques droits politiques. Mais ces réclamations étaient beaucoup plus vives dans les provinces de l'Ouest, où l'influence de la France avait été profonde ; dans les villes du Rhin, la bourgeoisie lettrée, commerçants, industriels, avaient cru aux promesses de Frédéric-Guillaume III ; les années s'étaient écoulées, les promesses avaient fondu et la « représentation nationale » s'était muée en modestes conseils provinciaux.

Cette double déception fut amère et profonde ; elle se manifesta parfois en actes de violence, comme l'assassinat de Kotzebue ; elle demeura surtout à l'état latent, difficile à percevoir, mais prête à éclater. C'est la cause véritable de l'explosion de 1848.

Le régime de la Prusse ne fut pas modifié, sauf sur des points de détail, pendant vingt-quatre ans ; pourtant une évolution profonde se produisait dans le pays. Une ambition, des idées, une classe nouvelles venaient au jour.

Depuis les réformes de Stein et de Hardenberg, Berlin devenait la véritable capitale de l'Allemagne ; Vienne était toujours le centre de la politique, mais Berlin était à la tête du mou-

vement intellectuel. La fondation de l'Université de Berlin était le point de départ de cette évolution, et Frédéric-Guillaume III l'avait bien senti lorsqu'il l'annonçait en ces termes : « Il faut que l'État retrouve en force morale et intellectuelle ce qu'il a perdu en force matérielle[1]. » Autour de ses professeurs, se groupaient un monde de jeunes « privat docent » et d'étudiants qui faisaient de la capitale prussienne le cerveau de l'Allemagne et attiraient vers elle toute la pensée allemande.

Ce n'était point là un mouvement de pure science : l'idée naissait que l'axe de la politique pourrait un jour se déplacer et que, capitale intellectuelle, Berlin deviendrait un jour capitale politique de l'Allemagne[2]. De toutes parts, on fondait son espérance dans la mission allemande de la Prusse. L'Autriche, avec ses provinces italiennes, hongroises, slaves, avec son régime d'écrasement politique paraissait devenir étrangère. La Prusse seule réaliserait l'union des États allemands, mais elle ne le

1. Ernest Lavisse, *La fondation de l'Université de Berlin*, 1 broch., Paris, 1876 (Extrait de la *Revue des Deux Mondes*) ; Köpke, *Die Gründung der königlichen Friedrich-Wilhelms Universität zu Berlin*.

2. Jacques Matter, *État de l'Allemagne*. Paris, 1847, I, p. 246, 267 ; II, p. 239 et suiv. ; Saint-René Taillandier, *Études sur la Révolution en Allemagne*, I, p. 107 et suiv., 151, 182 ; Lévy-Brühl, *L'Allemagne depuis Leibniz*, p. 384.

ferait qu'en prenant la tète du mouvement libéral et en accordant à son peuple quelque liberté politique.

En Prusse, notamment, se formait toute une classe sociale qui aspirait à une forte existence politique : c'était la bourgeoisie. La haute aristocratie, fortement atteinte par les annexions ou les médiatisations, demeurait dans ses terres ou se groupait autour de la couronne dans un parfait mépris des tendances modernes; la petite noblesse, composée de hobereaux, de sous-lieutenants et de courtisans, serait morte de faim si elle n'avait eu à sa disposition les trente râteliers de l'État[1]. C'était dans la classe moyenne, professeurs, magistrats, industriels, banquiers, que se réalisait la vie de l'Allemagne.

Cette bourgeoisie était impatiente de devenir quelque chose ; la formule de Sieyès lui était parfaitement applicable et l'on a remarqué avec justesse que l'Allemagne prenait alors l'allure qu'avait la France à la fin du XVIIIe siècle[2].

L'activité est intense, surtout dans les États du Nord ; elle ne se borne pas aux pures spéculations des belles lettres ou des sciences ; c'est l'époque où les idées pratiques (*real*) prennent leur place. « On passe aux choses matérielles, à

1. Hillebrand. *La Prusse contemporaine et ses institutions*, p. 5, 7, 26.
2. Saint-René Taillandier, I, p. 316.

l'industrie, au commerce, à la navigation. On ne cesse d'y travailler[1]. » La philosophie se transforme ; du domaine des rèveries elle se porte aux systèmes utilitaires, de Kant elle va à Hegel[2]. Toute la bourgeoisie lettrée lit et écrit dans le même sens, « ce qui établit de vives sympathies pour le même ordre d'idées. A quelques politiques, cela semble présager, d'une manière certaine, une époque de fusion plus intime, et ceux qui aiment la Prusse, veulent qu'elle dirige le mouvement commun à son bénéfice[3]. »

Une noble et féconde idée perce en effet dans la bourgeoisie prussienne : prendre la direction de la pensée allemande ; l'orienter dans un sens libéral, de politique constitutionnelle et modérée ; grouper ainsi tout ce que l'Allemagne comporte de force morale et contraindre le gouvernement prussien à faire à son profit l'unité allemande en prenant la tête du mouvement libéral[4]. Dans la classe moyenne tout concourt à ce but : la presse élève timidement la voix, autant que le permet une législation vexatoire et arbitraire ; mais cette

1. J. Matter, II, p. 239.

2. M. Lévy-Brühl, p. 400 et suiv., a analysé avec beaucoup de soin et de justesse la transformation de la philosophie allemande et les doctrines de Hegel sur la théorie de l'État.

3. J. Matter, I, p. 266.

4. Saint-René Taillandier, I, p. 109 et suiv., 184 ; Saint-Marc Girardin, *Notices politiques et littéraires sur l'Allemagne*, p. 20.

voix va grandissant, et, à partir de 1840, son rôle sera considérable ; dans les assemblées provinciales se forment des parlementaires qui acquièrent quelque expérience en usant des rares droits politiques que leur confère l'ordonnance de 1823 ; dans les salons, dans les cercles, les discussions abandonnent les questions littéraires et philosophiques et se portent sur les difficultés politiques où se débat l'Allemagne ; les professeurs, surtout, quittent la pure théorie et se livrent à des digressions écoutées avec passion sur les questions pratiques ; ces deux sont toujours à l'ordre du jour : la question de l'unité allemande, le régime constitutionnel qu'il convient de donner à la Prusse.

Deux événements politiques, quoique de nature différente, exercent sur les esprits allemands une influence profonde et de même direction : le Zollverein et la crise de 1840. En prenant l'initiative et la présidence de l'union douanière [1], la Prusse avait groupé autour d'elle tous les États secondaires et les avait opposés à l'Autriche qui en était exclue ; le résultat était double, le Zollverein créait un commencement d'unité allemande. Le lien était mince, mais il

1. Treitschke, *Die Anfänge des deutschen Zollvereins* ; Léon Say et Chailley, *Dictionnaire d'économie politique*, v° Zollverein ; Émile Worms, *L'Allemagne économique ou Histoire du Zollverein* ; Henri Richelot, *Histoire du Zollverein allemand*.

existait et il suffisait pour attirer vers la Prusse toutes les espérances des libéraux allemands ; on commençait à concevoir l'Allemagne sans l'Autriche. Celle-ci était portée vers l'Est, à ses possessions magyares et slaves, et des intérêts commerciaux se créaient en Allemagne, contraires aux siens ; la barrière financière qui unissait les divers États de l'Allemagne les séparait dorénavant de l'Autriche.

Les événements de 1840, qui bouleversent profondément l'Allemagne, réveillent les vieilles terreurs et renouvellent le mouvement de la guerre d'indépendance[1]. Dans l'explosion de colère contre la France, il y a autant de désir de s'unir que de crainte de l'invasion. Ici encore le gouvernement prussien sent le parti qu'on en peut tirer : il prend le premier des mesures préparatoires de guerre et se concerte avec la cour de Vienne sur les moyens d'armer la confédération germanique. Dans un même sentiment de peur et de fureur, tous les regards en Allemagne se tournent vers la Prusse dont on sait la forte organisation militaire.

Telle était la situation de l'Allemagne, lorsque, le 7 juin 1840, Frédéric-Guillaume IV monte sur le trône de Prusse. La profonde déception des

1. Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de Juillet*, t. IV, p. 316 ; Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. X, p. 637.

espérances conçues lors de la guerre d'indépendance n'était pas encore oubliée ; mais ce nouvel espoir naissait que la Prusse prendrait la direction du mouvement national. Une réforme constitutionnelle devait en être le premier pas. S'il comprenait ces désirs, le nouveau roi serait maître de l'Allemagne. En les méconnaissant, il risquerait de compromettre, par une seconde déception, la couronne même de Prusse.

CHAPITRE II

LES DÉBUTS DE FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV

Caractère du monarque. — Ses promesses. — Campagne libérale. — Projets constitutionnels du roi. — Les ministres, M. de Bodelschwingh. — Le prince de Prusse. — La création du système représentatif. — Ordonnances du 3 février 1847.

Frédéric-Guillaume IV avait reçu de la nature une intelligence richement douée ; mais il se laissait emporter par l'ensemble même de ses qualités[1]. D'une éloquence brillante et élevée, formée à la lecture des psaumes de David, il s'enivrait de ses propres paroles et prenait ses phrases superbes pour des réalités. Curieux d'art et de belles lettres, en même temps érudit, philosophe et théologien, il donnait des conseils aux artistes et des leçons aux professeurs, mais laissait attendre ses ministres en lisant Platon ou Kant. Son imagination était réelle, mais elle l'entraînait dans un monde très éloigné de la Prusse du XIXe siècle : il ne pouvait se figurer

1. Saint-René Taillandier, *Études sur la Révolution en Allemagne*, I, p. 322, et *Dix ans de l'Histoire d'Allemagne*, p. 15, 48 ; Flathe, *Das Zeitalter der Restauration und Revolution*, p. 433.

l'Allemagne autrement que sous ses ajustements du moyen âge[1] ; le saint empire romain, orné de la poésie des légendes et de l'éloignement, lui paraissait une institution venue de Dieu et que l'effort des hommes devait replacer sur la terre. A côté de qualités brillantes, le monarque avait le caractère le moins ferme qui se puisse imaginer : les idées lui venaient si nombreuses à l'imagination, qu'il les embrassait toutes ensemble quoique contradictoires, et, quand il s'agissait de passer à leur réalisation, il modifiait sans cesse ses décisions sans pouvoir se tenir à aucune[2]. Il avait l'âme d'un artiste, mais rien d'un homme d'État.

Il est incontestable qu'en montant sur le trône il avait certaines idées libérales ; on le savait et dans l'espoir impatient d'un réveil en Allemagne, l'opinion publique fit au nouveau monarque un accueil enthousiaste. Il y répondit par des discours, très vagues, très indécis, d'où l'on pouvait tout augurer[3]. « Chevaliers, bourgeois, paysans, s'écriait-il du balcon du palais royal, et vous tous parmi cette foule innombrable, vous tous qui pouvez m'entendre, voici la question que je vous adresse : Voulez-vous, en cœur et en esprit, en

1. Wilhelm Busch. *Die Berliner Märztage von* 1848, p. 2, 4.
2. H. Blum, *Fürst Bismarck und seine Zeit,* I, p. 99.
3. Wilhelm Busch, *loc. cit.* ; Saint-René Taillandier, *Études,* t. I, p. 274.

paroles et en actes ; voulez-vous, avec la fidélité sainte d'un cœur allemand, avec l'amour plus saint encore d'une âme chrétienne, voulez-vous m'aider à développer plus réellement chaque jour les ressources vivaces qui ont fait de ce pays, malgré son petit nombre d'habitants, une des grandes puissances de la terre ? Ces ressources, vous les connaissez ; c'est le sentiment de l'honneur, la loyauté, l'amour de la lumière, l'amour du droit et de la vérité et l'ardent désir de toujours marcher en avant, avec l'expérience de l'âge mûr et l'héroïque intrépidité de la jeunesse. Êtes-vous bien résolus à ne point m'abandonner dans cette tâche ? » A des questions si éloquentes, le peuple répondait par des acclamations, et l'enthousiasme dura... quelques mois.

Mais bientôt on s'aperçut qu'à entasser onomatopées sur prosopopées, le roi n'apportait aucune solution pratique, et timidement se soulevèrent quelques réclamations ; le 9 septembre 1840, les députés de la province de Prusse lui rappelaient avec une respectueuse insistance les promesses de 1815 : « Fidèle à sa royale parole, déclaraient-ils, Frédéric-Guillaume III commença l'œuvre annoncée, et, octroyant à la Prusse des États provinciaux, il laissa à son successeur le soin de terminer sa tâche. Confiants dans la justice de Votre Majesté, nous sommes persuadés qu'elle ne tardera pas

à développer les États provinciaux et qu'elle donnera à ses fidèles sujets cette représentation nationale qui leur a été promise par son père. » La réponse fut bienveillante et vague, d'une imprécision suffisante pour faire encore illusion, mais peu de jours après une circulaire ministérielle jetait une certaine inquiétude par ses réticences ; le 23 février 1841, une ordonnance sur les États provinciaux vint détruire les dernières illusions. Elle se bornait à augmenter dans une mesure restreinte les délibérations des assemblées provinciales et organisait des délégations (*Ausschüsse*) émanées de chaque assemblée et qui se réuniraient en commun à Berlin ; des ordonnances postérieures[1] établirent que le monarque entendait s'en tenir là et considérait les délégations comme la représentation nationale promise par son père en 1815.

La déception fut forte, proportionnée à l'espérance soulevée par l'avènement de Frédéric-Guillaume IV. Plusieurs États provinciaux protestèrent contre cette méconnaissance des promesses de 1815 et réclamèrent leur accomplissement[2] : en 1843, trois Landtags, ceux des

1. Ordonnances du 30 avril 1841 et du 21 juin 1842. Les dernières, rendues une pour chaque province, organisaient définitivement le mode d'élection et le fonctionnement des délégations. *Gesetz-Sammlung*, 1842, p. 215 et suiv.

2. Rönne, I, p. 30, n. 2, donne un résumé très clair et très

provinces de Posen, de Prusse et du Rhin adressaient des suppliques au monarque pour qu'il exécutât les engagements de son père et ils renouvelaient leurs vœux en 1845. En même temps s'engage toute une campagne de brochures contre le régime des États provinciaux[1] : les années 1844 et 1845 voient éclore une série d'ouvrages de toutes tailles et de tous caractères qui soulèvent les plus vives polémiques sur la question des réformes constitutionnelles. M. de Bulow Cummerow prend la tête du mouvement avec d'excellents volumes, pleins de faits et d'idées[2] ; J. Jacoby publie une brochure sur « *La Parole de Frédéric-Guillaume*[3] », assez hardie pour exiger l'impression hors d'Allemagne, et engage avec Kamptz, Henning, Leo d'éloquents combats de plume ; de Lancizolle, dans un ouvrage plus modéré de forme[4], étudie la constitution

précis de ces protestations. Voyez aussi Rauer, *Ständische Gesetzgebung der preussischen Staaten*, t. II, p. 368 et suiv.

1. L. von Rönne, *loc. cit.*, donne la bibliographie très complète de cette campagne. Voyez aussi J. Matter, t. I, p. 292 et suiv.

2. Bulow Cummerow, *Preussen, seine Verfassung, sein Verhältniss zu Deutschland* (Berlin, 1842), et *Die Europäischen Staaten nach ihren innern und äussern politischen Verhältnissen* (Altona, 1845).

3. Dr J. Jacoby, *Das königliche Wort Friedrich Wilhelm's III* (Paris, 1845).

4. Dr E. W. von Lancizolle, *Ueber Königthum und Landstände in Preussen* (Berlin, 1846).

prussienne, dans son passé et dans les exigences de son avenir. Les journaux, enfin, prennent leur part à ces discussions, et leur ton s'élève, grâce à une tolérance croissante de la censure : la *Nouvelle Gazette du Rhin*, qui débute au mois de janvier 1842, engage une polémique hautaine sur les réformes ; la *Gazette de Kœnigsberg* ouvre par un article remarquable sur l'état de la Prusse une série d'attaques qui se succèdent avec vigueur[1] ; les *Annales de Halle*, plus violentes, sont obligées de quitter la Prusse et vont se reconstituer en Saxe où sous le nom d'*Annales allemandes* elles mènent une vigoureuse campagne contre Frédéric-Guillaume IV et son entourage.

Le mécontentement était si général que lorsqu'un bourgmestre révoqué, d'un esprit borné, Tchech, eut attenté à la vie du roi, l'opinion publique ne s'émut guère en faveur du monarque et regretta plutôt qu'il eût laissé exécuter le coupable au lieu de le gracier[2].

Il faut le reconnaître, Frédéric-Guillaume IV ne faisait pas grand effort pour dissiper ce malentendu ; en apparence, tout au moins, il suivait une voie nettement réactionnaire et paraissait entraîné non par ses conseillers officiels,

1. Saint-René Taillandier, *Études*, I, p. 292.

2. Biedermann, *Geschichte Deutschlands*, 2e partie, t. I, p. 179.

mais par un entourage que les contemporains appelaient la « Camarilla[1] ». Aux suppliques des États provinciaux, il répondait qu' « il ne se laisserait entraver ou pousser en avant par aucunes intrigues et aucuns efforts, que plutôt de telles manœuvres le feraient reculer avec force ». Aux polémiques des brochures et des journaux, il répliquait par l'annonce d'une aggravation dans le traitement de la presse. Des réunions populaires en Saxe et à Kœnigsberg étaient impitoyablement interdites. Deux députés badois, Hecker et von Itzstein, libéraux modérés, en visite à Berlin, étaient reconduits à grand fracas à la frontière. Et, à la suite de quelques jugements déplaisants, une loi disciplinaire du 29 juin 1844 menaçait gravement l'indépendance des magistrats[2].

Malgré ces apparences, Frédéric-Guillaume IV persévérait dans son projet de donner à son peuple des institutions représentatives. Il est bien établi à l'heure actuelle[3] qu'il eut cette intention dès son arrivée au trône, et qu'il s'y tint

1. Blum, *loc. cit.*, I, p. 100.
2. Biedermann, *loc. cit.*, p. 173.
3. Les contemporains ne l'ont pas compris ; malgré les préambules de quelques ordonnances et des notes publiées par l'*Allgemeine Zeitung*, ils ne se sont pas aperçus des plans de leur monarque ; Ranke, le premier, dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, v° Friedrich-Wilhelm IV, a établi la continuité des projets du roi.

avec plus de ténacité qu'on n'eût pu s'y attendre de son esprit hésitant. Mais il ne voulait pas une représentation proportionnelle au chiffre de la population, une constitution parlementaire sur le modèle de l'Angleterre. Il tenait aux vieilles institutions allemandes et entendait les adapter aux besoins modernes[1].

Dans le décret de convocation des États provinciaux pour 1841, perçaient déjà ces idées ; mais elles étaient encore confuses, et, comme on avait trop attendu de son avènement, la déception générale ne permit pas d'apercevoir les réformes sérieuses qu'il apportait : la convocation des Landtags tous les deux ans, la publicité des procès-verbaux, l'extension du droit de pétition. Au mois d'octobre 1841, les délégations des États provinciaux se réunissaient pour la première fois à Berlin, et la sagesse de leurs délibérations exerçait une influence heureuse sur les idées de réformes du roi.

Une nécessité financière mit Frédéric-Guillaume IV en demeure de se décider. C'était l'époque où, dans toute l'Europe occidentale, se construisaient les premières lignes de chemins de fer, et il était nécessaire de contracter un emprunt considérable pour leur établissement en Prusse. Or, l'ordonnance du 17 janvier 1820

1. Seignobos, *Histoire politique de l'Europe contemporaine*, p. 416, 418.

interdisait au gouvernement de le faire sans « l'assistance et la garantie des États du royaume ». Au mois de mars 1843 se réunirent les États provinciaux ; le roi aurait pu leur demander de ratifier chacun, individuellement, un emprunt pour tout le royaume ; mais il sentit qu'il ne l'obtiendrait pas. Il était donc dans l'alternative de révoquer l'ordonnance de 1820, ou de s'y conformer par une mesure décisive. S'il prenait la première voie, il se heurtait à l'opinion unanime et risquait un mécontentement dangereux ; s'il suivait la seconde, comment appliquer l'ordonnance[1] ?

Frédéric-Guillaume IV aurait peut-être pris une décision plus prompte s'il n'avait rencontré une sourde opposition dans les deux vieilles monarchies, et surtout à la cour de Vienne. Voir triompher à Berlin des idées libérales, c'était pour M. de Metternich le plus grave échec et le plus sérieux danger ; les bourgeois de Vienne réclameraient à coup sûr des réformes analogues, ceux de Pesth et de Prague suivraient le mouvement, et ce serait fini de l'équilibre de la monarchie autrichienne. Dans le courant de l'année 1845, Frédéric-Guillaume IV rencontrait Metternich à Stolzenfels et s'efforçait de le rassurer : « Je ne connais pas, lui disait-il, de véri-

1. Ranke, *loc. cit.*, p. 745.

table Prussien qui ne sache pas que des *États généraux du royaume,* c'est-à-dire ce qu'on entend par système représentatif, ne conviennent pas au pays. La Prusse ne pourrait pas supporter un système pareil ; aussi non seulement je n'ai pas l'intention de l'établir, mais encore je le condamne formellement et j'agirai en conséquence[1]. » Metternich n'était rassuré qu'à demi et écrivait avec mélancolie : « Le grand mal de la Prusse, c'est que le roi, tout en voulant le bien, est excentrique, et que la dissolution de la *vieille* machine politique prussienne est un fait accompli. La *nouvelle* machine est encore à créer ; or, dans des situations pareilles, nul ne peut répondre du lendemain[2]. »

Dès cette époque, Frédéric-Guillaume IV avait un plan de représentation populaire qu'il définissait à Metternich comme le *plenum* des corps d'États provinciaux ; il s'en ouvrait clairement à ses conseillers et comme le ministre de l'intérieur, comte Arnim-Boïtzenburg, ne voulait s'y conformer qu'avec des modifications profondes, il le remplaça par Bodelschwingh, ministre des finances.

Nul n'était plus digne de ces fonctions : pendant trois ans, M. de Bodelschwingh allait gouverner la Prusse avec intelligence ; dans toute

1. Metternich, *Mémoires*, t. VII, p. 131.
2. Metternich, *Mémoires*, t. VII, p. 137.

la force de l'âge, mûri par l'expérience d'une brillante carrière dans l'administration[1], il était doué d'un esprit clair et précis et d'une rare puissance de travail. Sa haute stature, son regard droit, son visage calme et intelligent attiraient même ses adversaires ; il cherchait à concilier les traditions du passé et les nécessités nouvelles et à donner quelque exactitude aux rêves de son roi. La tâche était ardue ; il l'accomplit avec sagesse, parfois avec trop d'obéissance ; Frédéric-Guillaume était un monarque qu'il fallait moins suivre que conduire.

Peu de jours après cette nomination, au mois de juillet 1845, le roi organisait une commission chargée des travaux préparatoires ; elle se composait, outre Bodelschwingh, de Savigny, Uhden, Canitz et Rochow ; quelques mois plus tard y furent adjoints le prince de Solms-Lich et les ministres de Thile et Rother. Dans la pensée de Frédéric-Guillaume IV, l'âme de la commission devait être Savigny. Profond jurisconsulte, évocateur des théories romaines et de la science juridique au moyen âge, Savigny paraissait devoir créer des institutions comme il les faisait renaître de la poussière ; mais ce grand historien du droit était un médiocre praticien, il

1. *Allgemeine deutsche Biographie*, notice par von Bodelschwingh.

cherchait à faire des lois suivant des règles scientifiques sans se préoccuper des besoins véritables du pays[1]; il lui manquait ce qui fait du jurisconsulte un législateur, l'esprit pratique. Ce rôle fut, en réalité, tenu par Bodelschwingh. L'opposition résida surtout dans la personne du prince de Prusse, le futur roi et empereur Guillaume.

Le prince Guillaume avait alors près de 50 ans et il était tel qu'il resta jusqu'à sa mort, ferme et sûr, soigneux et inébranlable. Il est difficile de concevoir deux natures plus différentes que celles des deux frères. Le roi vivait de l'imagination, dans une vibration toujours changeante, s'élevant dans des éclairs de génie pour retomber dans un marasme de découragement. Guillaume, moins brillant, mais plus pondéré, réfléchissait, pesait, mais persévérait; il n'était pas entêté, il se rendait aux raisons, mais s'il les croyait bonnes; les questions de sentiment et l'éloquence des mots n'exerçaient pas sur lui la même influence que sur Frédéric-Guillaume. Dans ses premières années, il avait vu l'effondrement de la Prusse et son relèvement par l'armée. Il en avait conclu, à jamais, que la Prusse ne forgerait l'Allemagne que par le sabre. Dans cette âme honnête de soldat, le point de vue militaire et

1. Treitschke, *Deutsche Geschichte*, V, p. 599.

traditionnel jouait le premier rôle. Depuis la mort de Grolman, le prince de Prusse avait pris la tête du mouvement militaire et il sentait que toute représentation populaire ne pourrait qu'affaiblir l'armée ; par la discussion des crédits, par son droit de contrôle dans toutes questions d'État, le Parlement voudrait forcément s'ingérer dans les affaires militaires et diminuerait par là même la situation de l'armée dans le pays et la discipline hiérarchique. Il estimait, d'ailleurs, que le roi de Prusse devait s'en tenir aux traditions prussiennes et ne pas amoindrir l'autorité royale qui avait fait la grandeur de son pays.

Réunie à deux reprises en 1845[1], la Commission élucida tout d'abord plusieurs difficultés pratiques pour la constitution de la future assemblée : sa compétence financière, la nature de son contrôle, le caractère consultatif ou décisif de ses votes, la situation des princes médiatisés, la procédure parlementaire. Elle discuta longuement sur la composition de la Chambre haute : Frédéric-Guillaume IV aurait voulu y voir des représentants des universités, des grandes villes, etc. ; il abandonna cette idée devant l'opposition de la commission.

Le 11 mars 1846, le ministère et la commission

1. Du 11 au 21 juillet et du 24 septembre au 6 octobre.

tinrent ensemble une séance « qui eut dans l'histoire de la Prusse une haute importance[1] ». Le prince Guillaume fit un suprême effort pour combattre la création d'une assemblée parlementaire : il désirait s'en tenir aux institutions provinciales, accroître au besoin les pouvoirs des Landtags, mais s'opposait à tout ce qui diminuerait la force du gouvernement, amoindrirait les droits de la couronne ou mettrait en danger la grandeur de la Prusse. Ses vues étaient étroites, mais logiques ; il comprenait que le peuple se ferait au régime représentatif et réclamerait davantage ; après le Landtag de 1847, il prévoyait les exigences de 1848. Chacun des ministres et des membres de la commission motiva longuement son avis, puis on passa au vote. Quatorze voix contre deux se prononcèrent pour la création d'une représentation centrale.

Ce vote était solennel ; après une mûre discussion, sans aucune ingérence étrangère, le gouvernement se décidait à entrer dans la voie des réformes. Au sortir de la séance[2], le prince Guillaume exprima ce mélancolique regret : « Une nouvelle Prusse se forme. L'ancienne descend au tombeau par la publication de cette loi. Puisse la

1. Ranke, *loc. cit.*, p. 750, donne en détail l'opinion de chacun des ministres.

2. Ou à une réunion suivante de la Commission. Ranke, p. 753 ; Treitschke, V, p. 609.

nouvelle être aussi grande de gloire et d'honneur que l'ancienne ! »

Les discussions de détail tinrent encore presque une année. Il n'y avait pas, parmi les ministres, la même majorité sur la composition de l'assemblée que sur la nécessité de la réunir ; plusieurs craignaient le nombre exagéré de ses membres et auraient voulu arriver au même résultat par la transformation des délégations. A la suite d'un voyage à Pétersbourg, le prince de Prusse était plus effrayé que jamais des conséquences de l'évolution constitutionnelle, et, comme pour dégager sa responsabilité, il tenta une dernière fois de s'y opposer : au nom du passé prussien, il revendiqua pour la couronne le droit de fixer les impôts et le contingent militaire[1] ; depuis le temps des grands électeurs, cette prérogative avait assuré la grandeur du pays ; il n'y fallait pas toucher. Mais ces réclamations étaient tardives et elles ne furent pas écoutées. Le roi réunit en conseil la plupart des princes de sa famille pour leur exposer ses desseins ; tous s'inclinèrent avec respect devant la volonté royale.

Le 3 février 1847, jour anniversaire de l'appel aux armes en 1813, parurent les nouvelles dis-

1. On a remarqué avec exactitude que le prince de Prusse prévoyait presque les causes du conflit de 1862 à 1865, entre la couronne et le Landtag.

positions législatives[1]. Elles étaient contenues dans des lettres patentes émanées du monarque et signées par lui seul, et trois ordonnances contresignées par le prince de Prusse et les ministres[2].

Les lettres patentes débutaient en constatant la préoccupation de Frédéric-Guillaume IV de conserver intacte la puissance de la couronne tout en accordant une part d'action aux États de la monarchie. Dans ce but, le roi réunirait les Landtags provinciaux en diète générale « toutes les fois que les besoins de l'État exigeraient de nouveaux emprunts, l'établissement de nouveaux impôts ou l'augmentation des impôts actuels ». Le comité permanent des États remplacerait la Diète unie quand elle ne siègerait pas. La Diète unie et, en son absence, le comité permanent des États recevaient une triple compétence : 1° en matière de législation, la délibération purement consultative réservée aux diètes provinciales par la loi de 1823 ; 2° en matière financière, la création d'emprunts, d'impôts, la coopération à l'amortissement et à la fixation de

1. *Gesetz-Sammlung*, 1847, p. 33 et suiv. ; le *Moniteur universel* français du 8 février en donne une bonne traduction ; celle de Lesur et Fouquier, *Annuaire historique*, 1847, Appendice, p. 62 et suiv., est plus sujette à caution.

2. Les ministres étaient : général von Boyen, Muhler, Rother, Eichhorn, von Thile, von Savigny, von Bodelschwingh, Graf von Stolberg, Uhden, von Canitz, von Duesberg.

l'intérêt des dettes publiques ; 3° en toutes matières intérieures, d'un intérêt général, le droit de pétition. « Ayant ainsi donné à nos sujets une preuve de notre confiance royale, ajoutaient en terminant les lettres patentes, nous attendons de leur fidélité et de leur loyauté qu'ils nous assistent dans ce cas important et secondent nos efforts pour le bien de la patrie, afin qu'avec le secours de Dieu, le succès ne nous manque pas. »

Les trois ordonnances avaient chacune leur objet distinct. La première organisait la Diète unie (*vereinigter Landtag*), composée de deux chambres : la chambre des seigneurs (*Herrenkürie*) comprenait les princes de la maison royale, les princes médiatisés, les princes, comtes et seigneurs ayant siège de droit aux diètes provinciales[1] ; la chambre des trois États (*Standekürie*) comprenait les députés de l'ordre équestre (*Ritterschaft*), des villes et des campagnes aux diètes provinciales[2]. En matière financière, les deux chambres délibéraient en commun ; sur tous autres sujets leurs discussions étaient sépa-

1. Cette Chambre comprenait 80 membres.

2. Il y avait 231 députés de l'ordre équestre, 182 des villes, 124 des campagnes. Rönne, I, p. 32.

L'ordonnance faisait à la noblesse une part exagérée, dix mille grands propriétaires disposaient de plus de trois cents voix ; le reste du pays n'en avait pas le même nombre. Denis, *loc. cit.*, p. 232.

rées. Le Landtag uni n'était pas périodique ; « pour chaque réunion, disait l'article 1[er], il y aura un décret spécial de convocation. » L'ordonnance déterminait, avec plus de précision que les lettres patentes, la triple compétence du Landtag uni et y mettait des exceptions qui énervaient singulièrement ses droits : les taxes douanières dépendant du Zollverein, l'administration des domaines, les taxes provinciales ou communales, restaient à la libre détermination de la couronne. En cas de guerre, le gouvernement pouvait augmenter les impôts, sauf à en référer plus tard au Landtag, et contracter des emprunts avec l'assentiment de la députation pour l'administration de la dette publique. Le Landtag uni devait recevoir le compte général de la dette publique et le retourner avec ses observations ; il devait être consulté sur toutes lois modifiant les droits des personnes et des biens ; mais les pétitions n'étaient présentées au monarque que si elles réunissaient dans chaque chambre les deux tiers des voix ; enfin, lorsqu'un ordre ou une province se trouvait lésé par une résolution du Landtag, les deux tiers de ses membres avaient le droit de demander le vote par provinces ou par ordres séparés, ce qui compromettait gravement l'unité du Landtag.

D'après la seconde ordonnance, les comités permanents des diètes provinciales devaient être

réunis en comité permanent du Landtag uni[1], au moins tous les quatre ans. Ce comité ou cette délégation permanente recevait presque les mêmes droits que la diète unie, sauf en matière financière : il devait être consulté sur les modifications aux droits des personnes et des biens, avait le droit de pétition à la majorité des deux tiers, et de nombreuses dispositions de la première ordonnance lui étaient textuellement applicables.

La troisième ordonnance, enfin, créait une députation pour l'administration de la dette publique ; chaque diète provinciale y déléguait un de ses membres pour six ans ; la députation se réunissait une fois par an ; elle exerçait un contrôle sérieux sur les comptes d'intérêts de la dette publique et les amortissements, et elle autorisait les emprunts en temps de guerre.

Ces quatre textes formaient un ensemble législatif assez singulier, disparate et arbitraire. Ils contenaient de bonnes dispositions et, à coup sûr, constituaient une amélioration considérable sur le passé ; c'était l'effort le plus sérieux de la monarchie prussienne pour appeler ses sujets à collaborer à la chose publique. Mais tout était

1. En somme, cette seconde ordonnance n'apportait pas de nouvel élément à la législation, mais mettait l'accord entre le Landtag uni nouvellement créé et les délégations organisées par l'ordonnance du 23 février 1841.

laissé à la libre disposition de la couronne; les députés du peuple recevaient non des droits, mais des facultés virtuelles. Si le monarque voulait convoquer régulièrement le Landtag uni, soumettre toutes les lois à ses délibérations et consacrer les modifications apportées par lui, tenir compte des pétitions et y conformer sa politique, le régime représentatif régnerait véritablement en Prusse. Mais aucune de ces restrictions ne lui était légalement imposée; le monarque avait le droit de ne jamais convoquer le Landtag uni, de ne réunir son comité permanent que tous les quatre ans, de faire les lois sans tenir compte d'aucun avis de la Diète et de gérer ses finances à son bon plaisir, sauf à créer des ressources nouvelles en usant de ces artifices financiers dont un gouvernement absolu n'est jamais au dépourvu. Tout dépendait de l'esprit du monarque, bien peu de la loi[1].

Cet arbitraire était regrettable, car le roi paraissait vouloir retenir ce qu'il accordait. Il ne donnait pas au pays le sentiment d'une repré-

1. Les ouvrages parus sur la patente de février sont très nombreux et nous n'en pouvons donner ici la liste; on la trouvera dans : Reyscher, *Einige Bemerkungen über die preussische Verfassung von* 3 *Februar* 1847 (*Zeitschrift für deutsches Recht*, t. XI, 1re partie, no 4); Droysen, *Allgemeine Litteratur Zeitung*, de Halle, 1847, nos 169 et suiv., et un bon résumé dans Rönne, I, p. 32, note 3, *a*.

sentation réelle et il ne créait pas cet accord entre la couronne et le pays qui, seul, peut sauver les monarques dans les époques de tempête. Appuyé sur un Parlement issu de son peuple, le roi de Prusse eût à coup sûr bravé la révolution de 1848 et peut-être rallié toute la nation allemande. Mais si Frédéric Guillaume prophétisait parfois, il ne savait pas prendre les mesures conformes à ses prédictions. La solution bâtarde du Landtag uni devait surexciter en Prusse les désirs de liberté politique, qui prendront forme dans les revendications de 1848, et elle ne pouvait donner à la couronne un appui suffisant pour résister à l'élan de la Révolution.

Les débats du Landtag uni vont retentir dans la Prusse entière et appeler l'attention sur des hommes inconnus de la veille, populaires aujourd'hui, espoirs de demain. Cette assemblée a dans l'histoire du royaume une importance capitale, car elle prépare les événements de 1848 et on peut dire qu'avec elle commence en Prusse la grande révolution du XIXe siècle.

CHAPITRE III

LE LANDTAG UNI DE 1847

La patente de février et l'opinion publique. — L'ouverture du Landtag uni. — Discussion et vote de l'adresse.

La publication de la patente et des ordonnances fut un véritable coup de théâtre. A plusieurs reprises, le roi avait repoussé les vœux des Landtags provinciaux réclamant une représentation centrale et rien n'avait percé dans le public des délibérations de la commission [1]. Quelques notes mystérieuses dans l'*Allgemeine Zeitung* avaient passé inaperçues. Les confidences du roi n'avaient pas dépassé un cercle très restreint.

L'impression première fut assez diverse. Le gouvernement tenta de réchauffer l'opinion publique par un article dans l'*Allgemeine Zeitung* qui était un éloge sans nuage de la réforme. « Cette organisation a une base historique prenant ses racines dans le sol germanique, la base de la division par provinces et par classes telle

1. K. Biedermann, *Mein Leben und ein Stück Zeitgeschichte*, I, p. 180 et *Geschichte Deutschlands*, 2e partie, t. I, p. 173, 182.

qu'elle s'est formée suivant les changements du temps[1]. »

Les journaux et surtout les brochures des publicistes s'emparèrent de la patente de février et les divers partis se classèrent nettement d'après leurs opinions.

Les avancés, ceux que déjà l'on appelait radicaux, avec Jacoby et Henri Simon attaquèrent hardiment les institutions nouvelles. Ils avaient beau jeu. Depuis plusieurs années, ils mettaient l'opinion en garde contre les demi-mesures[2] et la publication de la patente montrait l'exactitude de leurs prophéties. Leur opinion se résuma dans une brochure retentissante de Henri Simon « Accepter ou refuser[3] », qui empruntait à la personnalité de son auteur une autorité spéciale : magistrat démissionnaire à la suite de la loi de 1844 où il voyait la perte de l'indépendance des tribunaux, Henri Simon s'était fait une situation dans le monde judiciaire par ses ouvrages de

1. *Allgemeine Zeitung*, du 4 février. « Les personnes bien informées savaient qu'il ne fallait pas s'attendre à une représentation du peuple, mécaniquement calculée d'après le chiffre de la population, ni à une division des pouvoirs entre le roi et le peuple, mais seulement à un développement de la véritable constitution des États, née sur le sol, de l'histoire de l'Allemagne. »

2. H. Blum, *Fürst Bismarck und seine Zeit*, I, p. 104.

3. Henri Simon, *Annehmen oder Ablehnen ? Die Verfassung von Februar 1847 beleuchtet vom Standpunkte des bestehenden Rechts* (Leipzig, 1847).

droit constitutionnel; rapprochant le texte des ordonnances tant des données de la théorie que des promesses faites par les deux rois et consacrées par des textes, il concluait en engageant les diètes provinciales à ne pas répondre à la convocation du roi.

Parmi les libéraux, plusieurs critiquaient avec vivacité les réformes de Frédéric-Guillaume IV; un esprit sage et modéré, M. de Bulow-Cummerow[1], exposait en détail la situation de la Prusse et analysait avec soin les ordonnances du 3 février. Il relevait l'absence de périodicité, la permanence des impôts indirects, le défaut de contrôle du budget, les entraves au droit de pétition; il tenait le comité permanent pour contraire au fonctionnement régulier du Landtag uni et conseillait aux députés de se refuser à l'élire, car ils se condamneraient par là même au suicide. Gervinus[1] adressait aux membres du Landtag uni de pressantes exhortations, pour qu'ils s'efforcent d'obtenir les droits qu'on leur déniait, et par là même d'exercer une influence libérale et constitutionnelle sur l'Allemagne entière[2].

1. Bulow-Cummerow, *Preussen im Januar* 1847 *und das Patent von* 3 *Februar* 1847.

2. Gervinus, *Die preussische Verfassung und das Patent von* 3 *Februar* 1847 (Mannheim, 1847). Dans une lettre à Schön, il résumait ainsi cet ouvrage : « Je prépare une brochure que je veux publier le 11 avril. J'y ferai ressortir l'essentiel des nou-

Pourtant la plupart des libéraux acceptaient avec joie les institutions du 3 février comme un premier pas dans une voie nouvelle. Gervinus, qui fondait la *Deutsche Zeitung*, se plaignait à Schön que la plupart de ses futurs rédacteurs se retiraient, sachant les attaques qu'il allait diriger contre la patente[1]. Plusieurs brochures paraissaient en réplique à l'ouvrage de Simon[2], exprimant le ferme espoir que l'initiative du roi serait suivie de nouvelles réformes, et le désir qu'on ne le rebute pas par des critiques hâtives ; la seule création du Landtag uni était une acquisition précieuse, car elle faisait entrer la Prusse parmi les états constitutionnels, pacifiquement, sans révolution ; le reste viendrait progressivement.

Ces fluctuations se reflétaient dans l'opinion des provinces[3]. Dans le Brandebourg, un sentiment d'inquiétude dominait. Dans la province

velles institutions, leur caractère arbitraire, illégal et je montrerai quel recul l'organisation des nouveaux Landstände constitue sur les idées de Stein et de Hardenberg. » *Aus den Papieren des Ministers Th. von Schön*. Anhang zum ersten Theil, zweiter Band, p. 298.

1. *Aus den Schön's Papieren, loc. cit.*, p. 297, 300.

2. *Wiederlegung der H. Simon'schen Schrift : Annehmen oder Ablehnen ? oder die preussische Verfassung vom 3 Februar 1847, beleuchtet vom Standpunckte des bestehenden Rechts*, durch einen andern preussischen Juristen. — Biedermann, *Die Aufgabe des ersten vereinigten Landtags in Preussen*.

3. Ranke, p. 756 et suiv., donne d'intéressants extraits des rapports adressés au roi par les présidents supérieurs sur l'opinion publique en province.

de Prusse, les avis se partageaient ; dans certaines villes, à Elbing, à Thorn, régnait un véritable enthousiasme ; à Königsberg, la déception était profonde ; la diète d'arrondissement invitait les députés à s'abstenir de répondre à la convocation royale. En Silésie, un parti radical assez fort se ralliait à la brochure de H. Simon et ses députés, réunis à Breslau, exprimaient leur mécontentement ; pourtant l'opinion opposée l'emportait, et sauf des critiques de détail, on se réjouissait des réformes. A Posen, les Prussiens étaient dans la joie, les Polonais dans l'inquiétude. En Westphalie et en Poméranie, on regrettait la création de la chambre des seigneurs en qui l'on redoutait une opposition rétrograde ; on se plaignait que les Diètes provinciales n'eussent pas été consultées et que le Landtag uni ne fût pas périodique. Dans la province du Rhin, les partis extrêmes s'indignaient : les catholiques, particularistes, redoutaient l'ingérence du Landtag uni dans l'administration de la province ; les libéraux avancés réclamaient une constitution parlementaire, à l'anglaise ; pourtant les partisans de la patente étaient en majorité à la réunion des députés à Cologne, le 14 mars.

En résumé, l'opinion publique était confuse et peu enthousiaste ; on adhérait aux réformes, mais avec le désir unanime de les voir accroître ; on demeurait sur l'expectative.

Ce sentiment de défiance n'échappa guère au gouvernement, car après avoir convoqué le Landtag uni pour le 11 avril[1], il publia une série de dispositions assez libérales. Une patente du 30 mars assura la liberté de conscience et le droit pour les citoyens prussiens de quitter les églises établies sans perdre leurs droits civils ; deux autres ordonnances garantirent la publicité des procédures civiles et criminelles ; une autre organisa des chambres et des tribunaux de commerce. Cependant, pour mater la presse, le gouvernement remettait en vigueur une disposition fédérale de 1832 et exerçait des poursuites judiciaires contre Henri Simon.

Le 11 avril, enfin, avec une pompe antique et solennelle, Frédéric-Guillaume IV ouvrit le Landtag uni au château royal, à Berlin[2]. On pou-

1. Ordonnance du 8 février : « Comme il y a quelques affaires importantes sur lesquelles il convient de consulter les diètes, nous éprouvons le besoin de former une réunion centrale et régulière des États, afin de les consulter sur ces affaires importantes et sur les époques auxquelles nous voulons réunir à l'avenir les fidèles États de notre monarchie. » Par cette dernière phrase, le gouvernement laissait deviner une périodicité possible.

2. Le 10 avril avait paru le règlement du Landtag uni : chaque curie était présidée par un maréchal de la Cour et l'assemblée plénière par le maréchal de la curie des seigneurs ; la couronne était représentée aux débats par un commissaire royal qui fut M. de Bodelschwingh. Les débats étaient sténographiés et reproduits *in extenso* dans la *Gazette universelle de Prusse* ; aucune censure n'en pouvait être faite.

vait s'attendre à une émotion joyeuse de la population ; il n'en fut rien : peu de monde dans les rues, à peine foule aux alentours du château, et dans les lieux de réunion on s'occupait peu de l'événement politique du jour[1]. Le roi entouré d'un important cortège se rendit dans la salle blanche et y prononça le discours d'ouverture. Les députés attendaient ce document avec impatience, car, dans le vague et l'arbitraire de la patente, tout dépendait de la parole du roi.

Le discours fut extraordinairement long, d'une forme oratoire brillante et originale, mais le fond était précis. Après avoir rappelé les diverses mesures du précédent règne, il déclara nettement que l'œuvre constitutionnelle de son père était dorénavant achevée, et avertit les États « de ne pas mettre ce travail en question par désir de changement ». Il les mit en demeure d'écarter « toute pensée de représenter », mais de se borner à surveiller, suivant l'ancien usage allemand, leurs propres droits. « Héritier d'une couronne, que j'ai reçue intacte et que je dois et veux laisser intacte à mes successeurs, jamais je ne transformerai le rapport naturel entre le prince et le peuple en un pacte constitutionnel, jamais je n'admettrai qu'une feuille écrite vienne s'interposer, comme une seconde Providence,

1. K. Biedermann. *Mein Leben und ein Stück Zeitgeschichte*, t. I, p. 191.

entre notre Dieu et ce pays, pour nous gouverner avec ses paragraphes et pour remplacer par eux la sainte et antique fidélité. » Il glissa une allusion aux attaques de la presse « en faisant appel à son peuple de toutes les indignités dont il avait été atteint ». Et invitant ses fidèles États à la lutte contre l'impiété et le mauvais esprit du temps, il s'écria dans un beau mouvement d'éloquence : « Moi et ma maison nous servirons l'Éternel. Oui ! en vérité. » Pour l'avenir, il avisa les États qu'il les réunirait pour la création de nouveaux impôts et d'emprunts et « toutes les fois que je le trouverai nécessaire ; je le ferai volontiers et souvent si ce Landtag me prouve que je le peux sans nuire à mes devoirs impérieux de souverain ».

A travers les variations oratoires, le thème était unique et très net : la patente de février est une constitution définitive et intangible, il n'y faut espérer aucune modification. Le monarque se manifestait bien tel qu'on le voyait depuis 1840, tantôt voulant une chose, tantôt s'y refusant, accordant d'une main et retenant de l'autre [1]. Le sentiment général fut une amère désillusion [2] ; parmi les députés des provinces de Prusse ou du Rhin, qui formaient le centre libéral, la déception

1. Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 186.

2. Treitschke, V, p. 620 ; Denis, *L'Allemagne*, 1810-1852, p. 232.

fut telle que plusieurs parlaient de s'en aller et leurs collègues ne les décidèrent à rester qu'en s'engageant à réclamer avec eux l'accroissement des droits du Landtag.

La séance du lendemain était le véritable début de la vie parlementaire[1]. Les deux curies, réunies en assemblée plénière, reçurent une nouvelle allocution de leur président, le prince de Solms-Lich, et immédiatement le comte de Schwerin déposa une proposition qui allait permettre de classer les diverses partis du Landtag. Député de l'ordre équestre de Poméranie, Schwerin était un homme d'une grande élévation de pensée, indépendant, pieux, moins un lutteur politique qu'un caractère très noble et très pur ; il avait déjà manifesté au synode général des idées libérales et modérées qui lui donnaient dans le Landtag une réelle influence. Il proposait de voter une adresse « qui contiendrait des actions de grâces pour la convocation de la Diète, mais exprimerait respectueusement au point de vue du droit et des garanties assurées au peuple et aux créanciers de l'État par la loi du 17 janvier 1820,

1. Les débats du Landtag ont paru *in extenso* dans la *Gazette universelle de Prusse* ; R. Haym, *Reden und Redner des ersten preussischen vereinigten Landtages*, donne avec des détails sur les orateurs, presque tous les discours prononcés au Landtag. Enfin, le *Journal des Débats* de 1847 a publié des comptes rendus soigneusement rédigés.

les craintes que certaines dispositions des ordonnances du 3 février nous inspirent malgré nous ».

La proposition fut renvoyée à une commission qui délibéra les jours suivants et prépara un projet d'adresse qu'elle chargea son rapporteur, M. Beckerath, de présenter au Landtag. Fils d'un tisserand de Krefeld, arrivé à force de travail à une haute situation dans les affaires de banque, Beckerath offrait un singulier mélange de prose et de poésie ; homme de finances, il était poète, avec une égale sincérité. Caractère très compréhensif, il devait avoir une grande influence sur le parti libéral. Son projet d'adresse contenait de sérieuses réserves sur l'insuffisance des nouvelles institutions. Sous une forme respectueuse et même reconnaissante, il rappelait que l'ordonnance du 17 janvier 1820 garantissait la périodicité annuelle aux États du royaume ; il protestait contre l'absence de contrôle du Landtag sur les questions financières, contre la création du comité permanent et la députation de la dette ; il affirmait le droit des États d'être consultés sur toute modification aux droits des personnes et des propriétés. « Obéissant à l'appel de Votre Majesté, ajoutait-il, et sur le point de commencer nos travaux, nous nous croyons consciencieusement obligés de déposer cette respectueuse déclaration au pied du trône, afin de sauvegarder les droits des États. »

Ainsi la commission proclamait les droits du Landtag, constatait leur mépris par la patente et réclamait leur reconnaissance.

Le 15 avril, la séance des deux curies réunies débuta par un long discours du commissaire royal, M. de Bodelschwingh ; très habilement, avec une réelle éloquence de *debater* anglais, faite de clarté et de simplicité, le ministre s'efforça de démontrer que la patente de février avait rempli toutes les promesses des lois précédentes ; celles-ci avaient entendu laisser au gouvernement la faculté d'organiser la représentation future sans le lier à aucune forme spéciale ; la patente et les ordonnances du 3 février s'y étaient strictement conformées et « aucune loi existante n'avait été violée ». M. Beckerath répliqua en développant les arguments du projet d'adresse et après un discours du prince Lichnowsky, curieuse figure de la vieille aristocratie, ami des aventures, carliste malheureux sous les ordres de don Sébastien, qui parla dans le sens du respect de la patente, le comte d'Arnim proposa un amendement. M. d'Arnim était le ministre de l'intérieur qui avait précédé M. de Bodelschwingh aux affaires et qui en était parti par suite d'un dissentiment avec le roi sur ses idées constitutionnelles. Esprit clair et précis, c'était plus un fonctionnaire qu'un orateur ; conservateur modéré, il devait parler souvent au

Landtag, être écouté toujours, persuader rarement. Son amendement écartait « la réserve des droits des États » et se bornait « à exprimer le vœu que le législateur continuât son œuvre et fortifiât l'union entre le peuple et le souverain[1] ».

Cet amendement était presque admis, lorsqu'un effort des libéraux parvint à l'écarter ; M. Hansemann, député d'Aix-la-Chapelle, pratique, plein de bon sens et d'expérience, réclama l'impression de l'amendement et l'ajournement au lendemain; M. Mevissen, un des fondateurs de la *Rheinische Zeitung*, vint proclamer « comme un devoir sacré de faire une réserve solennelle des droits légitimes du peuple, avant de commencer nos travaux ». Sur leur demande, les débats furent renvoyés au lendemain.

Le 16 avril, Hansemann, Milde, autre député libéral de la Silésie, vinrent ébranler les partisans de l'amendement Arnim. « Le projet d'adresse de la Commission dit que nous avons des droits, déclara Hansemann, l'amendement le révoque en doute. Voilà la véritable différence. Le projet dit que nous sommes l'assemblée des États généraux et par conséquent les droits antérieurs nous sont transmis. Il s'agit de savoir si vous êtes animés du sentiment vivace du droit, ou si vous ne voulez vivre que de confiance, de

1. Discours d'Arnim à l'appui de son amendement.

faveur. J'aime et j'estime mon roi, mais comme homme libre ; je l'avoue franchement. »

Sentant la majorité prête à tourner, le prince de Prusse intervint en personne dans le débat : « On a dit, déclara-t-il, que les ordonnances du 3 février avaient été les résultats de la défiance des conseillers du roi (envers les États). Par ma naissance, je suis le premier sujet du roi, et, par sa confiance, son premier conseiller. Comme tel, je donne ici l'assurance solennelle en mon nom et au nom des autres conseillers, qu'aucune défiance ne s'est emparée de nous lorsque nous avons délibéré sur les ordonnances. Mais nous avons voulu que les ordonnances fussent rendues dans l'intérêt de la patrie et que les libertés et les droits des États ne tournassent jamais au détriment des droits et prérogatives de la couronne. Voilà le principe d'après lequel j'ai pris part à cette œuvre, et, je le déclare ouvertement, il est regrettable que la confiance dans le gouvernement, qui existait précédemment, n'existe plus au même degré. » Le ton de son discours était dictatorial[1] ; on sentait nettement l'influence de l'armée et du parti militaire.

L'assemblée hésitait ; un député de la province de Prusse, bien connu par ses revendications libérales au Landtag de Kœnigsberg,

1. Treitschke, V, p. 622.

Alfred d'Auerswald[1], vint tout concilier en proposant un amendement qui adoptait en partie les idées de la commission, en partie celles d'Arnim ; il conservait du projet de la commission l'expression que les droits attribués par les lois antérieures à la représentation nationale étaient à jamais acquis au Landtag et que celui-ci avait le droit de les défendre ; mais il admettait avec Arnim, que ces droits devaient être, non revendiqués comme une propriété de l'assemblée, mais demandés au monarque par voie de pétition. Au fond il y avait contradiction entre les deux partis du nouvel amendement : l'assemblée devait défendre ses droits, les déclarer acquis dès maintenant, puis prier le roi de vouloir bien les accorder par acte gracieux[2]. Mais le Landtag ne s'y arrêta point et le caractère conciliant et imprécis du nouvel amendement était de nature à le séduire. Par 303 voix contre 290, l'amendement d'Arnim fut rejeté et l'assemblée vota le projet d'Auerswald par 484 voix contre 107. Le comte d'Arnim lui-même se rallia à ce dernier amendement ; la minorité ne comptait qu'une vingtaine de réactionnaires avancés et des libéraux qui s'obstinaient au projet de la commission.

1. R. von Bardeleben, *Allgemeine deutsche Biographie*, v° Auerswald.

2. Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 190.

Même dans cette forme atténuée, l'adresse déplut fortement à Frédéric-Guillaume IV et il y fit réponse en termes aigres et catégoriques[1] : « En promulgant les lettres patentes et les ordonnances du 3 février, nous avons non seulement rempli de la manière qui nous a paru la meilleure, et en conscience, les promesses faites par S. M. mon père, d'une constitution représentative ; mais nous avons donné à nos fidèles États des droits essentiels allant au delà de ces promesses. Aussi ne saurions-nous reconnaître à la Diète réunie d'autres droits que ceux qui lui ont été attribués par nos ordonnances ou qui pourront dorénavant lui être accordés constitutionnellement par nous... Les lois du 3 février sont intangibles dans leurs dispositions fondamentales. » Pour adoucir la précision un peu sèche de ces déclarations, Frédéric-Guillaume IV promettait de réunir à nouveau le Landtag dans un délai de quatre ans.

Le projet d'adresse avait permis à la plupart des orateurs de prendre situation au Landtag et aux divers partis politiques de se classer et de s'affirmer. D'un côté, les gouvernementaux, heureux de l'effort manifesté par le monarque pour donner à la Prusse des institutions représentatives et décidés à s'en contenter. De l'autre

1. Déclaration royale du 22 avril, lue à la séance des curies réunies le 23.

côté, les libéraux convaincus des provinces de Prusse et du Rhin, mécontents de la demi-mesure du 3 février et revendiquant les droits acquis au peuple par les lois antérieures. Entre les deux, le grand parti des indécis, libéraux, désireux de remercier le roi, croyant aux droits des lois antérieures, mais craintifs de les compromettre par des revendications trop acharnées, soucieux avant tout de ne pas mécontenter le monarque par peur de le pousser à la réaction. Ils voteront en général avec les libéraux du Rhin, mais s'en détacheront à la dernière heure comme ils viennent de le faire en abandonnant le projet d'adresse et les réclamations de Beckerath. Enfin, à l'extrême droite, un petit parti de hobereaux *Junker*), nobles entichés des privilèges de la couronne, plus royalistes que le roi, et mettant tout leur espoir dans le prince de Prusse.

CHAPITRE IV

LE LANDTAG UNI DE 1847 (*suite*).

Les pétitions. — La déclaration des droits et la périodicité du Landtag. — Otto de Bismarck-Schönhausen. — Pétitions concernant les Polonais, la crise agricole, les relations extérieures. — Les projets de lois; la situation des Juifs. — Questions d'impôts et d'emprunts. — Élection des délégations. — La clôture du Landtag.

Pendant les deux mois de sa session, le Landtag uni exerça une réelle activité législative; mais ses travaux n'étaient point préparés, les discussions furent quelque peu hachées et décousues, et l'habileté de M. de Bodelschwingh ne suffit pas à les canaliser; il était presque seul à la tâche, entre un souverain indécis et changeant et une assemblée de 613 membres; il s'efforçait vainement de donner aux débats législatifs de l'ordre et de la suite; les pétitions et les projets de lois s'enchevêtraient dans leurs discussions. Pour examiner, avec quelque logique, le travail du Landtag, il est donc indispensable de classer les diverses branches de son activité, d'analyser à part les diverses sortes de pétitions

et les projets de lois émanés du gouvernement.

Les pétitions, dans la large acception que leur donnait la première ordonnance du 3 février, devaient être déposées avant le 26 avril[1] ; ce délai fut prorogé au 2 mai ; à cette date, il en avait été déposé 300[2]. Renvoyées toutes aux bureaux chargés de les examiner, les plus importantes seules purent être rapportées et discutées par chacune des curies. Elles comprenaient les sujets les plus divers, mais les plus remarquables s'appliquaient à l'extension des droits du Landtag, à l'état des citoyens, aux questions de finances, de commerce et d'économie sociale, et à la liberté de la presse.

Les pétitions sur les droits du Landtag étaient les plus nombreuses, mais avant de les examiner, il importe de mettre hors rang la « Déclaration des droits, » déposée le 4 mai par Vincke au nom de 138 députés. Le baron Georges de Vincke ne s'était jusqu'alors signalé au Landtag que par une assez malheureuse intervention lors des débats de l'adresse[3] ; il ne devait cependant pas tarder à y briller au premier rang, par son éloquence, l'élévation de ses discours, son ardeur à la discussion ; grand propriétaire en Westphalie, il avait une forte situation au Landtag

1. Règlement du 10 avril, art. 26.
2. *Gazette d'Augsbourg*, du 3 mai.
3. Il avait proposé de supprimer complètement l'adresse.

provincial ; aristocrate de race et de goûts, il était sincèrement libéral ; mais brillant à la tribune il ne savait pas organiser un parti [1]. La « Déclaration des droits » ne contenait pas un système politique général comme la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de la Révolution française, mais la revendication des droits conférés à la représentation populaire par les ordonnances de 1815 et 1820 et acquis légalement au Landtag uni. C'était, avec plus de développement et d'étude, le projet d'adresse de la commission tel que Beckerath l'avait rédigé. Ce document, appelé à un grand retentissement, ne réussit qu'à demi ; Vincke ne parvint à réunir que 138 signatures, et des hommes de son parti, comme Schwerin ou Beckerath, se refusèrent à recommencer les débats de l'adresse. Stüve, défenseur du droit strict, soumit la déclaration à une critique serrée, affirma n'y trouver guère que « des épluchages de paroles et des papotages (*hocuspocus*) d'avocats [2] ». Elle fut envoyée à la curie des seigneurs [3], mais le maréchal président cette curie refusa d'en mettre le fond en discussion parce qu'elle constituait non une pétition, mais une revendication.

1. Haym, p. 55 et suiv.
2. Treitschke, V, p. 624.
3. Le gouvernement aurait voulu la faire discuter en séance plénière.

Le passage à la chambre des seigneurs fut, d'ailleurs, fatal à la plupart des pétitions politiques ; la curie des États s'évertuait à les voter dans la forme la plus modérée ; presque jamais elles ne réunissaient à l'autre chambre la majorité nécessaire, et quand elles y parvenaient, c'était grâce à des remaniements qui en transformaient le sens ; à leur retour, la curie des États en votait les modifications pour obtenir un résultat ; une seule fois, elle se tint à sa décision première et refusa d'adopter les modifications apportées par la curie des seigneurs, lors d'une pétition faite pour ôter au gouvernement le droit de contracter des emprunts, même à la veille d'une guerre[1].

La curie des seigneurs se conformait exactement à ces paroles du prince de Prusse : « Les quatre États de la Diète réunie ont tous le même intérêt : le bien du roi et de la patrie. Dans les deux curies, ces intérêts doivent être et seront le but commun. Cependant, si l'on faisait des propositions qui n'eussent pas pour but le bien du roi et de la patrie, il se formerait dans le Landtag une fraction pour garantir les intérêts du trône, et il me paraît certain qu'elle trouverait son principal appui dans cette assemblée[2]. » Ainsi se justifiait la crainte des libéraux de

1. Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 193.
2. Le prince de Prusse à la curie des seigneurs, le 20 avril.

Westphalie et de Poméranie, de voir la curie des seigneurs se transformer en assemblée de réaction.

A la curie des États, les pétitions se succédaient, qui demandaient des modifications aux ordonnances de février : convocation régulière du Landtag uni tous les deux ans, suppression du comité permanent, nécessité de l'assentiment du Landtag uni pour tous les emprunts et pour assumer la garantie de l'État, interdiction de remplacer l'avis du Landtag uni sur les lois d'intérêt général par l'avis des landtags de province, contrôle du Landtag uni sur les domaines royaux et les régies financières, nécessité de consulter le Landtag uni pour modifier les ordonnances du 3 février.

C'est au cours des débats sur la périodicité du Landtag, qu'un jeune député de la province de Saxe, Otto de Bismarck-Schönhausen, fit son entrée dans la vie parlementaire. Il appartenait, quoi qu'on ait dit de son libéralisme [1], au parti de la petite noblesse, profondément attachée au principe monarchique, conservant un vague regret du passé où elle avait brillé, et n'admettant

1. En se fondant sur un propos de Bismarck au comte d'Hérisson (*Journal d'un officier d'ordonnance*, p. 356), on a construit toute une légende sur le libéralisme de Bismarck. H. Blum, *Fürst Bismarck und seine Zeit*, I, p. 111. Il ne faut pas exagérer la portée d'une boutade.

comme nouvelles réformes que celles qui auraient leurs racines dans les institutions et les traditions du pays[1]. Après quelques essais dans la vie judiciaire et administrative, il s'était retiré dans les propriétés de sa famille en Poméranie ; il y menait la vie du parfait gentilhomme campagnard, grand chasseur, grand buveur, toujours à travers champs et forêts, prêt à rendre service comme voisin ou administrateur des digues. Il comptait bien vivre et mourir à la campagne, après avoir « eu quelques succès comme agronome et conquis quelques lauriers à la guerre, s'il en éclatait une[2] ». Diverses fonctions rurales, l'exubérance même de son caractère l'avaient mis en vue, et, comme propriétaire à Schönhausen, il était suppléant, au Landtag de Saxe, du député M. de Brauchitsch. Il ne siégeait pas aux premières séances du Landtag uni ; mais M. de Brauchitsch tomba malade au mois de mai[3], et son suppléant fut appelé à le remplacer.

Otto de Bismarck eut à l'assemblée des débuts retentissants. Dans toute la force de ses trente-deux ans, haut de taille, robuste de tempérament, plein de la joie de vivre, il intervint dans les discussions avec cette éloquence familière et

1. *M. de Bismarck, député*, introduction, p. 12 ; Max Lenz, *Geschichte Bismarcks*, p. 36.

2. Bismarck, *Pensées et Souvenirs*, t. I, p. 18.

3. Max Lenz, *Geschichte Bismarcks*, p. 37.

mordante, vigoureuse et bien portante où il excella pendant quarante ans. Il ne craignait pas la contradiction, prenant plaisir à heurter joyeusement les convictions de ses adversaires ; quelque coup de boutoir ayant élevé un vif tumulte, il tira avec sérénité de sa poche un journal qu'il se mit à lire à la tribune, en attendant le retour du calme[1].

Son premier discours marqua nettement son caractère politique. Il partit en guerre contre l'opinion qu'en 1813 les Prussiens s'étaient battus pour obtenir une constitution : à son avis, il n'y avait là qu'une « légende » et une « indignité[2] ». Quelques jours après, il intervint dans les débats sur la périodicité du Landtag. Il soutint qu'il n'appartenait pas à l'assemblée de se prononcer sur la périodicité, quelque désirable fût-elle. « La patente royale datant du 3 février seulement, je ne crois pas qu'il puisse être agréable au roi, qu'il puisse convenir dans notre situation comme *États*, que déjà nous nous avancions avec une pétition pour obtenir le changement de cette patente. Laissons au moins l'herbe de cet été pousser là dessus. — Le roi a dit à plusieurs reprises qu'il désirait n'être pas pressé ni poussé ; or, je le demande à l'assemblée, faisons-nous

1. G. Hesekiel, *Das Buch vom Fürsten Bismarck*, p. 99 ; R. de Keudell, *Bismarck et sa famille*, p. 6.

2. Bismarck, *Pensées et Souvenirs*, I, p. 25.

autre chose que le presser et le pousser, si, dès à présent, nous nous approchons du trône avec une demande de changement dans la législation[1]? » Son contre-amendement fut d'ailleurs repoussé, mais il n'en eut cure, et par ses saillies, son esprit caustique, se posa en adversaire personnel des parlementaires à l'anglaise, Vincke, Auerswald, etc...

La curie des États adopta la plupart des pétitions sur les ordonnances du 3 février à la majorité des deux tiers, nécessaire pour les soumettre à la curie des seigneurs: le parti libéral, qui demandait l'augmentation des droits parlementaires, ne cessa de s'accroître au cours des débats[2]. Après bien des délibérations, les deux Chambres se mirent d'accord pour présenter au roi une pétition demandant la réunion périodique de la diète et la restriction de la compétence du comité permanent[3].

De ces pétitions politiques, on peut rapprocher celles sur la publicité des débats des con-

1. Il y a plusieurs éditions des discours de Bismarck, la meilleure est celle de Horst Kohl, *Die Reden von Bismarck*, 12 vol. Celle de M. Riedel a été traduite et publiée chez Boll à Berlin, 1 et 8 volumes. Le premier, intitulé *M. de Bismarck député*, 1847-1851, comprend les discours du futur chancelier au Landtag uni, à l'assemblée d'Erfurt, et à la seconde Chambre prussienne.

2. Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 192.

3. Treitschke, V, p. 640, 641.

seils municipaux et sur la liberté de la presse. Un député libéral, Sonderling, avait demandé l'abolition de la censure et l'obligation de signer les articles ; le cinquième bureau avait conclu à l'adoption de la pétition, mais son auteur ne put la faire passer en séance ; on renvoya à statuer ultérieurement sur la législation de la presse.

Les pétitions en faveur des Polonais soulevèrent de vifs débats. Tous les Polonais affirmaient leur attachement à la couronne, mais il y avait parmi eux deux tendances différentes : les Polonais de la Silésie demandaient simplement « à être traités comme leurs frères allemands[1] » ; ceux de la province de Posen demandaient plus d'autonomie. Leurs pétitions portèrent sur deux sujets : l'une d'elles réclama en termes assez énergiques l'application entière d'une proclamation de Frédéric-Guillaume III[2] promettant aux habitants de la province de Posen le maintien de leur nationalité, de leur langue et de leur religion. Cette réclamation trouva un défenseur éloquent dans André de Niegolewski, d'une vieille famille polonaise, ancien officier de Napoléon et colonel dans l'armée polonaise en 1831[3]. « Nous revendiquons nos droits, déclara-t-il,

1. Wodiczka, député de la Haute-Silésie, au Landtag, curie des États.

2. Proclamation du 15 mai 1815.

3. Haym, p. 221.

mais il est évident que les fonctionnaires du grand duché de Posen voudraient écarter notre nationalité et la langue polonaise de toutes les affaires politiques. Cependant ceux qui sont tenus d'accomplir les promesses et les garanties royales, et d'en faire une vérité, ne devraient jamais oublier que la dignité du monarque est liée à la sainteté de sa parole, qu'elle n'est respectée que lorsque la parole demeure intacte, claire et pure comme la lumière du soleil. On ne doit pas chercher à la rendre illusoire par des subtilités ; et, fût-elle même équivoque, il faudrait, par égard pour la dignité royale, l'interpréter de la manière la plus favorable à ceux qui l'ont reçue comme garantie des biens inviolables[1]. Cette pétition fut défendue par Vincke et Hansemann, combattue par Bodelschwingh ; le maréchal président la curie la déclara hors la compétence de l'Assemblée, comme n'ayant en vue que les intérêts d'une seule province. Frédéric-Guillaume IV confirma cette appréciation, mais en manifestant « ses intentions bienveillantes envers tous ses sujets de nation polonaise[2] ». Peu de jours après, à la grande indignation des conservateurs ultras, la curie des États demanda au roi d'user de son droit de grâce envers les

1. Niegolewski à la curie des États, le 5 mai.
2. Rescrit du 9 mai, lu à la curie des États le 12

conjurés polonais impliqués dans un procès de haute trahison.

Il faut rapprocher de ces pétitions une motion de Beckerath proposant de « déclarer les droits politiques et civiques indépendants des confessions religieuses ». Elle ne réunit que 158 voix, mais un clérical indigné proposa d'insérer au procès-verbal le nom des votants, « pour faire connaître par là au pays et à l'Europe entière ceux qui ont voté pour la conservation d'un État chrétien et ceux qui se sont prononcés en sens contraire ». Sa proposition fut d'ailleurs repoussée. Vingt et un ans plus tard, le Bundesrath et le Reichstag de la Confédération de l'Allemagne du Nord votaient l'égalité de toutes les confessions religieuses pour l'exercice des droits politiques et civiques[1].

Plusieurs pétitions furent rédigées pour proposer des remèdes à la disette et à la misère du pays. Au printemps de l'année 1847, les grains manquaient dans toute l'Europe, la farine et le pain augmentaient de prix, et la famine était générale[2]. Des commandes importantes devaient amener du blé en Allemagne, mais il n'arrivait que trop lentement et des troubles, dus à la mi-

1. Biedermann, *Mein Leben*, I, p. 199.

2. En Angleterre, en Irlande, la misère était intense et amenait le pillage des boulangeries. *The Standard* et *The Sun* du 15 mai.

sère, avaient éclaté à Berlin, à Stettin, à Posen, dans la Silésie, etc... Le gouvernement, qui avait déjà pris certaines mesures pour suspendre le service de la landwehr, marcha en cette matière d'accord avec le Landtag uni. Les deux curies adoptèrent[1], sur les conclusions conformes de M. de Bodelschwingh et du ministre des finances M. de Duesberg, une motion interdisant l'exportation du blé et des pommes de terre et la distillation de l'eau-de-vie avec des grains et des pommes de terre. Les troubles ne cessèrent pas de suite, mais grâce à l'arrivée de blé et à l'approche de l'été, les vivres devinrent moins rares et moins chers.

Certaines pétitions sur la crise commerciale et industrielle furent l'occasion d'un incident assez vif; elles touchaient des questions de politique extérieure, et les ordonnances du 3 février n'autorisaient pas le Landtag uni à s'en occuper. Le ministre des affaires étrangères, M. de Canitz, se crut pourtant autorisé à dépasser la compétence de la patente et déclara à la curie des États qu'une discussion pourrait intervenir sur les affaires étrangères à condition d'être modérée et mesurée. Le président de la curie qui jusqu'alors avait repoussé toutes les pétitions touchant la politique extérieure, ajouta que doréna-

1. Séances de la curie des États du 27 avril et de la curie des Seigneurs du 30 avril.

vant il les accepterait. Un tolle s'éleva à la cour et dans le parti conservateur. Le prince de Prusse protesta auprès de son frère sur l'interprétation donnée par un simple ministre aux ordonnances de février[1]. Frédéric-Guillaume IV hésita suivant son habitude, n'osant contrarier son proche entourage, ennuyé de renvoyer un excellent serviteur ; à la suite d'un conseil des ministres, Canitz céda à ses sollicitations et vint donner à la curie des trois États une interprétation qui transformait ses déclarations premières[2]. Mais, comme le dit Treitschke, « la porte était ouverte » ; il devint bien difficile au président de la curie de supprimer dans les pétitions tout ce qui concernait les affaires étrangères[3].

On le voit, en faisant un emploi sagace du droit de pétition, le parti libéral avait presque introduit le droit d'interpellation. Il avait, au début de la session, réclamé le droit de poser des questions au gouvernement et Milde s'était armé de l'exemple de l'Angleterre : « Le droit d'interpellation, disait-il, est de la plus haute importance, tant pour le gouvernement que pour les États. Dans la plupart des cas, il est impossible que le gouvernement fasse connaître les motifs

1. Treitschke, V, p. 637.
2. Séance du 21 mai. Beckerath protesta avec quelque aigreur, mais en vain.
3. Treitschke, V, p. 638.

de ses actes aux gouvernés par des proclamations ou par des dispositions ministérielles. Dans tous les cas, il est important que le gouvernement puisse être amené, par des interpellations, à donner aux États des explications qui augmenteront l'influence morale de l'administration[1]. » M. de Bodelschwingh déclara qu'il ne répondrait que sur les matières de l'ordre du jour ; le parti libéral comprit qu'il avait le droit d'y introduire toutes questions par voie de pétition et M. de Bodelschwingh lui reconnut ce droit en déclarant que « pour attaquer le gouvernement, il faut faire une pétition et me la communiquer[2] ».

L'activité législative s'exerça par voie de pétition d'une façon brillante, mais peu féconde à cause de l'opposition de la curie des seigneurs et du gouvernement. De son côté, la couronne présenta au Landtag uni plusieurs projets de lois, et, si les débats furent aussi éloquents, ils ne furent guère plus productifs. Notons d'abord un projet de loi sur l'exclusion de la diète « des personnes ne jouissant pas d'une bonne réputation »[3]. Ses

1. Milde à la curie des trois États, le 23 avril.

2. Bodelschwingh à la curie des trois États, le 5 mai, à propos d'une sortie violente de Nigolewski en faveur des Polonais.

3. Le projet de loi, déposé le 27 avril, excluait de la diète : les personnes condamnées par jugement criminel à la perte des droits civiques, ou déclarées incapables de remplir des fonc-

débats n'eurent quelque importance que par leur caractère de premières discussions législatives. Adopté par les deux curies avec plusieurs modifications, le projet fut rendu exécutoire au moment de la clôture du Landtag.

Les débats de la loi sur la situation des Juifs furent plus importants et plus intéressants [1]. Les Israélites n'étaient pas très nombreux dans la monarchie, — on les estimait à 200 000 sur plus de 15 millions d'habitants, — mais dans certaines provinces ils avaient pris une forte situation. Dans les grandes villes, mélangés à la population, germanisés depuis longtemps, ils vivaient de l'existence allemande; il n'en était pas de même dans la province de Posen, où, au nombre de 75 000, ils avaient acquis un triste renom. « Dans cette contrée, disait Bismarck sans exagération, il y a des paysans qui ne peuvent dire que rien leur appartienne sur leur propre fonds de terre ; depuis le lit jusqu'au fourgon du poèle, tout le mobilier appartient au Juif, le bétail à l'étable appartient au Juif, et le paysan paie pour chaque objet un loyer quotidien; le blé sur champ et en grange appartient au Juif

tions publiques et de prêter serment ; les condamnés à certaines peines par un tribunal d'honneur militaire ; les personnes privées du droit de bourgeoisie ou de commerce, etc.

1. Treitschke, V, p. 629 à 636, traite très longuement cette question.

et le Juif vend par minots au paysan le grain pour le pain, pour les semailles, pour la nourriture des bestiaux[1]. »

Une ordonnance de 1812, en vigueur seulement dans les provinces où ils étaient le moins nombreux, leur avait accordé la qualité de sujets prussiens et certains droits civiques ; mais ils ne pouvaient remplir de fonctions publiques et trouvaient quelques entraves à l'exercice de leurs droits civils et commerciaux. Malgré un mouvement antisémite qui se manifesta vers 1820, la tendance était à leur accorder les mêmes droits que les chrétiens ; la Hesse électorale l'avait fait en 1833 ; Humboldt et ses amis, admirateurs des principes de la Révolution française, le réclamaient pour tous les États allemands; cette cause trouva un éloquent avocat dans un jurisconsulte de Hambourg, Gabriel Riesser, qui soutenait que les Juifs étaient suffisamment fondus dans l'élément allemand pour qu'on pût sans inconvénient leur accorder tous les droits politiques.

Sans aller aussi loin, Frédéric-Guillaume IV, avec sa générosité naturelle, considérait comme un devoir d'améliorer la situation des Israélites. Il présenta au Landtag uni un projet de loi qui constituait sur l'ordonnance de 1812 un réel

1. Bismarck à l'assemblée des États, le 15 juin. *Bismarck, député*, p. 51.

progrès : les Juifs pouvaient désormais remplir certains emplois publics, la liberté du culte était complète, les restrictions à l'exercice du commerce et de l'industrie étaient en partie abolies. Mais, pour arrêter l'immigration des Juifs de Russie dans la province de Posen, on restreignait leur droit de s'établir dans cette province.

Le premier bureau du Landtag, à qui le projet avait été renvoyé, s'était montré favorable à ses dispositions et avait même demandé leur extension complète aux juifs de Posen. Les débats s'étendirent sur sept séances du Landtag[1] et amenèrent l'intervention de la plupart des grands orateurs. Les membres du parti libéral, Louis Camphausen[2], Milde, Beckerath, Vincke, réclamaient en faveur des israélites l'égalité de traitement et protestaient contre l'*État chrétien* ; ils demandaient l'État laïque ou tout au moins indépendant, à la façon de la charte française de 1830, et déclaraient que les restrictions aux droits civiques des Juifs étaient un legs du moyen âge. En sens contraire, deux députés protestaient contre tout accroissement des droits des Juifs ; c'étaient Thadden-Trieglaff, de la Diète de Poméranie, et Otto de Bismarck-Schönhausen. Le jeune et ardent député de la Saxe se posait avec

1. Séances des 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 25 juin.

2. Camphausen, président de la Chambre de commerce de Cologne et membre influent du parti libéral du Rhin.

sa crânerie coutumière en champion des idées du moyen âge, admettait comme principe la base religieuse de l'État et revendiquait « les préjugés sucés avec le lait maternel. — Si je me figure devant moi comme représentant de la majesté sacrée du Roi un Juif auquel je devrais obéir, je dois confesser que je me sentirais profondément abaissé et humilié, et que je perdrais le sincère plaisir et l'espèce de point d'honneur avec lesquels je tâche à présent de remplir mes devoirs envers l'État. »

A la suite de ces débats, peut-être un peu longs, les votes furent passablement confus. La curie des trois États adopta dans son ensemble la loi proposée, y ajouta un amendement qui admettait les mariages entre chrétiens et israélites, et, malgré les efforts du parti libéral, refusa d'attribuer aux juifs les droits d'élection et d'éligibilité aux Landtags provinciaux : cette dernière décision ne fut d'ailleurs prise qu'à une voix de majorité[1].

Le Landtag fut appelé à délibérer sur l'établissement des impôts ; mais le travail parlementaire avait été mal préparé par Kühne, directeur général au ministère des finances, et n'aboutit qu'à un mince résultat. Il ne s'agissait pas seulement d'introduire de nouveaux impôts ; mais il fallait

1. Par 220 voix contre 219, à la séance du 17 juin.

remanier ceux qui existaient de façon à les faire peser d'un poids plus juste, supprimer l'impôt sur la mouture et la boucherie qui existait dans les grandes villes, reviser l'impôt des classes, organiser un impôt sur les revenus d'un taux élevé.

Les propositions du gouvernement ne furent pas admises par la curie des trois États ; on ne peut dire qu'un conflit s'éleva entre la couronne et les députés, mais ceux-ci trouvèrent le projet insuffisamment mûri ; aux séances des 10, 11 et 12 juin, Hansemann, Vincke, Arnim, Milde exposèrent avec développement leur système financier ; le meilleur discours fut prononcé par Louis Camphausen; avec beaucoup d'élévation, il soutint les idées de l'école de Manchester et réclama un impôt sur le revenu se substituant à tous autres, de façon à soulager les petites fortunes et à attacher plus étroitement les classes aisées à leurs devoirs politiques[1]. La curie des trois États ne prit pas de décision ferme, mais se borna à voter un ordre du jour demandant au gouvernement de remanier les impôts pour les faire peser davantage sur les classes élevées et riches et décharger les petits.

Un des principaux motifs de la réunion du Landtag était la nécessité de le consulter pour

1. Treitschke, V, p. 629.

contracter des emprunts. Le gouvernement se trouvait en présence de deux emprunts nécessaires, l'un pour créer des banques hypothécaires, l'autre pour construire les chemins de fer. Le premier emprunt se rattachait à un ensemble de mesures destinées à alléger la situation des paysans ; le gouvernement présentait à ce sujet deux propositions de lois : l'une ordonnait l'estimation des fonds de terre des paysans, l'autre créait dans chaque province des banques hypothécaires prêtant aux paysans les sommes nécessaires pour le rachat des servitudes réelles pesant sur leurs biens et accordait la garantie de l'État à ces banques ; en créant cette garantie, le gouvernement engageait les finances de l'État, car « une garantie de l'État est un emprunt de l'État[1] ». L'autre emprunt était destiné à la construction de la ligne de chemin de fer de la Prusse de l'Est : partout en Europe se construisaient des voies ferrées, la Prusse était en retard, il y avait donc intérêt majeur à obtenir la garantie des États. Le vote de ce double emprunt était la raison d'être du Landtag uni.

A ces diverses propositions, le parti libéral opposa un moyen péremptoire ; il reconnaissait le bien fondé des lois projetées, mais déclarait

1. Beckerath à la séance des curies réunies, le 15 mai, en réponse à un discours de Bodelschwingh, la veille, en sens contraire.

le Landtag incompétent pour accorder un emprunt, car la loi de 1820 ne donnait ce droit qu'à une représentation nationale, aux *Reichstände,* et le Landtag uni n'avait point ce caractère. C'était le projet d'adresse et la déclaration des 138 qui reparaissaient sous une forme nouvelle, et, à deux reprises, les députés s'y attachèrent. Lors du vote sur les banques hypothécaires, un député déclara nettement qu'il ne pouvait adopter le projet de loi « parce que nos droits ont été restreints par la patente de février », et malgré les efforts de M. de Bodelschwingh, la loi fut rejetée à l'immense majorité de 448 voix contre 101[1].

Pour la loi sur le chemin de fer de la Prusse de l'Est, les débats furent plus caractéristiques encore ; les libéraux de la province de Prusse vinrent expliquer que les questions de principes devaient passer avant les questions d'intérêt. « Je reconnais, disait le bourgmestre de Kœnigsberg, Sperling, que les intérêts de ma province sont en conflit avec mes convictions. Mais je ne suis pas ici un représentant des intérêts d'une province, mais de la patrie entière. Cela forme ma décision ; je dois suivre mes convictions et je réponds « non » à la question du gouvernement parce qu'en toute conscience je

1. Séance du 15 mai.

ne puis voter autrement[1] ». M. de Bismarck s'élevait avec force « contre cette tactique qu'on peut stigmatiser du mot d'extorsion ; il faut en quelque sorte que le gouvernement achète par des concessions le vote de l'emprunt[2] ». Vincke, Hansemann, Auerswald se déclaraient incapables « d'assumer une pareille responsabilité tant qu'on n'aurait pas assuré le retour régulier du Landtag et son contrôle du budget[3] ». Et le vieux colonel de Saucken Tarputschen s'écriait : « Si je pouvais changer toutes les cabanes de mon pays en châteaux par la concession de l'emprunt, je voterais contre dans la certitude que l'on est plus heureux dans une cabane avec une conscience légère que dans un château avec une conscience lourde. » La majorité se rallia à cette opinion, et par 360 voix contre 179 rejeta le projet d'emprunt[4].

Cette majorité si compacte allait se disloquer au dernier jour sur une question de principe analogue. D'après la seconde ordonnance du 3 février, les Diètes provinciales devaient élire des délégations, qui, réunies en comité permanent, exerçaient la plupart des droits du Landtag uni. Le parti libéral n'avait cessé

1. Sperling, le 7 juin, à la curie des États réunis.
2. Bismarck-Schönhausen, à la même séance.
3. Auerswald, à la même séance.
4. Séance des curies réunies du 9 juin.

d'attaquer cette disposition comme contraire aux engagements des lois antérieures.

Les élections étaient fixées au 25 juin[1] et les députés avancés du Landtag espéraient y trouver une nouvelle occasion de protester contre la patente en refusant de nommer les membres du comité permanent. Tout fut mis en œuvre par le gouvernement pour les décourager ; une fête fut donnée à Postdam la veille à cet effet ; on laissait entendre que le roi ferait de nouvelles concessions s'il trouvait l'appui de ses États, qu'au contraire il pourrait retirer ce qu'il avait déjà donné, s'il sentait leur opposition systématique. Il paraissait d'ailleurs impolitique à maints libéraux de donner au roi cette impression dernière d'un Landtag uni en révolte contre ses ordonnances. Au début, l'opinion presque unanime des libéraux était de refuser l'élection ; c'était l'opinion bien nette de Hansemann, Vincke et Mevissen ; mais elle perdait du terrain et à une réunion tenue à l'hôtel de Russie la nuit avant le vote, elle fut écartée par une importante fraction du parti, sous la direction d'Auerswald, Camphausen et Beckerath[2]. Ces pourparlers n'aboutirent qu'à une scission en trois partis.

1. Le même jour, les diètes devaient élire les membres de la députation pour l'administration de la dette publique ; cette élection, de moindre importance, avait la même signification.
2. Biedermann, *Mein Leben*, I, p. 198.

Cinquante-huit députés seulement refusèrent complètement d'élire les membres du comité permanent[1]. Deux cent quatre-vingt-quatre prirent part purement et simplement aux élections, et le comte Schwerin, qui était de ceux-ci, expliquait ainsi son vote : « Il fallait avant tout éviter un conflit avec le roi et ce conflit paraissait certain si l'opposition se refusait aux élections. En outre cette abstention pouvait donner au comité permanent une composition dangereuse dont le roi pourrait se servir dans un but de combat[2]. » Enfin cent cinquante-sept députés prirent part aux élections, mais « sous réserve des droits du Landtag » (*mit Vorbehalt*). Ce tiers parti avait tout voulu ménager, « les principes juridiques et les nécessités de la politique », en imposant à son vote « cette réserve formelle qu'aucun amoindrissement ne serait apporté au droit du Landtag de voter la loi et

1. Ranke, *Allgemeine deutsche Biographie*, vº *Friedrich-Wilhelm IV*, p. 764 et suiv., et Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 198, donnent en détail la composition des trois partis. Résumons-la en quelques chiffres ; sur 58 députés qui refusèrent de voter, 28 étaient du Rhin, 9 de Westphalie, 9 de Saxe, 6 de Silésie, 3 de Brandebourg, 2 de Posen, 1 de Poméranie ; les députés qui votèrent sans restriction étaient 68 de Brandebourg, 45 de Westphalie, 45 de Silésie, 38 de Poméranie, 37 de Saxe, 21 de Prusse, 21 du Rhin, 9 de Posen ; les votants sous réserve étaient 55 de Prusse, 28 de Posen, 28 de Silésie, 24 de Saxe, 22 du Rhin.

2. Lettre de Schwerin à Biedermann, *Mein Leben*, I, p. 195.

d'accorder les impôts » ; il espérait ainsi « provoquer la couronne à de nouvelles concessions et amener le développement politique de la Prusse sans conflit entre le peuple et le prince, mais par leur accord[1] ».

Ce devait être le dernier acte politique du Landtag.

Pendant les trois mois de son existence, l'impression à la Cour avait été d'étonnement et d'irritation.

Frédéric-Guillaume IV, avec cette dose énorme d'illusion qui formait le fond de son caractère, avait cru réellement que son peuple et ses États lui seraient reconnaissants des ordonnances de février et le lui manifesteraient par une fidélité touchant à l'obéissance. Dès les débats de l'adresse, il lui fallut perdre cette opinion optimiste. La déclaration des droits le jeta dans une nouvelle et plus vive irritation et les cent trente-huit députés qui l'avaient signée furent désormais bannis des fêtes royales. Ce devint d'ailleurs un système politique d'omettre aux invitations de la Cour les députés qui s'étaient signalés par des tendances libérales, — Arnim en fut un jour, — ou de les y convier, mais de leur tourner le dos[2]. Le refus de l'emprunt pour

1. Lettre de Beckerath à Biedermann, *Mein Leben*, I, p. 196-197.

2. Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 193.

le chemin de fer de Prusse vint mettre le comble à la colère du monarque ; il donna ordre de suspendre immédiatement les travaux, « pour jeter un seau d'eau froide au Landtag et à la Prusse ; » et il écrivait à son ministre Thile en donnant cet ordre : « Il sera bon de placer devant les yeux des Prussiens[1] la punition de leur vote insensé. Le rejet de l'emprunt ne me fait ni chaud ni froid, mais il devra faire chaud et froid aux Prussiens[2]. » Ses ministres ne le suivaient pas dans cette voie de colère, mais il y était poussé par le président du Conseil, le général Boyen[3].

Metternich voyait avec un certain plaisir ses prédictions s'accomplir. « Le Roi de Prusse a été entraîné où il ne voulait pas aller, écrivait-il le 6 juin 1847 au roi de Wurtemberg. Il ne voulait pas d'*États généraux,* et il les a dans les *États réunis* ; il ne voulait pas la périodicité des réunions, et il l'a ; il ne voulait pas subordonner aux États toute la législation, et elle est entre leurs mains ; il ne voulait pas tout cela, parce qu'il lui était prouvé que les conditions essentielles de l'État prussien sont incompatibles avec de semblables errements. Il avait raison..., mais

1. C'est-à-dire les habitants de la province de Prusse.
2. Treitschke, V, 627.
3. Boyen se retira au lendemain de la clôture du Landtag, Savigny le remplaça.

il ne devait pas ouvrir la porte. Il l'a ouverte, et ce qui est une fois entré par là, on ne peut plus le faire sortir[1]. » Ses dépêches à son ambassadeur à Berlin reflétaient les mêmes idées, elles arrivaient par cet intermédiaire à Frédéric-Guillaume IV et elles n'étaient point pour calmer son inquiétude et son irritation.

Cependant la clôture du Landtag uni était proche et il appartenait au roi d'apporter une conclusion. Il le fit en termes assez disgracieux. Le 24 juin paraissaient trois messages royaux : le premier interprétait deux articles des ordonnances du 3 février et confirmait le droit du Landtag uni de consentir exclusivement les emprunts ; le second donnait acte, avec quelque sécheresse, au Landtag de sa demande de périodicité et promettait une réponse ultérieure, sans aucun engagement ni délai ; le troisième message enfin, fixait la clôture du Landtag au 26 juin et « chargeait notre commissaire de le clore en notre nom ».

Le même jour, 24 juin, le roi signait l'acte final du Landtag qui résumait les travaux de l'assemblée ; il constatait l'échec des principaux projets du gouvernement (emprunts pour les chemins de fer et pour les banques hypothécaires, estimation des biens paysans, modification des

1. Metternich, *Mémoires*, VII, p. 377, 378.

impôts, loi sur les Juifs), et promettait la promulgation des propositions adoptées (exclusion des indignes de la diète, caisse de secours des provinces) ; il résumait les pétitions votées à la majorité légale[1] et promettait de s'y conformer ou même constatait la publication d'ordonnances conformes.

Le 26 juin, au matin, les deux curies étaient réunies dans la salle blanche du château pour entendre le discours de clôture. Le roi n'y parut point. M. de Bodelschwingh constata avec mélancolie que « les résultats du Landtag uni avaient été moins fructueux pour le pays qu'ils auraient pu l'être... Cette heure de séparation est assombrie par ce fait qu'un petit nombre des membres de l'assemblée ont refusé leur concours à ce dernier acte de ses travaux et se sont soustraits à un devoir dont l'accomplissement est en connexité essentielle avec l'exercice de ses droits représentatifs. Le gouvernement saura maintenir le respect dû aux lois. » Mais il voulait terminer par des paroles de confiance envers la Providence, d'espoir qu' « une bonne semence est tombée ici dans un terrain fertile », et d'union des États et des provinces « dans l'amour profond

1. Pétitions sur la publicité des séances des Conseils municipaux, la suppression des droits à payer pour les permis de séjour, le règlement du Landtag, les églises militaires, l'extension de la procédure orale et publique.

pour la patrie, notre noble roi et sa maison ». Le soir même, les députés libéraux se réunissaient en un banquet, puis tous reprenaient le chemin de leurs provinces.

Un mois plus tard, le 24 juillet paraissait un recès qui promulguait plusieurs des projets soumis à la Diète[1] : la loi sur les personnes indignes n'avait été que peu modifiée par les députés. Celle sur les Juifs, au contraire, avait été profondément revisée, le monarque avait hésité à la publier ; il la promulgua, néanmoins, telle que l'avait revue la Diète, sauf la disposition relative aux mariages entre israélites et chrétiens ; cette loi marquait un progrès sensible sur l'ancienne législation ; les israélites étaient désormais admis à presque toutes les fonctions sociales. Le recès du 24 juillet consacrait, enfin, plusieurs des mesures réclamées par des pétitions ; les plus importantes étaient relatives à la publicité des séances des conseils communaux et des procès devant les tribunaux.

1. Lesur et Fouquier. *Annuaire historique*, 1847, p. 364.

CHAPITRE V

A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

Conséquences de la réunion du Landtag. — Efforts des patriotes allemands : la *Deutsche Zeitung* et les Congrès politiques. — Influence du général de Radowitz ; ses missions à Vienne et à Paris. — Les délégations des Diètes provinciales. — Situation troublée en Allemagne.

Nul n'essayait de le dissimuler : la réunion du Landtag aboutissait à un échec. Frédéric-Guillaume IV avait cru se rapprocher de son peuple et s'unir étroitement à lui ; ses phrases éloquentes et vagues avaient fait illusion, et on avait fondé sur lui des espérances qu'il ne pouvait réaliser. Le désaccord entre les députés et le roi, sensible dès les premières séances, s'était profondément creusé à la fin de la session ; les revendications du parti libéral s'étaient heurtées à une tenace résistance du gouvernement ; par un de ces brusques revirements propres à son caractère, Frédéric-Guillaume avait ressauté aux vieilles traditions prussiennes, d'autocratie par les bureaux : la Diète s'était cabrée et avait sabré les projets du gouvernement. Ce conflit avait risqué

de tout entraver, et les résultats matériels étaient médiocres : la promesse de réunir à nouveau les États dans un délai de quatre ans, la loi sur la situation des Juifs et quelques ordonnances sur des questions de seconde importance. Les prophètes pessimistes semblaient donc avoir raison, qui, dès le discours du trône, annonçaient l'échec du Landtag et proposaient de quitter Berlin sans se livrer à d'inutiles discours.

Mais la réunion du Landtag avait eu un effet moral d'une portée considérable. Pour la première fois, les représentants de la Prusse entière, du Rhin à la Vistule, s'étaient réunis à Berlin, avaient discuté sur les intérêts du royaume, avaient exposé les idées du pays sur sa propre administration. Jusqu'alors, les débats pratiques s'étaient enfermés dans les Landtags provinciaux d'où ils n'avaient aucun retentissement ; les décisions s'y prenaient en chambre close ; elles n'avaient en général qu'une portée provinciale et le monarque les promulguait ou les écartait sans discussion et sans contrôle : à peine la presse pouvait-elle les critiquer sous l'œil sévère de la censure ; elle ne le pouvait faire qu'après leur publication, alors qu'il était trop tard pour les modifier.

Au Landtag uni, tout avait changé. Les débats s'étaient élevés aux questions générales, de principe et d'ordre public ; propositions royales et

pétitions avaient été librement discutées ; les séances étaient publiques et le compte rendu sténographique en était répandu par la presse ; de grands journaux étrangers, le *Times,* les *Débats,* l'*Indépendance belge,* avaient transmis au loin le texte des discours. Les orateurs ne s'étaient pas crus liés « au vieux dogme de l'in- « faillibilité des bureaux et de l'intelligence « limitée des sujets[1] ». Ils avaient critiqué la sainte administration prussienne avec rigueur et raison, et, de ces débats, ils étaient souvent sortis victorieux.

Ces hommes, hier inconnus, sont maintenant des chefs de partis. Ils forcent l'admiration de Metternich lui-même : « Quant à moi, qui ai suivi jour par jour tous les actes de la session qui vient de finir, écrit-il le 11 juillet, j'ai été vivement frappé des solides qualités parlementaires des orateurs fournis par l'opposition[2]. » Tous avaient fait assaut de valeur : à gauche, Vincke, Schwerin, Camphausen, Auerswald, Beckerath, Hansemann ; à droite, Arnim, Bismarck-Schönhausen ; leur éloquence, leur entente des affaires, l'élévation de leurs principes l'avaient emporté sur les raisonnements étroits des bureaucrates que leur opposait la couronne. Seul, Bodelschwingh

1. Biedermann, *Geschichte Deutschlands,* 2e partie, 1840-1871, t. I, p. 203.

2. Metternich à Canitz, *Mémoires,* t. VII, p. 382.

était à leur taille; les autres ministres pliaient, et l'opinion se faisait qu'un jour ceux-là remplaceraient ceux-ci, bon gré ou malgré le roi.

Ces débats avaient retenti dans toute l'Allemagne; la situation de la Prusse, sa forme allongée de Mayence à Kœnigsberg, font que toute discussion à Berlin a un écho dans les pays qui l'entourent. De toutes parts les « patriotes » étaient accourus pour assister à cette assemblée où ils voulaient voir le germe d'un parlement national. Le Landtag prussien avait pris l'importance d'un événement allemand; il rendait plus étroite l'unité de la Confédération tout entière.

La déception, née de l'absence de résultat immédiat, n'arrête pas les libéraux allemands; elle semble donner comme un coup d'éperon à leur élan et à leurs aspirations. Frédéric-Guillaume, en qui leur espoir se mettait, les abandonne? Ils le forceront à faire l'Allemagne. Pour remuer l'inertie des monarques et des peuples, ils ont deux armes : la presse et l'association. Ils se serviront des deux ensemble.

Au mois de juillet, un groupe de patriotes fonde la *Deutsche Zeitung*; Gervinus en a la direction; Bassermann, libraire à Mannheim, l'édition; un noyau de libéraux, Mathy, Droysen, Louis Häusser, etc., la rédaction; les opinions varient, car chaque écrivain a son plan de réformes; mais tous constatent la parfaite vanité

de la Diète[1] et luttent pour une œuvre commune : l'unité allemande. L'effet est considérable ; dans les universités comme dans les cours, à tous ceux qui parlent la langue allemande, nobles et bourgeois, citadins et campagnards, la *Deutsche Zeitung* jette la bonne semence d'où montera l'unité de la patrie. Ses rédacteurs constituent un groupe politique plein d'initiative, prêt à diriger l'esprit public ; ils formeront, avec les membres du Landtag uni, le cadre du Parlement de Francfort.

Sous l'influence de la *Deutsche Zeitung,* les chefs du parti libéral et unitaire[2] se réunissent le 10 octobre 1847 à Heppenheim ; ils accourent de toutes parts, pour traiter d'un même élan la question qui leur tient au cœur, l'unité allemande. Ils veulent rapprocher les peuples par une communauté plus étroite des intérêts commerciaux et forment le projet d'un *Zollvereinsparlament,* une chambre législative des États associés en union douanière sous la direction de la Prusse ; pour y arriver, il faut faire pénétrer dans le sang même du peuple allemand la pensée

1. Treitschke, *Deutsche Geschichte,* t. V, p. 690.

2. Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 210 ; Denis, *L'Allemagne*, 1810-1852, p. 241 ; Blum, *Fürst Bismarck und seine Zeit,* I, p. 121. A ces assemblées parurent Bassermann et Mathy du grand duché de Baden, Henri de Gagern de Darmstadt, Hergenhahn de Nassau, Hansemann et Mevissen de Prusse. C'était un prélude de l'assemblée d'Heidelberg.

nationale, en parler sans cesse dans les assemblées de chaque État.

Peu auparavant, le 12 septembre, les radicaux badois avaient tenu à Offenbourg une grande réunion populaire où ils ne s'étaient pas bornés à réclamer des réformes locales, mais avaient demandé également une « représentation nationale » pour la confédération allemande[1].

Bientôt ces revendications sont portées aux parlements des divers États : au mois de février, Bassermann à la Chambre badoise et H. de Gagern à la Chambre de Darmstadt, proposent la revision du pacte fédéral.

Frédéric-Guillaume finissait par s'émouvoir. Il ne manquait pas d'intelligence politique et de hardiesse généreuse ; il avait toujours rêvé de se mettre à la tête du mouvement national : cela répondait tout ensemble à ses idées moyenâgeuses et à l'ambition naturelle des rois de Prusse. L'été entier avait passé sur sa déception du Landtag ; pour « oublier les chagrins du moment[2] », il avait voyagé ; l'accueil de tous l'avait réconcilié avec la vie et avec son peuple. A Venise (où il avait rencontré Bismarck[3]), il n'avait pas abandonné toute colère contre les libéraux du Landtag uni ; sur le Rhin, où il vint ensuite, son

1. Blum, *Die deutsche Revolution* 1848-1849, p. 76.
2. Treitschke, *Deutsche Geschichte*, t. V, p. 643.
3. Bismarck, *Pensées et Souvenirs*, t. I, p. 26.

courroux s'évanouit. Il se laisse entraîner par le mouvement unitaire et s'abandonne à l'influence d'un de ses amis les plus chers, le général de Radowitz.

C'était une singulière et attachante personnalité [1]. Né en Saxe, d'abord officier au service de la Hesse, Radowitz était depuis 1823 attaché à l'état-major de Prusse où il avait conquis tous ses grades ; des missions à Francfort, à Carlsruhe, à Wiesbaden, l'avaient mis en relief ; l'homme séduisait. « Un front large et haut, des yeux noirs et expressifs, des lèvres serrées, une voix sonore et harmonieuse ; apparition imposante et sympathique à la fois [2] ». Son intelligence puissante embrassait toutes les branches de l'activité humaine ; questions militaires et religieuses, politiques et historiques, lettres et sciences, il scrutait toutes choses avec ampleur ; mais il restait trop haut. Ce soldat était un grand penseur, non un homme d'action. Le feu de l'enthousiasme unitaire l'avait pénétré de part en part. Il cherchait à le communiquer à son royal ami.

Depuis un an, la Diète sommeillait sur un pro-

1. Saint-René Taillandier, *Le général de Radowitz*, dans les *Études sur la Révolution en Allemagne*, II, p. 295 et suiv. ; *Allgemeine deutsche Biographie*, article très complet par M. Liliencron.

2. Keudell, *Bismarck et sa famille*, p. 25.

jet de la Prusse pour établir une nouvelle législation sur la presse ; on n'arrivait guère à s'entendre, Frédéric-Guillaume voulait qu'on donnât plus de liberté aux journaux, Metternich plus d'entraves. A Leipsick, une conférence pour unifier les lois sur les lettres de change réussissait mieux et rédigeait une proposition qui, d'ailleurs, ne passa en loi que dans le courant de 1848.

Brusquement, Frédéric-Guillaume décide de s'attaquer au plein de la question unitaire et charge Radowitz de rédiger un mémoire sur la réorganisation de la Diète. Le général lui remet ce mémoire le 20 novembre ; c'était tout un plan de constitution allemande. Avec hardiesse et hauteur de pensée, Radowitz constatait que pendant trente-deux années de paix, la Diète n'avait rien fait ; la nation était émue de cette inaction. Des réformes s'imposaient. Il était indispensable que la Diète pût délibérer à la majorité ; il fallait créer un tribunal fédéral, assurer l'unité de la législation commerciale, douanière, postale, renouveler l'organisation et l'équipement de l'armée, organiser en commun les chemins de fer. Le 21 novembre, Radowitz partait pour Vienne sur l'ordre de son roi et présentait à la cour autrichienne ce plan de constitution allemande.

Le moment était mal choisi pour une pa-

reille proposition[1]; Metternich était absorbé par les affaires de Suisse et d'Italie et engagé dans des négociations délicates avec Guizot. L'Autriche désirait réunir à Neuchâtel une conférence de plénipotentiaires pour régler la question du Sonderbund; la France s'y opposait; après tergiversations, on se décida à une opération grave et considérable, la confection bien fignolée d'une note commune que les représentants des puissances à Berne devraient remettre au gouvernement fédéral[2]. La Prusse ne pouvait se désintéresser de ces négociations qui touchaient de si près la principauté de Neuchâtel. Radowitz fut chargé de les suivre; il partit pour Paris et les réformes de la Confédération germanique attendirent la secousse de février.

Cependant, Frédéric-Guillaume voulait porter dans les institutions propres à son royaume le même esprit libéral qui l'animait dans les relations extérieures. Son entourage immédiat était divisé, mais les tendances d'esprit nouveau l'emportaient pour le moment; à Radowitz et Arnim se joignaient quelques conservateurs modérés qui estimaient indispensable d'édicter

1. F. Rachfahl, *Deutschland, König Friedrich-Wilhelm IV und die Berliner Märzrevolution*, p. 37 et suiv.

2. Paul Matter, *Le Sonderbund*, dans les *Annales des Sciences politiques*, 15 janvier 1896.

immédiatement la périodicité du Landtag et sa transformation en parlement à deux chambres[1]. Le roi ne pensait pas opportune une pareille concession ; mais à la fin de l'année, il convoquait les délégations des Diètes provinciales. D'après l'ordonnance du 3 février 1847, ces délégations devaient se réunir à Berlin, en comité général, au moins une fois tous les quatre ans ; en les appelant sept mois après la dissolution du Landtag uni, Frédéric-Guillaume faisait donc une application libérale de l'ordonnance de 1847.

Les délégations se constituèrent au mois de janvier, non sans difficulté[2] ; elles devaient délibérer sur un projet de Code pénal ; les débats se présentaient comme laborieux, car les députés du Rhin ne voulaient aucun changement au régime du Code français. La Révolution arrêta leurs délibérations.

Frédéric-Guillaume avait manifesté sa bonne volonté. Mais les peuples vont plus vite que les monarques ; ils se fatiguent des promesses creuses et préfèrent les réalités aux lointains espoirs. A les leurrer, les rois les las-

1. Lettre du comte Dohna Lauck à Bodelschwingh, citée par Treitschke, *loc. cit.*, p. 646.

2. Cette difficulté tenait à la « réserve » que beaucoup de députés avaient mise en élisant les délégations. Ranke, *Allgemeine deutsche Biographie*, v° *Friedrich-Wilhelm IV*, p. 768.

sent, et dans les masses se forment les ressentiments profonds d'où surgissent les révolutions.

L'année 1847 paraissait se terminer en Prusse dans le calme de la paix ; de bons esprits pouvaient croire à une lente évolution, préparant au royaume de nouvelles et glorieuses destinées [1] ; ce calme n'était qu'apparent. L'Allemagne était profondément troublée ; elle mûrissait pour une brusque révolution.

Un sentiment général de malaise s'imposait. Suivant l'expression pittoresque d'un contemporain, « le temps était lourd, comme avant l'orage ; il y avait quelque chose dans l'air [2] ». Cette impression était perçue même par les hommes au gouvernement et un ministre saxon, le baron Richard de Friesen, l'a définie exactement : « Dans toute l'Allemagne régnait une inquiétude, un souci pour l'avenir. Les institutions politiques de l'Allemagne — soit de la Confédération, soit des États particuliers — avaient vieilli et ne répondaient plus à des situations modifiées, à des idées qui s'étaient emparées profondément de la population. Partout on avait la conviction que cela ne pou-

1. Jacques Matter, *État de l'Allemagne* (1847), I, p. 265, 281.

2. Biedermann, *Mein Leben und ein Stück Zeitgeschichte*, I, p. 216.

vait durer ainsi..., qu'une évolution générale, même violente, apporterait une nouvelle solution[1]. »

Cet état latent se manifestait par de nombreux symptômes. Dès 1846, avait éclaté dans les provinces de la Prusse orientale et de Posen une « conspiration aussi vaste qu'insensée[2] » qui prétendait soulever la population slave et catholique pour rétablir une république polonaise. Des centaines de conjurés avaient été arrêtés ; leur procès s'était déroulé à la fin de 1847, à Berlin, en public selon les nouveaux principes du recès de juillet ; les chefs, Kibelt, Mierolawski, avaient acquis « une popularité romanesque » ; en commuant les huit condamnations à mort, Frédéric-Guillaume se conformait aux vœux populaires.

A l'autre extrémité du royaume, dans la province du Rhin, se manifestait des tendances séparatistes. Un député au Landtag, Stedmann, publiait une brochure qui conseillait aux pays rhénans de secouer le joug de la Prusse ; une association, *Rheinischer Verein*, protestait contre toute modification au droit français encore en

1. Friesen, *Erinnerungen aus meinem Leben*, cité par Biedermann, *loc. cit.* ; cf. Rothan, *L'Europe et l'avènement du Second Empire*, p. 63.

2. De Circourt, *Berlin avant les barricades*, dans la *Revue de Paris* du 15 novembre 1896, p. 375.

usage[1]. Dans des cercles plus restreints et plus réservés, on parlait de la fondation d'une république allemande.

Plusieurs États voisins étaient en ébullition. La présence auprès du roi de Bavière, Louis I[er], d'une danseuse, Lola Montès, aventurière de haut vol, faisait un scandale dont le souverain ne comprenait pas la gravité[2] ; il laissait la danseuse esquisser un rôle d'Egérie, le bon peuple de Munich s'indignait, les étudiants sifflaient ; Lola Montès le prenait de haut, menaçait de fermer l'Université. Au commencement de février 1848, une émeute éclate à Munich et le roi est obligé de renvoyer sa favorite.

En Wurtemberg, le roi se plaignait, dans son discours à l'ouverture des chambres, des menées révolutionnaires et « attendait les tempêtes de notre époque ».

Partout, en Europe, des luttes éclataient. La Suisse était le siège d'une sanglante révolution ; sept cantons s'étaient constitués en confédération séparée, *Sonderbund* ; à la fin de l'année 1847, le gouvernement de Berne ordonnait l'exécution fédérale ; les combats de novembre amenaient une pacification par force, et les régions limitrophes de l'Allemagne en étaient profondément

1. Treitschke, *Deutsche Geschichte*, V, p. 645.
2. Blum, *Die deutsche Revolution* 1848, p. 108 et suiv

troublées. En Italie, le mouvement libéral s'accentuait et sous la pression de l'opinion publique les gouvernements étaient obligés d'octroyer des institutions parlementaires[1]. La Hongrie s'agitait ; Kossuth et ses amis faisaient, aux élections de 1847, une opposition à outrance à la maison d'Autriche.

Ainsi s'effritait lentement le système de Metternich, tandis que le chancelier vieilli n'avait plus la force de lutter contre la « décomposition sociale[1] ».

1. Metternich, *Mémoires*, t. VII, p. 111.

CHAPITRE VI

LES PREMIERS TROUBLES

La nouvelle de la Révolution parisienne. — La première émotion. — Émeutes à Cologne, à Kœnigsberg, à Neuchâtel. — Réveil de la diète. — Assemblée d'Heidelberg. — Propositions de réforme allemande. — Projets de constitution prussienne. — Timidité des ministres et des conseils de la capitale. — Premiers troubles à Berlin. — Les éléments de désordre.

Les événements les plus attendus surprennent lorsqu'ils arrivent. Au commencement de l'année 1848, les hommes d'expérience et de réflexion pressentaient quelque profond mouvement [1], mais on pensait que la conflagration ne se produirait qu'à la mort de Louis-Philippe. La Révolution de février produisit en Allemagne l'effet d'un coup de foudre [2].

Tout événement en France a une action immédiate sur le Rhin. On y suivait avec anxiété les nouvelles de Paris. A l'annonce de la proclama-

1. Friesen, *Erinnerungen aus meinem Leben*; Sybel, *Die Begründung des deutschen Reichs durch Wilhelm I*, t. I, p. 310.

2. Hubner, *Une année de ma vie*, p. 12; Malmesbury, *Memoirs of an ex-minister*, I, p. 221.

tion de la République, tout bouillonne. Dès le 27 février, dans le grand-duché de Bade, à Mannheim, une assemblée populaire expose les « revendications du peuple » : la liberté de la presse, l'armement du peuple, la convocation d'un parlement allemand. Les Wurtembergeois ne veulent pas rester en arrière ; le lendemain, à Stuttgart, une réunion d'électeurs adopte le même programme.

Le mouvement gagne la Prusse. Il y est parfois didactique : à Bonn, les professeurs rédigent sous la direction de Dahlmann une adresse proclamant la mission allemande de la Prusse. Les universités, les innombrables associations et corporations envoient à Berlin adresses et délégations. Dans quelques villes l'ordre était déjà troublé. A Cologne, on assiège le conseil municipal réuni à l'Hôtel de Ville pour lui arracher l'adoption des « exigences du peuple » ; aux réclamations habituelles sur l'unité de l'Allemagne et la renaissance de la Prusse, s'ajoutent des revendications sociales : protection des ouvriers, garantie du travail, nourriture des enfants aux frais de l'État. La foule s'agite quelque peu ; les troupes envahissent la place pour arrêter « cet attentat inouï dans la province »[1]. Les troubles se modéraient, se transformaient en rédaction

1. Circulaire du président de Raumer, *Gazette de Cologne*, du 3 mars.

de pétitions, lorsque le carnaval, vieille tradition à Cologne, vient surexciter les esprits ; sur une querelle insignifiante, un choc sanglant se produit entre le peuple et les soldats ; les journaux révolutionnaires, qui se fondent, grossissent et exploitent à merveille cet événement douloureux [1].

L'agitation s'étend bientôt à Dusseldorf, à Magdebourg, à Brunswick où une assemblée de bourgeois réclame la liberté de la presse, l'institution du jury, l'armement du peuple, la convocation des États, la représentation du peuple allemand. A Breslau, un conflit éclate entre le peuple et l'armée, des combats acharnés se livrent dans les rues, les cuirassiers parviennent, non sans effusion de sang, à disperser les masses. A Kœnisberg, une pétition est rédigée par J. Jacoby [2], le chef du parti radical dans la province de Prusse, demandant la liberté de la presse et la création d'un parlement allemand, elle se couvre de signatures ; le président de police, M. de Lauterbach, veut faire du zèle réactionnaire ; les étudiants brisent les fenètres de sa maison, met-

1. Blum, *Die deutsche Revolution* 1848-9, p. 158.

2. Jean Jacoby, né en 1805 à Kœnigsberg, médecin d'abord, écrivain politique ensuite, s'était fait connaître par une série de brochures politiques qui l'avaient posé comme un des chefs du parti réformiste avancé. Il jouera un grand rôle à l'assemblée nationale de Berlin en 1848. Voy. l'article de Wippermann, *Allgemeine deutsche Biographie*, v° Jacoby.

tent le poste en fuite, toute la garnison est en mouvement. Un escadron charge, les blessés sont nombreux. L'ordre ne se rétablit qu'à grand'-peine.

Neuchâtel, canton suisse, mais principauté prussienne, avait conservé la neutralité pendant la guerre de Sonderbund, malgré les appels du gouvernement helvétique. La Confédération l'avait frappé d'une contribution extraordinaire, et les radicaux y menaient une vive propagande en faveur des idées de progrès. A la nouvelle de la Révolution parisienne, un mouvement républicain se développe, et bientôt éclate[1] ; les révolutionnaires veulent débarrasser ce canton d'un lien factice avec la Prusse : ils appellent à l'aide leurs amis des cantons voisins.

L'inquiétude était générale ; Metternich attendait « un second 1793, des horreurs du genre le plus raffiné »[2].

Les gouvernements prennent peur et plient. Le plus intéressé au maintien de l'ordre était le pouvoir central de Francfort, car un seul cri s'élevait dans l'Allemagne entière pour demander sa suppression. Il avait sans cesse opposé un refus catégorique à tout projet de modification constitutionnelle. Trois jours d'agitation font plus pour

1. De Circourt, *Berlin avant les barricades*, dans la *Revue de Paris*, du 15 novembre 1896, p. 376.

2. Metternich, *Mémoires*, VII, p. 597.

le mettre en mouvement que trente ans de tranquillité. Dès le 1er mars, la Diète adresse à la nation un appel suppliant : « L'accord unanime des gouvernements et des peuples est maintenant indispensable... Chacun peut agir dans son milieu pour l'ordre et l'union. » Puis, abandonnant tout son système d'oppression, elle implore « la vieille fidélité et l'intelligence mûrie du peuple allemand[1] ».

Les jours qui suivent, la vieille Diète est comme prise de vertige : le 3 mars, elle autorise les gouvernements à supprimer la censure; le 8, elle décide la revision du pacte fédéral « sur des bases vraiment nationales » ; le 10, elle déclare officielles les couleurs noir-rouge-or, et adopte comme armoiries l'aigle d'or sur fond noir. Sur le palais de Francfort flotte désormais l'étendard si longtemps prohibé, désormais symbole de l'Allemagne régénérée. On dirait qu'en une fois la Diète voulait expier les nombreux péchés dont elle s'était rendue coupable pendant trente-trois ans envers le peuple allemand[2].

Entraînés dans cette allure, le roi de Wurtemberg, le sénat de la ville libre de Francfort décrètent la liberté de la presse. Mais les peuples veulent agir à leur tour. Des avocats, des publi-

1. Rachfahl, *Deutschland, König Friedrich-Wilhelm IV und die berliner Märzrevolution*, p. 73 et suiv.

2. Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 216 à 218.

cistes, des professeurs accourent de tous les points de l'Allemagne pour délibérer à Heidelberg ; ils sont descendus de leurs chaires, sortis de leurs bibliothèques, transformés en hommes d'État [1] ; le 5 mars, ils rédigent un programme, esquisse de constitution allemande. Une commission de sept membres est chargée de préparer la formation d'une assemblée nationale ; celle-ci ne se composera pas de simples délégations des divers Parlements, mais elle sera élue directement par le peuple. Une réunion de notables aura lieu à bref délai à Francfort pour déterminer la composition exacte de cette assemblée nationale.

Frédéric-Guillaume IV était ému ; cette explosion spontanée du sentiment allemand, ces pétitions, ces vœux adressés de tous côtés pour lui demander de se mettre à la tête du mouvement national, agissaient profondément sur son âme plus portée à l'émotion qu'à la volonté. Ses conseillers de réaction, le général de Gerlach et son frère, étaient quelque peu désorientés ; le vieux général Boyen avait quitté depuis plusieurs mois la direction des affaires ; le jeune Otto de Bismarck-Schönhausen était absent.

Les partisans d'une grande Allemagne, Radowitz avant tous, pressaient le roi. Ils avaient

1. Rothan, *loc. cit.*, p. 65.

un partisan convaincu en la personne du comte de Dönhoff, délégué de la Prusse au pouvoir central de Francfort. C'était sous son influence et en l'absence du représentant autrichien, que la Diète était entrée dans une politique d'action nationale. Homme de progrès, il agissait parfois sans attendre des ordres trop souvent confus, et s'efforçait d'entraîner la Cour prussienne par son initiative. Dans ses rapports à Berlin, il insistait d'une manière pressante sur la nécessité pour la Prusse de prendre la direction du mouvement militaire[1]. « La Prusse ne peut rester maîtresse du mouvement, écrivait-il, qu'en agissant dans un sens décidément populaire et libéral ; mais il n'y a pas de temps à perdre. » Il demandait à Frédéric-Guillaume de soumettre à la Diète, immédiatement et sans s'adresser à Vienne, un projet de refonte complète de la confédération germanique ; il serait encore préférable de convoquer à Berlin les princes allemands, que l'Autriche vienne ou non : « Cela rendrait possible un grand résultat. »

Dès le 28 février, le roi réunit à Berlin un conseil de gouvernement pour examiner les conséquences de la révolution parisienne sur les affaires allemandes : on y décida que la Prusse n'avait aucune raison de prendre une attitude

1. F. Rachfahl, *loc. cit.*, p. 74.

hostile envers le gouvernement provisoire ; mais il fallait se méfier de la propagande révolutionnaire que la République française pourrait exercer sur les provinces rhénanes. Enfin on se résolut à donner quelques gages aux vœux d'unité allemande et, pour sonder la cour de Vienne, à y envoyer à nouveau le général de Radowitz.

Dès le lendemain, le général de Canitz, ministre des affaires étrangères, lui remettait les instructions du gouvernement[1] ; elles avaient un triple but : entente pour une action militaire en cas d'attaque par la France, prévision de mesures communes contre les insurrections en Allemagne, modification organique et renouvellement du pacte fédéral. Ce dernier objet était l'essentiel de la mission diplomatique ; Radowitz devait prendre pour base de ses propositions son propre mémoire du 20 novembre 1847.

Depuis son premier voyage, les événements avaient marché et Radowitz trouva meilleur accueil à la cour de Vienne ; M. de Metternich comprenait qu'il « s'agissait d'une œuvre de salut commun, si toutefois on peut sauver encore quelque chose[2] ». Après divers pourparlers,

1. Radowitz a lui-même raconté ces negociations dans une brochure sous le titre : *Deutschland und Friedrich-Wilhelm* ; voy. *Radowitz's Sämtliche Werke*, III, 280.

2. Journal de la princesse Mélanie. *Mémoires de Metternich*, VII, p. 535.

une convention intervenait le 10 mars, qui décidait la réunion à Dresde, le 25 mars, d'un congrès des princes pour délibérer sur les mesures militaires en cas de guerre et le rajeunissement du pacte fédéral. Le prince de Metternich envoyait à toutes les cours allemandes une circulaire les invitant à déléguer des plénipotentiaires à ce Congrès.

A la même époque, quelques petits princes du Sud s'associaient à la proposition des deux frères de Gagern, Henri, président du conseil des ministres à Darmstadt[1], Max, conseiller intime dans le duché de Nassau ; émus des éventualités du Parlement de Francfort, les Gagern demandaient aux souverains de prendre la direction du mouvement allemand et de désigner un monarque pour se mettre dans ce but à leur tête ; ce monarque devait être Frédéric-Guillaume. Ayant gagné à cette cause les princes qu'ils servaient, ils se mettent en route pour Berlin, mais par un long chemin, en visitant les petites cours du Sud et du Centre de l'Allemagne, pour entretenir et convaincre les souverains[2].

De ces deux propositions des grandes cours et des petits princes, aucune ne devait aboutir ;

1. Plus tard, président du Parlement de Francfort.

2. Voyez dans Biedermann, *Geschichte*, p. 227 et suiv., l'histoire fort curieuse des pas et démarches des Gagern.

les conférences de Dresde furent noyées dans les Révolutions de Berlin et de Vienne; les plénipotentiaires du Sud arrivèrent à Berlin au milieu des journées de mars.

Frédéric-Guillaume IV ne se laissait pas absorber par ces négociations et cherchait à manifester une égale bonne volonté dans la question des réformes intérieures. Il y était vivement incité par le comte de Dönhoff qui écrivait, de Francfort, que la Prusse ne pouvait différer à admettre le système constitutionnel ; proclamer immédiatement un régime parlementaire, c'était couper dans son germe toute agitation, parer aux excitations étrangères et donner à la monarchie prussienne une forte situation en Allemagne, capable de lui attirer la reconnaissance et la sympathie de tous les peuples confédérés. Bodelschwingh parlait dans le même sens ; il était le conseiller le plus écouté du roi, et depuis le mois d'octobre il cherchait à le persuader de remplacer le ministère de fonctionnaires, d'administrateurs, tel qu'il existait, par un véritable cabinet parlementaire ; c'était le premier principe du système constitutionnel et il semblait y avoir gagné Frédéric-Guillaume. Le général de Gerlach, qui préférait « une armée à un Landtag[1] », n'osait s'adresser au souverain et courait chez le

1. Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 130.

prince de Prusse. Le roi était *presque* décidé à octroyer une constitution. Ce « presque » ne devait être de longtemps franchi.

Dans une situation aussi grave, les délégations réunies à Berlin ne pouvaient être d'aucun secours ; il n'y avait qu'à les congédier. Le 6, Frédéric-Guillaume, accompagné du prince de Prusse et des ministres, prononçait solennellement leur clôture par un discours de son éloquence habituelle. « La Providence a fait surgir des événements qui menacent d'ébranler l'ordre social dans ses bases. Laissez toutes les querelles de parti et ne songez qu'à la seule chose nécessaire si nous voulons sortir avec honneur et succès de l'orage qui ne peut être conjuré, avec la grâce de Dieu, que par notre union, notre attitude et notre exemple. Groupez-vous comme un mur d'airain avec une vive confiance, autour de votre roi, autour de votre meilleur ami. » Le ministre de l'intérieur, Bodelschwingh, donna lecture d'une ordonnance qui assurait la périodicité du Landtag uni, limitait les attributions des délégations comme l'avait demandé le Landtag et promettait une nouvelle ordonnance constitutionnelle[1]. Cette charte ne devait paraître qu'en décembre.

1. Rönne. *Das Staatsrecht der preussischen Monarchie*, 4e éd., t. I, p. 34. Le roi, dans une autre ordonnance, avait promis la suppression de la censure.

L'ordre régna encore quelques jours à Berlin ; mais on a remarqué que, tandis que le peuple commençait à s'agiter, les pouvoirs et la bourgeoisie restaient dans une coupable inaction [1]. En taillant des réformes hardies, la monarchie prussienne aurait pu prendre la tête du double mouvement qui animait son peuple ; mouvement intérieur, libéral, réclamant une organisation parlementaire et des libertés publiques ; mouvement national, exigeant la mort du système de Metternich, le renouveau de l'Allemagne. La périodicité du Landtag n'était qu'une « maigre concession » [2] ; le Landtag uni n'était guère populaire, sa première session avait médiocrement réussi et donné peu de résultats ; assurer son retour régulier ne donnait guère de force à la monarchie ; il aurait fallu aller plus loin et plus vite, et décréter sur-le-champ la réforme des principes constitutionnels, de fond en comble.

Mais Frédéric-Guillaume, esprit de rêves et de chimères, était incapable d'une prompte action ; il n'avait pas, dans ses conseillers officiels, d'homme à décisions immédiates. Savigny, historien du droit, n'entendait pas la conduite des affaires présentes. Canitz, partisan des réformes, était un excellent serviteur mais qui n'aurait pu

1. Blum, *Die deutsche Revolution* 1848-49, p. 161 ; Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 238.

2. Rachfahl, *loc. cit.*, p. 82.

ni osé exercer une vive pression sur le roi. Bodelschwingh tentait timidement cette pression ; il écrivait, quelques jours plus tard, que, le 8 mars, « il avait familiarisé le roi avec cette idée qu'une constitution ne pouvait être évitée[1] ». Mais son influence n'était pas assez forte pour en exiger la promulgation instantanée.

Les esprits éclairés qui avaient formé le centre droit du Landtag uni auraient pu seconder Bodelschwingh ; les uns étaient absents de Berlin ; d'autres n'osaient intervenir sans caractère officiel ; d'autres n'étaient pas rentrés en grâce auprès du roi qui avait désapprouvé leur attitude à l'assemblée. Les divers conseils de la ville, soit le magistrat, comité administratif, soit les délégués municipaux, hésitaient à intervenir.

Tous étaient dans le désarroi et le bavardage ; nul n'osait prendre une initiative ; il y eut une véritable faillite des classes dirigeantes.

Le 9 mars, seulement les délégués municipaux (Stadtverordnete) entreprennent la rédaction d'une adresse ; ils la traînent « avec une lourde lenteur » ; point par point ils en discutent les deux phrases : réforme foncière de la confédération germanique, convocation immédiate du Landtag uni pour rédiger une consti-

1. Bodelschwingh à Fallenstein, 30 mars 1848. Diest, *Meine Erlebnisse im Jahre* 1848, p. 16.

tution « sur la base d'une représentation populaire » ; ils votent cette adresse le 11 ; leur timidité s'en effraie ; ils hésitent encore ; enfin le 14 seulement ils la portent au roi. C'était bien tard, le mouvement populaire était engagé.

Depuis les premiers jours de mars, les réunions se faisaient plus nombreuses sous les tentes — les Zelten — du Thiergarten, le Bois-de-Boulogne de Berlin. Entre deux morceaux de musique, en buvant de la bière blanche ou de l'eau-de-vie de cerises, en mangeant des semmeln, des concombres au vinaigre et des saucisses à l'ail, on écoutait les orateurs[1]. Ils s'enhardissaient peu à peu, et surexcitée par leurs déclamations, la populace faisait du bruit en rentrant par les *Linden* ou la rue de Leipzig.

Dès le 7 mars, cinq cents jeunes gens, étudiants et employés, réclamaient la liberté absolue de la presse et de la parole, l'amnistie des condamnés politiques, le droit de réunion et d'association, le jury, etc...[2] ; une adresse portée au roi devait exposer ces revendications. Frédéric-Guillaume eut le tort de refuser cette adresse ; il en avait reçu de toutes les villes, le peuple berlinois s'irrita qu'il écartât celle-ci. A la suite de quelque tumulte dans la rue, le roi fit ordonner diverses mesures de police pour

1. Denis, *L'Allemagne*, 1810-1852, p. 251.
2. *Gazette de Cologne* du 8.

empêcher de pareilles réunions. Le mécontentement fut assez vif et le ton des discours devint plus âpre.

En même temps, l'aspect de la rue changeait : les étrangers venaient de tous côtés[1], surtout de Pologne, et même à en croire une lettre de Frédéric-Guillaume à Bunsen, de France[2]. On en a voulu conclure, pour le bon renom des Berlinois, que les insurrections avaient été l'œuvre de « conspirateurs internationaux », et que la population n'y avait été entraînée que sous la pression et presque la contrainte des étrangers. En réalité, il y avait dans les bas-fonds de Berlin assez d'éléments révolutionnaires qui agissaient par eux-mêmes, sans recourir à l'aide du dehors. Ils profitèrent du vague mécontentement qui régnait depuis longtemps et s'était accru

1. Il y eut parmi les insurgés prisonniers plusieurs Polonais et Français et 33 cadavres ne furent pas reconnus ; il s'agissait vraisemblablement d'étrangers à la ville. Sur ce point, Rachfahl, *loc. cit.*, p. 122 à 126.

2. Lettre citée par Saint-René Taillandier, *Dix ans de l'histoire d'Allemagne,* p. 53 et suiv. : « Plus de dix mille hommes, dont la trace est officiellement connue et suivie, et le double assurément en dehors des preuves authentiques, avaient envahi la ville depuis plusieurs semaines ; ils s'étaient si bien cachés, que la police, avec ses faibles moyens, ne put les découvrir. Il y avait parmi eux l'écume des Français (de vrais galériens), l'écume des Polonais et des Allemands du Sud, surtout des habitants de Mannheim ; il y avait aussi des gens très disciplinés, de prétendus comtes italiens, des négociants... »

depuis un an pour soulever la population plus portée à la raillerie qu'à la révolte.

Les étrangers ont afflué lorsqu'ils ont appris les premiers troubles ; il est exact qu'on entendait fréquemment parler polonais ou français dans les rues de Berlin pendant les journées de révolution ; mais ces étrangers, accourus au désordre, étaient des inconnus et n'avaient aucune influence sur les associations berlinoises ; ils ont apparu en mars et disparu en avril. De toutes les discussions soulevées à ce sujet, il apparaît donc que les étrangers n'ont été qu'un appoint. La première impulsion est venue de cette multitude, tapie dans toutes les grandes villes, formée des hommes prêts à s'insurger contre tout gouvernement ; étudiants et bourgeois ont suivi.

La police, débordée dès les premiers jours, laissait passer et laissait faire. Son président, M. de Minutoli, louvoyait entre le peuple et le roi, préoccupé d'être à la fois populaire et bien vu à la cour. Les rues et les lieux de réunion prenaient la physionomie fiévreuse et inquiète des veilles de révolution. Les salons se fermaient ; les manufacturiers restreignaient leurs affaires ; le commerce était en proie à une crise monétaire due à l'abus du papier[1].

Le gouvernement se décidait à agir : deux

1. De Circourt, *loc. cit.*, p. 382.

corps d'armée étaient mobilisés et mis à la disposition du prince de Prusse nommé gouverneur général des provinces du Rhin et de Westphalie[1]. Afin de donner quelque satisfaction aux adresses et réunions publiques, le roi rendait, le 11 mars, une ordonnance qui rappelait ses efforts pour obtenir de la Diète une législation plus libérale sur la presse et chargeait son ministère de préparer une « large réforme en écartant la censure ».

Le 13 mars, la journée fut beaucoup plus tumultueuse[2]. Environ vingt mille personnes se portèrent au Thiergarten pour assister aux réunions qui se tenaient sous les tentes. Le général von Pfuel, gouverneur militaire de Berlin, fut averti par M. de Minutoli que « l'attitude de la classe ouvrière devenait audacieuse..., il est nécessaire de prévoir des scènes de désordre. » La garnison fut consignée à partir de sept heu-

1. Simon, *L'Empereur Guillaume et son règne*, p. 13.

2. Les « journées de mars » ont fait l'objet de nombreuses études. Les plus récentes sont celles de F. Rachfahl, *Deutschland, König Friedrich-Wilhelm IV und die Berliner Märzrevolution*, Halle, 1901, et Prof. Dr W. Busch, *Die Berliner Märztage von 1848*, Munich et Leipzig, 1899, avec une excellente analyse des sources. Le récit de Blum, *Die deutsche Revolution 1848-49*, est très complet. Voyez aussi : v. Meyerinck, *Die Thätigkeit der Truppen während der Berliner Märztage*. — Mémoires de Gerlach, de Roon, de Circourt. — *Das Volk im Waffen*, Berlin, 1887. — Sybel, *Aus den Berliner Märztagen*, dans *Historiche Zeitschrift*, I, 63.

res du soir, les postes renforcés, des piquets placés le long des *Linden*.

A son retour du Thiergarten, la populace remarqua ces dispositions et commença à siffler et huer les soldats. Voyant qu'ils ne bougeaient pas, elle leur jeta du sable et des pierres[1]; les officiers interdirent à leurs troupes de faire usage de leurs armes[2]; encouragée par cette inaction, la foule s'enhardit, commença à construire des barricades et tenta même de piller un magasin d'armes ; la troupe dut alors intervenir, la cavalerie s'avança avec maladresse et brutalité, une mêlée assez violente se produisit, au cours de laquelle deux personnes furent blessées, le fils du poète Ruckert et le conseiller municipal Behrens, innocemment assis devant une pâtisserie. La police intervint à son tour avec beaucoup d'inexpérience et de gaucherie[3], procéda à l'arrestation de quelques ouvriers fort étrangers au tumulte et ne dispersa les groupes que pour les laisser se reformer plus loin. A minuit, chacun rentra se coucher et l'ordre se rétablit. Cette première journée n'avait pas eu de graves conséquences, mais elle laissait prévoir des suites, car la populace ne pouvait que s'enhardir de l'inhabileté des mesures policières et militaires.

1. Meyerinck, *loc. cit.*, p. 101, 102.
2. Busch, *loc. cit.*, p. 7.
3. De Circourt, *loc. cit.*, p. 390.

Le gouvernement le comprit et le lendemain publia une ordonnance de police interdisant les rassemblements dans les rues, les cris et sifflets « des mauvais garnements qui troublent le repos public », et ordonnant d'évacuer les voies et places après un signal de trois roulements de tambour ou appels de trompette.

Ce même jour, 14 mars, le roi reçut la délégation qui apportait l'adresse votée le 11. Il lui fit un accueil cordial et une réponse pleine de promesses : il garantissait la prompte réunion du Landtag, la réforme de la constitution prussienne, la refonte du pacte fédéral ; sur ce dernier point il ne précisa rien : « Des peuples libres, des princes libres ; leur liberté réciproque peut seule accroître la prospérité publique. » C'était écarter, avec ménagement, le principe de la souveraineté populaire. Malgré les conseils de MM. de Dönhoff et de Bodelschwingh, il ne voulait pas admettre un régime parlementaire qui lui imposerait ses ministres et restreindrait les droits de la couronne[1].

Peu d'heures après, Frédéric-Guillaume signait une ordonnance convoquant le Landtag uni pour le 27 avril. Il rappelait qu'une conférence devait se réunir pour délibérer « sur les mesures commandées par l'intérêt de la patrie

1. Rachfahl, *loc. cit.*, p. 88.

allemande. Nous avons résolu, ajoutait-il, d'employer tous nos efforts pour que ces délibérations conduisent à une régénération véritable de la confédération germanique, afin que le peuple allemand... fortifié par des institutions libres et protégé contre les dangers d'un bouleversement et de l'anarchie, regagne son ancienne grandeur. » La convocation du Landtag était une excellente mesure, mais il était imprudent de la retarder de six semaines, alors que le tumulte de la rue augmentait d'heure en heure.

Le soir, les rassemblements recommencèrent au centre de la ville et surtout sur la place du château ; une barricade s'éleva au coin de la Kurstrasse et du Spittelmarkt et des patrouilles de cavalerie durent circuler pour rétablir l'ordre, les soldats furent accueillis par des outrages, des pierres et des tessons de bouteille qui en blessèrent plusieurs. L'ordre se rétablit de lui-même. Mais, dès lors, il devenait évident qu'une Révolution se préparait.

CHAPITRE VII

LES JOURNÉES DE MARS

Mesures de police et désordres les 15 et 16. — Événements de Vienne. — Troubles le 17. — Les étrangers. — L'insurrection du 18 mars. — La nuit du 18 au 19. — Hésitations du roi : conseils et pétitions. — Le retrait des troupes. — Nouveau ministère. — Le salut aux morts. — Troubles populaires et départ du prince de Prusse. — La chevauchée royale et l'enterrement des victimes.

Berlin était alors une ville de 420 000 âmes, où les habitants nouvellement arrivés, toujours plus turbulents, jouaient un rôle important. De Saxe, du Rhin, des pays slaves, étaient venus de nombreux ouvriers qui ne s'étaient pas encore incorporés à la population locale et formaient une masse très indisciplinée[1]. Frondeurs, turbulents, d'ailleurs spirituels, ils finissaient par agir sur les vrais Berlinois que la « fièvre de mars » avait envahis ; quinze jours d'énervement avaient préparé pour de graves troubles un terrain excellent.

La garnison était assez nombreuse, mais la

1. De Circourt, *loc. cit.*, p. 372.

police était insuffisante, elle venait de donner la preuve de son incapacité. Pour rétablir l'ordre, on eut recours aux bourgeois eux-mêmes, et une ordonnance du 16 mars organisa des commissions de protection (Schützkommissionnen); dans chaque quartier se réunirent les fonctionnaires locaux pour choisir les « Schützbürger » parmi les citoyens ; chefs d'ateliers, commerçants, petits industriels reçurent ainsi, avec un bâton blanc, la mission de pacifier les rues[1]; leur influence aurait pu être excellente sur une population tranquille. Mais lorsqu'ils furent organisés, le désordre était tel qu'une troupe forte et cohérente seule pouvait agir avec efficacité.

Le 15 mars, l'agitation commença plus tôt que d'habitude. Dès le matin les rues regorgeaient d'une populace surexcitée. Le président de police Minutoli demanda au général de Pfuel de garnir les cours intérieures du château d'une forte garnison, car il pressentait que le peuple se porterait en masse vers la résidence royale[2]. Un bataillon s'y installa ; un autre se posta à l'arsenal ; un fort piquet stationna à la gare de Leipzig où l'on attendait un train d'étudiants et de délégués saxons.

Dans l'après-midi, la foule s'assemble en masse

1. R. Blum, *loc. cit.*, p. 167.
2. *Das Volk in Waffen*, p. 11; Meyerinck, *loc. cit.*, p. 104.

sur la place du château et les rues avoisinantes ; après avoir crié et sifflé et lasse de cet exercice, elle jette contre le portail n° II du château des pierres qui blessent dans la cour intérieure deux officiers et treize soldats[1] ; le signal prévu par l'ordonnance de la veille est donné par une trompette. Les troupes préparent leurs armes, les uhlans s'avancent sur la place, le peuple s'enfuit ; mais n'entendant aucun coup de feu, il revient presque de suite. La nuit tombe, propice aux désordres ; une boutique d'armurier est mise au pillage ; dans les rues qui donnent sur la place du château, Breitestrasse, Brüderstrasse, sur plusieurs ponts de la Sprée, et même plus loin dans la Leipzigerstrasse, des barricades s'élèvent ; l'infanterie marche pour les prendre d'assaut ; elle est reçue à coups de projectiles, elle tire sur ses adversaires, plusieurs sont atteints et l'ordre se rétablit.

Le 16 mars, la nouvelle des événements de Vienne surexcitait encore la population de Berlin. Dès la fin de février, le gouvernement autrichien avait été désemparé : Metternich essayait de temporiser, renvoyant « à quelques semaines[2] » le sort des pétitions et adresses envoyées à Ferdi-

1. R. Blum, *loc. cit.*, p. 106.

2. Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. XI, p. 110 (par M. Eisenmann) ; Seignobos, *Histoire de l'Europe contemporaine*, p. 391.

nand ; mais le 13 mars, lors de la réunion des États de la Basse-Autriche, des troubles se produisent et ils s'aggravent le lendemain ; un conflit éclate entre la populace et les troupes, les soldats font feu, le peuple s'insurge et la conférence d'État, effrayée, oblige Metternich à donner sa démission. Le 15 mars, une proclamation impériale promet aux Viennois de convoquer une assemblée « en vue de la constitution de la patrie ».

Berlin ne pouvait rester en arrière. « La victoire du peuple à Vienne, écrit un contemporain, exerce une influence terrible : la cour gémit, le peuple jubile[1]. » La rue prend immédiatement une autre physionomie ; les insurgés reçoivent un élan vigoureux. « La catastrophe de Vienne, écrivait Bodelschwingh le 30 mars, a fait marcher la Révolution à pas de géant. » Depuis trente ans, Metternich représentait un système de gouvernement ; sa chute laisse en désarroi même le pouvoir prussien.

Dans chaque ville, la Révolution a un caractère propre. A Vienne, elle se fait au cri de : « A bas Metternich ! ». A Berlin, on connaissait à peine le nom des ministres, ils n'étaient même pas impopulaires, mais ignorés. La haine de la population se tourna contre l'armée[2] et les cris

1. Varnhagen, *Tagebücher*, t. IV, p. 287.
2. F. Rachfahl, *loc. cit.*, p. 131.

de : « A bas les soldats » remplirent les rues.

Ce même jour, 16 mars, les étrangers affluèrent plus nombreux que jamais. A la nouvelle des premiers troubles berlinois, ils accouraient de toutes les grandes villes, prêts à profiter du désordre[1]. Un train amena de Leipzig de prétendus « étudiants », polonais ou tyroliens pour la plupart, soigneusement armés, qui se répandirent en ville dans les clubs, prirent aux journées sanglantes la plus grande part et disparurent au mois d'avril aussi mystérieusement qu'ils étaient arrivés[2].

L'énervement augmentait et le désordre s'aggravait. Les sentinelles furent menacées et un détachement d'infanterie, qui allait prendre la garde au palais du prince Guillaume, fut entouré et insulté ; pour se dégager, et avec trop de précipitation, les soldats tirèrent ; plusieurs coups portèrent ; des passants inoffensifs furent atteints et l'émotion s'en accrut.

La journée du lendemain, 17 mars, fut plus calme. La populace s'assembla sur diverses places pour protester contre les « excès des mi-

1. A Genthin, raconte Bismarck, *Mémoires*, I, p. 39, des hommes à l'air étranger, parlant polonais pour la plupart, quelques-uns portant ostensiblement sur eux des armes, d'autres avec des colis fort lourds, avaient passé dans les trains se dirigeant sur Berlin.

2. Blum, *loc. cit.*, p. 168 ; Angerstein, *Die berliner Märzereignisse*, p. 26.

litaires » et rédiger des pétitions demandant que la police des rues fût confiée exclusivement à la garde bourgeoise. Les hommes qui comptaient prendre la direction du mouvement révolutionnaire tenaient des réunions secrètes dans divers endroits, au Hofjäger, à Tivoli. Organisaient-ils, avec ordre et savamment, la révolution qui éclata le 18 ? Certains le prétendent et croient, avec Frédéric-Guillaume, que Berlin a été victime d'une intrigue « systématiquement préparée depuis quinze jours[1] ». D'autres rient d'une « pareille absurdité » inventée comme excuse par des rapports de police[2]. La vérité semble être que les troubles étaient spontanés, explosion révoltée contre une tyrannie trop longue, mais que les pêcheurs en eau révolutionnaire qu'on trouve toujours en pareil cas espérèrent en profiter et cherchèrent à constituer un cadre d'officiers aux masses révoltées.

Des réunions secrètes, les bruits les plus extraordinaires se répandaient en ville ; les provinces étaient en feu, les pays rhénans voulaient se rattacher à la France ; une députation de la municipalité de Cologne, qui était en route pour

1. Lettre de Frédéric-Guillaume à Bunsen, citée par Saint-René Taillandier, voyez *suprà*. En ce sens, Blum, *loc. cit.*, p. 168 et suiv. ; Meyerinck, *loc. cit.*, p 108 et 109. D'après Bodelschwingh (Lettre à Fallenstein, dans Diest, *loc. cit.*, p. 19), on aurait formé le plan d'enlever le roi le 18 mars.

2. Denis, *L'Allemagne*, 1810-1852, p. 252.

présenter au roi une adresse, passait pour venir notifier au roi la sécession.

Cependant les délégués municipaux préparaient une nouvelle adresse au roi et le gouvernement contemplait les choses.

M. de Bodelschwingh était en grande partie au courant de ce qui se tramait. Le 18 mars, à 6 heures du matin, il écrivait au bourgmestre pour l'aviser qu'une grande démonstration se préparait pour 2 heures et d'une gravité telle « qu'elle compromettait l'avenir de la Prusse ». Dès la matinée, d'ailleurs, Berlin tourbillonnait comme une ruche d'abeilles ; c'était une superbe journée de printemps[1] ; la curiosité et la passion poussaient tous les habitants dans les rues qui débouchent sur la place du château.

A 10 heures, le roi reçut la délégation de Cologne ; elle apportait simplement une adresse exposant la situation dangereuse de la ville et des pays rhénans. Le roi répondit avec beaucoup d'émotion par les promesses habituelles ; il assurerait à son peuple les libertés nécessaires ; il se mettrait à la tête de l'Allemagne ; un congrès se réunirait à Potsdam pour réorganiser la Confédération. La délégation répliqua qu'elle croyait nécessaire de prendre une détermination instantanée, qu'un congrès à Potsdam compli-

1. Busch, *loc. cit.*, p. 15.

querait les choses en se mettant en opposition avec l'assemblée de Francfort. Frédéric-Guillaume affirma qu'il allait rédiger de suite une proclamation. Cette députation sortie, le roi reçut une délégation de la municipalité de Berlin et le dialogue fut à peu près identique. Bodelschwingh, en accompagnant les délégués à leur départ, leur annonça que le roi venait de rédiger une patente. Elle parut en effet après quelques instants[1].

« De grands événements arrivés à Vienne facilitent l'exécution de nos projets pour la régénération de l'Allemagne et rendent indispensable leur prompte exécution », déclarait le roi. « Nous demandons que l'Allemagne soit transformée d'une confédération d'États en un État fédéré… Cela suppose une réorganisation de la constitution fédérale qui ne peut être exécutée que par l'union des princes avec les peuples. » Il proposait un système militaire et maritime identique pour toute l'Allemagne unie sous une seule bannière, l'identité des droits civils, l'unité de poids, de mesures et de législation commerciale. Pour hâter ces réformes, la convocation de la Diète unie était avancée au 2 avril. Une autre

1. Elle était contresignée des ministres v. Mühler, v. Rother, Eichhorn, v. Thile, v. Savigny, v. Bodelschwingh, Graf z. Stolberg, Uhden, Frh. v. Canitz, v. Druesberg, v. Rohr.-Rönne, *loc. cit.*, p. 35.

ordonnance du même jour supprimait la censure et donnait compétence pour les délits de presse aux tribunaux ordinaires.

La nouvelle de cette publication se répandit rapidement dans la foule, à la sortie des délégations et par la distribution d'un supplément de l'*Allgemeine preussische Zeitung*. Des cris de joie l'accueillirent et le peuple appela avec enthousiasme le roi ; Frédéric-Guillaume parut à son balcon ; la foule le salua de milliers de « hoch ». Dès qu'il fût rentré, M. de Bodelschwingh annonça au peuple que le roi voulait travailler et le priait de se retirer ; mais les citoyens redoublèrent d'acclamations jusqu'à ce que le monarque parût une seconde fois ; l'enthousiasme se porta au délire ; le roi se retira alors définitivement en priant ses ministres de rétablir un peu d'ordre et de silence.

M. de Bodelschwingh descendit avec le général de Pfuel, gouverneur de Berlin, au portail n° I pour inviter le public à s'éloigner ; mais dans le tumulte l'ordre fut mal compris. A ce moment, avec une inconcevable légèreté, Pfuel quitta le château pour s'occuper d'affaires personnelles ; en son absence, le roi confia le commandement au général de Prittwitz ; d'aucuns affirment que le parti militaire profita de l'absence de Pfuel, qu'il trouvait trop faible envers la populace, pour lui enlever la direction

des troupes et entreprendre une action plus énergique [1].

Le tapage ne cessant pas et le roi insistant pour avoir la tranquillité, Prittwitz sortit par le portail IV à la tête d'un escadron de dragons de la garde qu'il fit avancer au pas en face des manifestants [2]. Un mouchoir à la main, accompagné du commandant von Borstell et d'un trompette, il essaya de s'avancer dans la foule pour l'inviter au calme ; il ne parvint pas à se faire comprendre au milieu des vociférations. Il dut donc reculer avec son escadron jusqu'aux soupiraux du château.

La foule prenait fort mal cette manifestation militaire ; elle croyait à un coup de force et clamait : « Arrière les soldats ! Militär zurück ! » à la vue des dragons de Prittwitz et de l'infanterie postée à deux autres portes. Pour dégager ces troupes, le major von Falckenstein fit marcher une nouvelle compagnie, tambour battant, mais armes sur l'épaule, et il parvint à nettoyer une partie de la place pendant que les dragons péné-

1. Varnhagen, *loc. cit.*, IV, p. 302 et suiv., qui paraît reproduire l'opinion de Pfuel lui-même. Rachfahl, *loc. cit.*, p. 141, se rattache à cette version.

2. Récit de ces faits dans Blum, *loc. cit.*, p. 173 et suiv. ; F. Rachfahl, *loc. cit.*, p. 139 et suiv. ; Busch, *loc. cit.*, p. 17 et suiv. ; Biedermann, *Geschichte*, *ibid.*, p. 243 et suiv. ; Sybel, *Die Begründung des d. Reichs*, t. I, p. 138 et suiv. ; Gagern, *Denkwürdigkeiten*, p. 134 et suiv.

trant à leur tour vidaient une autre portion. Mais la foule s'excitait, la poussée était violente, les cris s'exaspéraient contre les soldats, et des groupes prenaient une attitude menaçante. Le lieutenant von Preuss fut chargé de dégager le commencement de la Breite Strasse[1], et avança dans cette direction. A ce moment deux coups de feu retentirent. On admet généralement qu'ils partirent par accident[2] : le fusil du grenadier Kühn frappa son sabre, le fusil du sous-officier Hettgen fut atteint au piston par le bâton d'un manifestant. Ces coups de feu n'atteignirent personne, mais produisirent sur la populace l'effet d'une décharge électrique. Mille cris retentirent : « Trahison ! assassinat ! vengeance ! barricades. » Les simples curieux avaient entendu de loin les détonations et ne doutaient pas que les soldats eussent déchargé leurs armes sur la foule. Les révolutionnaires exploitèrent habilement cette erreur, et de ce moment la bourgeoisie berlinoise s'engagea hardiment dans l'insurrection.

En vain, le roi fait-il hisser un drapeau avec ce mot : « Missverständniss » (méprise) ; en vain, quelques amis de la couronne se précipitent-ils dans la foule pour arrêter l'élan populaire. L'insurrection est maintenant déchaînée. La situation était si tendue depuis plusieurs jours, que

1. Qui débouche en face du château royal.
2. C'est la version officielle et elle paraît certaine.

le premier choc devait déterminer une explosion. La révolte éclate partout à la fois.

A l'instant où sont tirés les premiers coups de fusil sur la place du Château, deux grenadiers sont assaillis devant la maison de banque de la Jägerstrasse. Les barricades qui s'esquissaient déjà depuis une heure, s'élèvent de toutes parts. Les combattants ne comprennent plus seulement des étrangers ou des récidivistes; mais des étudiants, des artistes, des commerçants prennent les armes ou construisent des barricades. Soldats de landwehr, membres de sociétés de tir, ils sont des tireurs redoutables; ils sortent deux canons que, faute de boulets, ils chargent de billes en pierre, de ferraille et de débris. Les barricades sont construites avec soin; des voitures dételées sont couvertes de planches, de bûches, de pavés que les femmes apportent dans des corbeilles ou dans leurs tabliers; par devant, on tend des fils de fer pour arrêter la cavalerie; par derrière se dissimulent les insurgés; d'autres se cachent sur les toits, derrière les pignons, d'où ils dirigent sur les troupes un feu plongeant. Vers le soir, des incendies éclatent dans les postes de police et les bureaux d'octroi, la fonderie royale et le parc d'artillerie.

Le général de Prittwitz disposait de 14000 hommes et 36 canons. Ce n'était pas trop pour

cette guerre des rues. Le combat commença vers 4 heures ; il durait après minuit au clair de la lune ; sur les divers points du champ de bataille on avait à coups de canon réduit au silence les barricades, puis les troupes s'étaient avancées, gagnant maison après maison, tirant sur chaque tête qui apparaissait imprudemment ; des toits tombaient des projectiles sur les soldats ; ils pénétraient de force dans les maisons, et dirigeaient leurs coups souvent au hasard ; un étudiant inoffensif, deux enfants moururent ainsi.

Le sang-froid n'avait pas abandonné les officiers[1]. Le général von Möllendorf assailli par les insurgés, leurs pistolets sur sa poitrine, refusa d'ordonner à ses troupes de se retirer ; le lieutenant von Reibnitz assiégé dans le château de Monbijou, ayant fait disparaître ses soldats dans des barques sur la Sprée, ouvrit la porte et demanda aux assaillants : « Qu'est-ce que vous voulez exactement ? » Le lieutenant Tüpke, mortellement atteint, écrivit une lettre pour excuser son absence au service, puis laissa tomber sa plume et mourut. Leurs adversaires avaient pareil courage ; dans la Breitenstrasse, une barricade fut prise et reprise trois fois ; sur la barricade de la Taubenstrasse, un jeune étudiant

1. Blum, *loc. cit.*, p. 183.

aux cheveux flottants brandissait un drapeau tricolore au milieu des balles.

Pourtant à la clarté de la lune les troupes avançaient. Vers le matin elles avaient arraché aux insurgés leurs principales positions. Le roi pouvait se considérer comme vainqueur de son peuple[1].

Frédéric-Guillaume était dans un état d'émotion et d'agitation extrêmes et lançait les ordres les plus contradictoires. Tantôt il recommandait d'ajourner l'attaque des barricades les plus importantes, tantôt il ordonnait d'agir avec énergie. Suivant les paroles de Roon : « Il n'y avait pas moyen de faire un plan en règle pour réduire la ville, car le roi ne consentait à rien[2]. »

Autour de lui se pressaient ses conseillers et ses intimes, et leur désaccord n'était pas pour le calmer ; le prince de Prusse, soldat dans l'âme, était pour la résistance et l'écrasement des insurgés ; l'évêque Neander suppliait le roi d'arrêter la marche des troupes. Toute la journée les députations se succédèrent : le président de police, le recteur et le Sénat de l'Université, les

1. Busch, *loc. cit.*, p. 21 ; Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, 139.

2. Ce propos, rapporté par Perthes, est reproduit par Rachfahl, *loc. cit.*, p. 146, qui en critique l'exactitude parce que Roon aurait été absent à ce moment. Peu importe que Roon ait été ou non au château ; ses mots dépeignent exactement la situation.

délégués de la municipalité, des gardes bourgeois, etc... On entrait, on sortait comme dans une salle publique. « La galerie royale ressemblait à une halle de Bourse et à certaines heures à un restaurant », a écrit le général Natzmer.

La plupart des arrivants demandait au roi d'abandonner la lutte. Frédéric-Guillaume résistait, promettait de retirer les troupes, dès que les barricades seraient soumises ; le parti militaire le soutenait, le général de Gerlach, alors au château, l'approuvait dans cette « attitude excellente et digne[1] ».

Vers le soir entra le baron de Vincke, un des députés du centre droit au Landtag uni, esprit sage et sûr, qui arrivait de voyage, tout couvert de poussière, appelé par Bodelschwingh pour délibérer sur les événements ; il montra hardiment au roi les dangers de ce combat fratricide ; les officiers murmurèrent en ricanant : « C'est la faute de votre affreux Landtag. — Riez aujourd'hui, messieurs, répliqua Vincke en prophétie, demain vous ne rirez peut-être pas. » Il refusa de rester, mais sa parole avait porté sur l'esprit de Frédéric-Guillaume. Le bruit du canon dans la nuit, l'arrivée des prisonniers, les lamentations de la reine, tout lui était trop.

A cinq heures du matin, il donna l'ordre de

1. Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, 135.

suspendre le feu et rédigea une proclamation à ses « chers Berlinois ». « Une bande de mauvais sujets et surtout d'étrangers a profité des circonstances pour parvenir à ses projets criminels, en mentant impunément, et a rempli de pensées de vengeance les esprits irrités de beaucoup de mes chers et fidèles Berlinois, en leur disant que le sang avait été versé à dessein, et c'est ainsi qu'ils sont devenus les auteurs d'un massacre affreux... Rentrez dans le calme, enlevez les barricades... ; les troupes évacueront à l'instant même les rues et les places. » Cette proclamation est immédiatement portée à la connaissance du peuple.

Au lever du jour, le 19 mars, le combat s'arrêtait. Sans doute, plusieurs barricades tenaient encore et du château même on pouvait voir flotter le drapeau tricolore déployé par les Berlinois. Mais les munitions et les armes manquaient aux insurgés ; les bourgeois commençaient à réfléchir et n'auraient pas continué plusieurs jours à combattre. En peu d'heures, on aurait réduit l'insurrection. Mais il aurait fallu un militaire calme et ferme, sachant tout ensemble combattre et pacifier. Prittwitz n'était pas cet homme ; pour tout conseil, il engageait le roi à abandonner la ville avec troupes et trésors et à la mettre en blocus[1].

1. Rachfahl, *loc. cit.*, p. 163 et suiv.

Toute la matinée, les délégations se pressèrent auprès du roi pour lui affirmer que le peuple n'abandonnerait pas les barricades tant qu'il verrait les troupes devant lui. Le thème de leurs discours était identique : « Dès que les militaires seraient éloignés, le bon sens des bourgeois reprendrait son influence et le peuple égaré reviendrait à la raison et à l'obéissance. » Plier devant l'insurrection, c'était raide pour un Hohenzollern. Le monarque hésitait, chargeait le comte d'Arnim-Boitzenburg de former un nouveau ministère[1], allait des conseils de résistance donnés par le prince de Prusse et le parti militaire aux prières de céder que proféraient le bourgmestre et même Arnim. Une consultation générale des généraux et hauts fonctionnaires n'aboutit qu'à constater leur désaccord.

Le temps s'écoulait, il fallait aboutir. Vers onze heures, Frédéric-Guillaume se retire dans son cabinet avec Bodelschwingh et Arnim ; leur délibération est restée secrète ; elle ne fut pas

1. La famille d'Arnim est fort nombreuse. Le comte Alfred-Henri d'Arnim-Boitzenburg était le ministre de l'intérieur qui avait quitté le pouvoir en 1845 à cause de son désaccord avec le roi sur la question constitutionnelle. Nous avons indiqué la part active qu'il prit au Landtag uni comme conservateur modéré, partisan de réformes mûries. Cf. *Allgemeine deutsche Biographie*, v° *Arnim Boitzenburg*, l'article de M. Constantin Rössler.

longue ; un quart d'heure après, Bodelschwingh, « le visage en feu », sortait avec l'ordre de retirer les troupes[1]. Il l'annonce à haute voix dans la salle où attendaient anxieusement civils et militaires. L'impression est profonde. Les bourgeois, membres des députations municipales, se réjouissent de cette décision qui va ramener la paix. Les officiers protestent sourdement. Le prince de Prusse s'étonne ; le ministre réplique : « Aux paroles du roi, on ne peut rien changer. » Le prince saisit Bodelschwingh par le bras et demande encore : « Pourtant pas de la place du château ? » Le ministre répète encore l'ordre royal. De dépit, raconte-t-on, le prince jette son épée sur une table. Il se rend auprès de son frère et le presse ; Frédéric-Guillaume se trouble, allègue qu'on a mal compris son ordre ; le

1. Cette décision de retirer les troupes a été l'objet de plusieurs versions ; on s'est souvent efforcé d'amoindrir la responsabilité du roi, et Bunsen a prétendu qu'elle provenait d'un malentendu, d'une phrase mal comprise par un adjudant inconnu (*Bunsens Leben*, II, 497, en ce sens Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 246, n. 1. Voy. aussi Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 141.) La vérité est que le roi se laissa influencer par l'énervement d'une nuit passée dans le bruit de la bataille, par les délégations du matin et par l'avis d'Arnim. Il est d'ailleurs possible qu'il n'ait pas songé tout d'abord au départ des troupes de Berlin. Nous nous sommes attaché au récit de Busch, *loc. cit.*, p. 27 et suiv., 64 et suiv., et de Sybel, *Die Begründung, loc. cit.*, p. 140, et *Aus den berliner Märztagen, loc. cit.*, p. 427.

prince l'aurait peut-être encore retourné, mais c'était trop tard[1].

Les officiers d'ordonnance avaient porté immédiatement l'ordre royal : les troupes abandonnèrent les rues qu'elles avaient conquises ; une partie rentra dans les casernes ; le château ne fut protégé que par des fusiliers de la garde et des Schützbürger ; le reste des soldats gagna Potsdam au milieu des huées de la foule. Le départ des troupes avait causé en ville une véritable stupéfaction. On ne pouvait croire à l'éloignement des soldats vainqueurs.

Lorsque les troupes commencèrent leur retraite, un homme de haute stature parut à une fenêtre pour regarder longuement le départ des soldats, on l'entendit prononcer : « Maintenant tout est perdu[2]. » Au même mois de mars, vingt-trois ans plus tard, empereur d'Allemagne, cet homme rentrait à Berlin en victorieux, à la tête de ses soldats.

Au commencement de l'après-midi, le roi constitua le nouveau ministère : le comte d'Arnim-Boitzenburg en prenait la présidence avec les affaires étrangères et « l'administration de la

1. Les contradictions, apparentes ou réelles, abondent dans les récits des témoins ; elles sont souvent difficiles à concilier. Voyez les savantes analyses de Rachfahl, *loc. cit.*, p. 219 et suiv.

2. Rachfahl, *loc. cit.*, p. 241.

constitution », le comte Schwerin et M. Alfred d'Auerswald[1], célèbres par leur rôle au Landtag uni, eurent les cultes et l'intérieur, Kühne, directeur général des contributions, reçut les finances. Des ordonnances postérieures complétèrent le cabinet : Louis Camphausen, chef des libéraux rhénans, lui apporta l'appui de sa popularité ; le jurisconsulte Bornemann fut appelé à la justice, et le baron Henri d'Arnim, jadis ambassadeur à Paris, aux affaires étrangères à la place du comte d'Arnim-Boitzenburg qui conserva la présidence du conseil sans portefeuille[2]. C'étaient là des hommes aimés du peuple, presque tous connus par leurs discours à la diète de 1847, et leurs noms furent accueillis par de joyeuses exclamations.

La foule se pressait sur la place du château

1. Il y avait trois frères Auerswald : l'aîné, Jean-Adolphe, général, député au Parlement de Francfort, a été assassiné dans cette ville le 18 septembre 1848 ; le second, Rodolphe, d'abord militaire puis fonctionnaire, était en 1848 membre du Landtag uni et président supérieur de la province de Prusse, le 25 juin, il remplaça Camphausen à la présidence du Conseil des ministres ; le troisième, Alfred, également administrateur et membre du Landtag uni, avait joué un rôle considérable à la session de 1847 ; il fut ministre du 18 mars au 25 juin 1848. Brockhaus, *Konversations-Lexikon*, 14e éd., t. I, p. 81-82.

2. Cette série d'ordonnances est assez embrouillée ; elle est bien analysée par Rönne, *loc. cit.*, p. 36, note 3, *b*, α, β, γ. Le comte d'Arnim-Boitzenburg et Kühne ne restèrent que dix jours au pouvoir. — Le 3 mai, le général von Canitz reçut le portefeuille de la guerre.

que les troupes avaient abandonnée ; ses sentiments étaient divers : à la joie de la victoire et des concessions royales, se joignaient la surexcitation de la lutte, la douleur des familles et amis des victimes ; dans la nuit, 230 civils avaient été tués, les troupes avaient perdu 20 hommes[1] ; les blessés étaient infiniment plus nombreux.

La colère et le chagrin l'emportèrent ; sur des civières on apporte des cadavres ; leurs plaies sont à nu, des couronnes de feuillage et de fleurs les entourent ; leurs parents, leurs camarades de lutte les accompagnent et proclament leurs noms, le nombre des orphelins qu'ils laissent. Puis soudain le cri s'élève : « Le roi doit venir. » Le monarque tarde, le comte Schwerin, le prince Félix Lichnowsky essaient vainement de calmer et d'attendrir le peuple ; les cris montent plus impérieux ; on réclame le roi et la reine ; Frédéric-Guillaume paraît au balcon, la reine tremble à son bras. « Chapeau bas », exige le peuple, et le souverain se découvre. « Qu'ils descendent ! » La reine s'évanouit, le roi descend dans la cour du château et s'incline devant les cadavres. Le prince de Prusse était parti pour Babelsberg[2]. Et cependant la foule, nu tête, d'une seule

1. Chiffres de Busch, *loc. cit.*, p. 35.

2. Quand il passa, en civil, devant les fusiliers de la garde il fut accueilli par les hourras des soldats. Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 146. Ils sentaient en lui leur vrai chef.

voix, entonnait le choral : « Jésus, mon assurance. »

Les journées suivantes appartiennent à la populace ; elle s'installe en maîtresse dans Berlin. Sur le palais du prince de Prusse, — on l'appelait *Kartätschenprinz*, — on écrit à la craie : « Propriété nationale » ; une commission des pétitions, instituée de sa seule autorité, s'y installe et s'y goberge pendant plusieurs jours. Le magasin d'un gantier, Wernicke qui passait pour indicateur de police, est pillé et les marchandises brûlées. On saccage la maison du major Preuss, qui avait désigné aux troupes le refuge d'une trentaine d'insurgés. Les administrations, — la vieille bureaucratie prussienne, — sont en désarroi ; le président de police, Minutoli, va au château avec une délégation demander l'armement du peuple. Une satisfaction partielle est donnée à cette réclamation, six mille fusils sont remis aux bourgeois. Le général von Prittwitz, redoutant un nouveau conflit, donne les ordres pour retirer de Berlin presque toutes les troupes qui y étaient restées. On exige du roi la grâce des Polonais condamnés en décembre, pour haute trahison ; ils sortent immédiatement de la prison de Moabit, leur chef, Mierolawski, en tête, et vont remercier le roi qui paraît au balcon, agitant sa casquette en signe de joie.

Le prince de Prusse reçoit de son frère le con-

seil d'aller voyager en Angleterre[1] « pour expliquer à la cour amie, les événements et l'état des choses[2], et étudier les institutions maritimes de l'Angleterre[3]. » Il quitte, le 22 mars, l'île des Paons[4], alors que le jeune et bouillant Bismarck-Schönhausen cherche vainement à l'atteindre pour lui demander « de délivrer le roi prisonnier » de son peuple ; il gagne dans une lourde voiture, par des chemins détournés, la frontière de Mecklembourg ; à Grabow, sur la frontière, il est reconnu, évite à peine une manifestation hostile, parvient avec difficulté à la mer. Il s'installe à Londres ; il y retrouve Metternich et Guizot.

Le roi ne comprit pas tout d'abord quelle atteinte avait reçue la couronne prussienne ; la réaction ne se produisit qu'après plusieurs jours. Le 21 mars au matin, sur les murs de Berlin on lisait un placard « à la nation allemande », anonyme, mais que le style signait Frédéric-Guillaume. « Une nouvelle et glorieuse histoire commence aujourd'hui. Vous serez à nouveau une

1. Le bruit s'était répandu à Berlin que le prince de Prusse allait rentrer à la tête de troupes russes, et l'alarme avait été donnée aux schützbürger (Correspondance de l'*Indépendance belge*). Roon affirme que la tête du prince avait été mise à prix. Blum, *Fürst Bismarck*, I, p. 127.

2. Simon, *L'empereur Guillaume*, p. 16.

3. Le président du conseil Camphausen à l'Assemblée nationale, le 6 juin.

4. Ile de la Havel, à 10 kilomètres au Nord de Potsdam. *Mémoires de Bismarck*, I, p. 30.

grande nation unie, libre et puissante au cœur de l'Europe. Salut au prince constitutionnel, au guide du peuple allemand entier, au nouveau roi de la nation allemande libre et régénérée. » Il annonçait que le roi sortirait à cheval « porteur des vieilles couleurs allemandes ». La solennité eut lieu dans l'après-midi. C'est la chevauchée (Umritt) de Frédéric-Guillaume.

Le spectacle ne manquait pas d'être piquant ; en tête, deux généraux et trois ministres, puis un garde bourgeois avec un grand drapeau noir-rouge-or et trois étudiants avec la bannière de l'empire ; le roi en uniforme, avec un large brassard noir-rouge-or ; des princes, des généraux revêtus des mêmes couleurs ; et pour clore, le vétérinaire Urban, un brave combattant des barricades, avec sa grande barbe, ses cheveux flottants et les mains embarrassées d'une vaste couronne peinte. Frédéric II n'avait rien rêvé de pareil.

Dès la cour du château[1], le roi jura « qu'il n'y avait pas usurpation de sa part, — qu'il ne voulait renverser aucun prince,... mais protéger l'unité et la liberté de l'Allemagne qui doivent être assurées par la confiance... » Et comme quelqu'un criait : « Vive l'empereur d'Allemagne », il répartit avec un geste mécontent : « Pas cela, je ne veux pas, je ne le puis pas. » Puis le cortège

1. Récit très complet dans Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 251 et suiv.

se remit en marche à travers une foule immense, faisant un large tour par la *Behrenstrasse*, *Unter-den-Linden* et la *Breitestrasse*. Devant l'Université, Frédéric-Guillaume jura à nouveau qu'il voulait « l'unité de l'Allemagne, la liberté de l'Allemagne ». A l'hôtel de ville, il déclara aux délégués municipaux qu'il était fort non par son armée, mais « par le cœur et la fidélité de son peuple ». Et après plusieurs autres serments, il rentra au château.

Le même soir, il signait une nouvelle proclamation, plus hardie encore : « Il faut que les princes et les peuples allemands s'unissent sous une même direction. Je prends aujourd'hui cette direction pour les jours de danger... La Prusse dès ce moment se transforme en Allemagne. » Suivait tout un projet d'organisation de la nouvelle Allemagne. Ce n'était là que des mots, mais ils soulevaient une véhémente protestation de l'Autriche, qui se trouvait mise à la porte de l'empire avec une singulière facilité (24 mars [1]).

Le lendemain de cette comédie, 22 mars, on procéda à l'enterrement solennel des morts aux barricades. Toute la ville y prit part ; les magasins étaient fermés, les rues barrées, la foule en deuil ; les cloches tintaient ; des drapeaux noirs flottaient au château. Sur la place des Gendarmes ;

1. Blum, *Die deutsche Revolution* 1848-49, p. 203 ; Sybel' *Die Begründung*, I, p. 145.

les ministres des trois cultes bénirent les 204 cercueils ; puis le cortège se mit en marche ; tous les corps constitués, l'université, l'académie, Alexandre de Humboldt, en tête, les corporations, les étudiants suivaient, têtes découvertes ; le roi était au balcon, entouré de ses ministres ; il s'essuyait les yeux avec un mouchoir blanc[1].

Le soir, Frédéric-Guillaume rédigeait encore une proclamation[2] qui dessinait un plan de réformes libérales à présenter au prochain Landtag ; promesses déjà faites ; il n'y faut remarquer que « l'armement général des bourgeois avec la libre élection de leurs chefs ».

Le 24 mars, l'enterrement des soldats morts aux barricades eut lieu sans grande cérémonie[3], tout au matin, « presque dans la nuit ». Le ministre de la guerre n'y était pas représenté.

Pour juger sainement les journées de mars, il faut se garder de toute exagération. Elles ont eu pour point de départ un éclat de l'opinion publique contre un régime d'oppression administrative et les hésitations perpétuelles du monarque. Frédéric-Guillaume avait-il le réel projet de don-

1. Correspondance de l'*Indépendance belge* ; Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 256.

2. Elle parut dans un supplément de la *Gazette de Prusse*, le 23.

3. *Gazette de la Croix* du 25 : « On a enfoui les soldats tombés dans leur devoir, comme des malfaiteurs, sans cloche ni cantique. »

ner au peuple quelque liberté politique? C'est vraisemblable, car il a réalisé ce dessein neuf mois plus tard. Mais, par ses tergiversations continues, il avait lassé le pays qui s'est soulevé au nom de la liberté. Dans ces revendications, il faut reconnaître « des sentiments raisonnables et des aspirations élevées »[1]. C'est l'éternelle et grande lutte des citoyens et du pouvoir personnel. Mais la haine du peuple berlinois a fait dévier la révolution ; elle n'a plus eu pour but que « l'avilissement du roi et de l'armée[2] ». Par ses excès, elle a atteint ce but secondaire, mais elle manquera son idéal premier qui était placé bien plus haut. Pendant huit mois elle va s'agiter ; puis l'armée prendra sa revanche, durement.

1. Blum, *Die deutsche Revolution*, p. 197.
2. Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 155.

CHAPITRE VIII

APRÈS L'INSURRECTION

L'aspect des rues à Berlin. — Fièvre dans les provinces. — Révolte polonaise. — Colère de l'armée et du parti réactionnaire. — Difficultés extérieures : Neuchâtel ; la frontière russe ; la question des duchés et la guerre danoise. — Les plénipotentiaires des petites puissances. — Le Vorparlament de Francfort. — Le Landtag prussien et le ministère « rhénan ». — Les clubs.

L'ordre ne se rétablit que lentement à Berlin ; après la tempête, les vagues déferlent longtemps encore.

Comme toute révolution, les journées de mars avaient amené une profonde crise industrielle et commerciale : les fabriques, les bureaux, les magasins s'étaient fermés en grand nombre et avaient déversé sur le pavé une foule d'ouvriers et d'employés désœuvrés[1]. Les rues étaient encombrées de gens sans travail qui se consacraient au salut public et proclamaient chacun une panacée universelle ; « on ne parlait plus, on criait ou on déclamait[2] ».

1. Blum, *Die deutsche Revolution*, p. 341.
2. Hezekiel, *Das Buch vom Fürsten Bismarck*, 3e éd., p. 106.

Partout, dans les salles et en plein air, se tenaient des meetings plutôt tumultueux. Les clubs commençaient à se former et ne craignaient pas de descendre dans la rue. Des gamins distribuaient des imprimés révolutionnaires. A tous les coins s'étalaient des placards démocratiques d'un style plus ou moins forcené ; s'il s'y trouvait quelque conseil modéré, les passants en avaient fait justice et, par manière de protestation, ils y avaient écrit au crayon : « Chien de réactionnaires » ou quelque douceur analogue [1]. Aux fenêtres, flottaient des drapeaux de toutes couleurs, drapeaux rouge-noir-or considérés la veille comme séditieux, drapeaux polonais ; il ne manquait que des drapeaux prussiens [2]. Des gens en blouse, coiffés du chapeau calabrais avec plumes rouges traînaient leur sabre sur les trottoirs [3].

Aux portes du château, à la place des brillants gardes du corps, veillaient des bourgeois à moitié revêtus d'uniformes militaires, « en partie comiques, en partie lamentables ». La garde des monuments était confiée aux Schützbürger ; ils s'en acquittaient étrangement ; ils s'étaient constitués en association, *Bürgerwehr-Club,* plus tard, *democratischer-Bürgerwehr-Verein,* et entendaient conduire la politique du gouverne-

1. Beust, *Mémoires,* I, p. 48.
2 Hezekiel, *loc. cit.*
3. *Bismarck député* (Berlin, 1881), p. 65.

ment. Leur indiscipline était telle que dès la fin de mars, une pétition circula pour demander le retour des troupes et réunit dix-sept mille signatures. Quatre régiments rentrèrent à Berlin ; la garde bourgeoise conserva la garde du château et de quelques édifices ; elle se montra si indolente lors des émeutes, qu'on fut obligé de créer une seconde cohorte, la *Schützmannschaft*, souvent en conflit avec la première, comme au mois d'août, où elles se fusillèrent.

Les Berlinois avaient pris l'habitude de cette vie fiévreuse ; les querelles se bornaient le plus souvent aux paroles.

La situation était encore plus tendue en province ; les grandes villes voulaient aussi avoir des « journées », et la « fièvre de mars » les avait atteintes. Le 20 mars, à Kœnigsberg, les soldats tirent sur la foule. A Aix-la-Chapelle, au commencement d'avril, la populace brise les fenêtres ; des patrouilles sillonnent la ville, et, entourées d'insurgés, font feu. Un peu plus tard, à Trèves, on élève des barricades, on démolit les corps de garde, le général de Schreckenstein menace de bombarder la ville[1]. Les campagnes ne sont guère plus tranquilles : à Schönhausen, Otto de Bismarck se prépare à faire le coup de

1. Ces détails d'après les coupures des journaux allemands insérées au *Moniteur universel* français, année 1848, p. 688, 692, 864, 870, 876, etc...

feu contre des gens de la ville voisine qui veulent venir hisser sur le clocher le drapeau rouge-noir-or [1].

Dans la province de Posen, les troubles sont plus graves et prennent une tendance séparatiste : on arrache les aigles prussiennes, on arrête les courriers. Frédéric-Guillaume avait reçu le 24 mars une délégation de Polonais à qui il avait promis la réorganisation nationale de la province par une commission composée des deux éléments allemand et polonais [2]. On constitua bien cette commission, mais elle n'aboutit à rien. Une formidable insurrection se souleva dans la province ; les nobles organisèrent des troupes de paysans qui devinrent maîtresses d'une partie du pays ; des Polonais de Russie et de Galicie se joignirent à eux pour former une puissante armée. On ne comprit pas, tout d'abord, à Berlin, la réalité du péril, et le général de Willisen, envoyé pour réorganiser la province, n'hésita pas à traiter avec le Comité national de Posen ; sans le comprendre, il permit aux Polonais de s'organiser militairement ; ils le firent avec rapidité et intelligence et lorsque le gouvernement de Berlin voulut réagir contre les tendances de Willisen, il se trouva en présence d'une nation armée, soutenue de cadres fortement constitués ; il fallut

1. *Mémoires de Bismarck*, t. I, p. 27.
2. Sybel, *Die Begründung*, I, p. 155.

envoyer de nombreuses troupes pour reconquérir le pays. Mierolawski, le grâcié du 20 mars, tint tête aux généraux prussiens et souvent avec avantage ; à Miroslaw, à la fin d'avril, dix mille soldats prussiens furent mis en déroute. L'insurrection ne fut écrasée qu'en mai, après des sièges en règle, des combats de forêts et de sanglantes représailles.

L'armée se vengeait ainsi de ses humiliations ; à la fin de mars elle était dans une amertume profonde ; des vers circulaient parmi les soldats. « L'aigle noire tombe de la hampe, souillée. — Ici prend fin, ô Zollern, ta glorieuse histoire. » Et lorsque le 25 mars le roi déclara aux officiers de la garde qu' « il n'avait jamais été plus libre que sous la protection des bourgeois de Berlin », des murmures et un cliquetis de sabres se firent entendre, « tels qu'un roi de Prusse n'en a jamais entendu et n'en entendra jamais au milieu de ses officiers [1] ».

Le parti réactionnaire profitait de ce mécontentement ; tantôt il pensait à contraindre le roi à abdiquer en faveur soit de son frère, le prince de Prusse, soit de son neveu, le jeune prince Frédéric, qui régnerait sous la régence de sa mère ; tantôt il songeait à un coup de force, à une rentrée violente des troupes à Berlin, « même sans

1. Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, t. I, p. 148 ; Bismarck, *Mémoires*, t. I, p. 35.

ordre du roi, pour la cause royale ». Otto de Bismarck essayait de galvaniser les généraux. Prittwitz, honteux de son apathie le 19 mars, était prêt à marcher si les autres chefs de corps le suivaient. Le général de Wrangel, commandant à Stettin, était tout disposé « à faire ce que ferait Prittwitz ». Mais Bismarck ne reçut, du gouverneur militaire de Magdebourg, que la menace de le faire arrêter pour haute trahison. Le complot échoua, avant d'être noué [1].

Le roi était tout à fait déconsidéré ; Bodelschwingh le traitait de saltimbanque. Des pamphlets et des caricatures circulaient qui l'appelaient charlatan et méchant comédien, ou le comparaient à Néron : « Si ton peuple est assez dénaturé pour ne pas te chasser, disait un libelle hessois, sache que nous ne te laisserons pas salir notre bannière tricolore [2]. » Frédéric-Guillaume sortait de l'état d'exaltation fiévreuse où il avait vécu pendant les journées de mars ; il comprenait la gravité de la situation, son peuple en révolte, la couronne de Prusse humiliée, l'unité allemande par les princes plus lointaine que jamais ; il avait quitté Berlin pour Potsdam où il

1. Bismarck, *Mémoires*, p. 30, 34, 48. Au mois de juillet encore, le parti aristocratique déclarait que le roi devrait abdiquer dès le vote de la Constitution. *Feuilles rhénanes* du 28 juillet.

2. Rothan, *L'Europe et l'avènement du second Empire*, p. 77.

« s'exaltait peu à peu dans ses rancunes contre l'esprit moderne et revenait à l'adoration du passé [1] ».

A l'extérieur, la situation n'était pas plus brillante.

L'autorité prussienne n'existait plus dans le canton de Neuchâtel. Par un coup de main audacieux, les républicains s'étaient emparés du château royal le 1er mars et avaient déclaré les droits de la Prusse éteints [2]. Le gouvernement de la Confédération helvétique semblait regarder comme acquise cette situation de fait : dans la nouvelle constitution promulguée en été, Neuchâtel fut considéré comme un canton ordinaire, sans réserve des droits de la Prusse. La question traîna en droit pendant neuf ans et ne fut tranchée définitivement qu'après divers incidents et sur la médiation de Napoléon III.

A la fin de mars, le bruit se répandait que la République française se préparait à envahir les pays rhénans ; il prenait assez de consistance pour qu'Othon de Bismarck y fasse allusion, le 4 avril, à la tribune du Landtag [3].

A l'Est, les troubles de Pologne s'envenimaient

1. Saint-René Taillandier, *Études sur la Révolution en Allemagne*, t. II, p. 156.

2. Dænliker, *Histoire du peuple suisse*, trad. de Mme Favre, p. 294-295.

3. *Bismarck, député*, p. 68.

au point que l'on croyait à une intervention russe ; Frédéric-Guillaume était en termes aigres avec son beau-frère Nicolas qui lui reprochait sa mollesse dans la répression en Pologne et la hardiesse de son intervention dans les duchés danois. Un conflit paraissait imminent. « La guerre est pour ainsi dire déclarée », écrivait-on de Berlin le 29 mars[1]; jusqu'à la fin d'avril, on annonçait journellement la violation du territoire prussien.

Les duchés de Sleswig et de Holstein étaient en feu. Frédéric VII, roi de Danemark depuis le mois de janvier 1848, avait émis un projet de constitution où les Allemands des duchés trouvaient une violation de leurs droits[2]. L'occasion fut trouvée bonne par un parti assez nombreux qui, sous la direction du duc d'Augustenborg, désirait la séparation des duchés et du Danemarc. Une insurrection éclate à Kiel le 23 mars, un gouvernement provisoire s'organise, le duc d'Augustenborg s'empare de la citadelle de Rendsborg et appelle la Prusse à l'aide.

Frédéric-Guillaume vit dans une intervention le moyen de se conformer aux sentiments allemands et de donner un dérivatif à l'orgueil mili-

1. *Gazette de Cologne* du 30.

2. Sybel, *Die Begründung*, t. I, p. 145 et suiv., 217 et suiv. ; Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. XI, p. 427 et suiv. (par M. Schefer).

taire, fort blessé par les journées de Berlin. Dès le 24 mars, il reconnut les droits des duchés et avança des troupes sur la frontière danoise. Le roi de Danemark n'en tint pas compte et fit marcher ses soldats ; l'armée du Sleswig-Holstein fut défaite à Bov, les Danois reprirent possession de Sleswig.

Avant d'intervenir par la force, Frédéric-Guillaume avait essayé de la persuasion : il avait envoyé le major von Wildenbruch à Frédéric VII pour chercher un mode d'arrangement ; mais le ministre des affaires étrangères de Prusse était plus décidé que son souverain ; la victoire des Danois vint tout brusquer ; le 10 avril, sans qu'aucune déclaration de guerre ait été envoyée, le colonel de Bonin franchit l'Eider qui formait la frontière du Sleswig ; le 12, la Diète de Francfort reconnaissait le gouvernement provisoire de Kiel et invitait la Prusse à prendre toutes mesures pour hâter l'entrée du Sleswig dans la confédération germanique[1]. Des détachements hanovriens se joignaient au corps prussien et aux troupes locales, et les Danois avaient en face d'eux une forte armée, commandée par le général von Wrangel, de la cavalerie prussienne. Le 23 avril, jour de Pâques, les ennemis entraient en contact aux portes mêmes de Sleswig ; les

1. Sybel, *loc. cit.*, p. 221.

Danois, trois fois moindres en nombre, pliaient. Ils se retiraient dans les îles où ils guettaient leurs adversaires ; à la fin de mai, ils culbutaient les Hanovriens à Dybbel ; en même temps ils bloquaient étroitement les ports de la Prusse et paralysaient son commerce.

Par la force du nombre, la guerre aurait mal fini pour le Danemark, s'il n'était parvenu à émouvoir les puissances européennes. La France et l'Angleterre adressèrent de pressants conseils à la cour de Berlin. La Suède, inquiète de l'avenir prussien sur la mer Baltique, joignit un petit corps de troupes à l'armée danoise [1]. La Russie protesta et Nesselrode déclara que « la guerre menaçait de porter atteinte à la paix générale, au commerce et aux intérêts des puissances riveraines de la Baltique ». Sous ces pressions diverses, la Prusse se résolut, en juillet et août, à signer à Malmoë deux armistices successifs qui assurèrent la paix jusqu'au commencement de l'année 1849.

La Prusse était en pleines difficultés intérieures et extérieures, lorsqu'arrivèrent à Berlin, le 22 mars, les plénipotentiaires des petites puissances du Sud, Darmstadt, Nassau, Baden et Wurtemberg. Le nouveau ministre des affaires

1. Lavisse et Rambaud, *loc. cit.*, p. 429.

étrangères, baron d'Arnim, les reçut en conférence avec l'ambassadeur de Saxe ; on rédigea un plan de constitution allemande ; tomba-t-on d'accord sur tous les points ? c'est obscur [1]. En tous cas on passa sous silence le point essentiel de la mission, la remise provisoire à la Prusse de la direction des affaires allemandes ; ni les événements, ni la situation du monarque dans ses propres États ne le permettaient. On renvoya tout le travail définitif à Francfort. Le roi reçut les plénipotentiaires ; il avait perdu son bel enthousiasme ; il se déclarait « découragé et comme épouvanté de sa propre action [2] ». Une note royale du 25 mars renonçait aux conférences de Dresde, mais approuvait la revision du pacte par la Diète. Ainsi échouait cette tentative des petites puissances comme s'enlisait le chimérique projet de Frédéric-Guillaume. Tout l'espoir se reportait sur le Vorparlament.

Le 31 mars, tous les députés des chambres allemandes et des citoyens notables, désignés par l'assemblée de Heidelberg se réunissaient dans l'église Saint-Paul, à Francfort, sous la présidence de Mittermaier ; ils tinrent cinq séances, toutes

1. Biedermann, qui arriva le 23 au soir comme délégué extraordinaire de la Saxe, affirme que le projet fut signé sans restriction (*Geschichte*, *loc. cit.*, p. 257). Gagern, *Leben des Gen. Fr. von Gagern*, I, 715 et Sybel, *Die Begründung*, I, 144, le contestent.

2. Biedermann, *loc. cit.*, p. 258.

pleines des discussions les plus élevées ; trop élevées, car de suite se révéla le défaut des assemblées de l'époque, l'amour des discussions théoriques et des discours pompeux, l'inexpérience, le manque de sens pratique[1]. La Diète pourtant leur laissait le champ libre en se soumettant par la suppression des lois d'exceptions, la démission de ses membres trop réactionnaires. Le Vorparlament décida la réunion d'une Assemblée nationale et posa les principes d'une loi électorale. La procédure des élections était laissée à la direction des gouvernements allemands ; mais le droit de vote ne devait être restreint ni par une obligation de cens, ni par une considération de religion, ni par un choix par les assemblées existantes[2]. Le Vorparlament se dispersa le 3 avril, chargeant un comité de cinquante membres de rester en relations avec les gouvernements et la Diète. Le départ des délégués eut lieu le soir, dans un cadre merveilleux de fleurs et de tapisseries, au son des cloches et des musiques. Fête d'enthousiasme et d'espoir. Le réveil devait tôt sonner[3].

Au même moment, les représentants de la

1. Saint-René Taillandier, *Histoire du Parlement de Francfort*, dans les *Études sur la Révolution en Allemagne*, II, p. 43; Oncken, *Das Zeitalter des Kaisers Wilhelm*, I, p. 146.

2. Kaufmann, *Politische Geschichte Deutschlands im neunzehten Jahrhundert*, p. 355.

3. Saint-René Taillandier, *loc. cit.*, p. 58.

Prusse se réunissaient avec moindre pompe. Le 2 avril s'ouvrait à Berlin le Landtag uni.

Un nouveau ministère l'inaugurait ; le comte d'Arnim-Boitzenburg, chef du cabinet, ne s'était jamais entendu avec le roi. « Arnim m'a maltraité, disait plus tard Frédéric-Guillaume à Bunsen, il faisait tout le contraire de ce que je lui commandais. » Peut-être lui en voulait-il de lui avoir conseillé le retrait des troupes, le 19 mars, et de ne l'avoir pas empêché de faire l'épique chevauchée du 21. Le 29 mars, Arnim donnait sa démission ; il était remplacé à la présidence du conseil par Camphausen. Hansemann prenait les finances [1]. L'influence des libéraux du Rhin devait faire donner à ce cabinet le surnom de ministère rhénan [2]. Il tenait d'ailleurs à gouverner par lui-même, en vrai cabinet parlementaire, et dès le 1er avril déclarait qu'il se considérait comme responsable devant la future Assemblée nationale, de toutes les mesures qu'il adopterait [3].

1. Le 3 mai, le général Canitz recevait le portefeuille de la guerre.

2. *Bismarck, député*, p. 66 ; Général S. von Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 162. Plusieurs ministres étaient députés de la province du Rhin. Camphausen lui-même était président de la Chambre de commerce et député de Cologne ; Auerswald était Landtagsmarschall de la province d'Ostpreussen. Hansemann était président de la Chambre de commerce et député d'Aix-la-Chapelle.

3. *Gazette universelle de Prusse*, du 1er avril.

L'assemblée de Francfort fit quelque concurrence au Landtag uni ; de nombreux Prussiens étaient au Vorparlament, plusieurs furent du comité des cinquante et la distance de Francfort à Berlin les empêchait de collaborer aux deux chambres[1]. D'ailleurs, le Landtag en était à sa seconde édition ; le Vorparlament au contraire était une telle nouveauté qu'il attirait l'attention générale. Aussi à Berlin les débats furent-ils plus calmes et moins intéressants qu'en 1847[2].

L'ouverture du Landtag fut prononcée non par le roi, mais par le président du conseil, Camphausen, nommé commissaire du gouvernement auprès de la diète. Son discours, plus élégant que puissant, faisait une rapide allusion aux « grands événements qui ont ébranlé une partie de l'Europe » et au « cortège de souffrances dont la société est en ce moment frappée ». Il parlait sans rien préciser des deux grandes questions en cours : l'unité de l'Allemagne et la constitution prussienne, promettait une « représentation nationale », et faisait appel à la « saine raison des citoyens ». M. de Bodelschwingh n'aurait pas parlé autrement. Camphausen déposa de suite

1. Saint-René Taillandier, *loc. cit.*, p. 16 et 59.
2. Les débats ont été reproduits *in extenso* dans les *Verhandlungen des Vereinigten Landtags von 1848, zusammengestellt von Bleich*. Berlin, 1848.

un projet de loi électorale pour la nomination de l'Assemblée nationale de Prusse.

Le prince Lichnowsky proposa de nommer immédiatement la commission de l'adresse pour la discuter le jour même. M. de Bismarck protesta vainement contre cette hâte : « Dans un moment aussi grave que celui où nous sommes, dit-il, l'expression des sentiments de cette assemblée est un acte assez important pour que dans la discussion de l'adresse on ne doive pas agir avec une précipitation qui, d'après mon sentiment personnel, s'écarte des règles de la bienséance[1]. » A la demande de Milde, député libéral de Silésie, le Landtag nomma sur-le-champ un comité de dix membres, presque tous de la gauche[2].

Après une demi-heure de suspension, Beckerath donna lecture du projet d'adresse, d'ailleurs convenu dès le matin dans une réunion extraparlementaire. L'adresse donnait acte au roi des promesses contenues dans ses différentes patentes : liberté de la presse, garantie de la liberté individuelle, droit d'association et de réunion, armement général du peuple avec

1. Voyez les divers discours de M. de Bismarck au Landtag uni dans le volume *Bismarck, député*, 1847-1851.

2. Les trois membres les plus influents étaient Beckerath, Vincke et Mevissen. Beckerath, banquier de Crefeld, était député de la province rhénane.

libre choix de ses chefs, loi électorale garantissant tous les intérêts du peuple, responsabilité des ministres, participation de la représentation nationale au pouvoir législatif et au budget, etc... Les députés « acceptaient avec reconnaissance ces promesses » et « envisageaient l'avenir avec joie »; ils assuraient au monarque conseillé « par des hommes qui possèdent la confiance du pays..., l'appui énergique de tous les bons citoyens dans les efforts qu'il fait pour maintenir l'ordre et le respect des lois ». Le ton était déférent mais les dires étaient fermes : ils faisaient penser à la Déclaration des Droits vainement proposée au Landtag de 1847 par Vincke, président de la présente commission de l'adresse. La différence entre les adresses de 1847 et de 1848 marquait le progrès des temps.

Après un échange de politesses entre les deux présidents du conseil, celui d'hier, Arnim, celui d'aujourd'hui, Camphausen, et malgré l'opposition de Bismarck qui ne pouvait se réjouir de voir « la couronne jeter elle-même la pelletée de terre sur son cercueil », l'adresse fut adoptée à la presque unanimité.

L'assemblée nomma ensuite deux commissions, l'une pour faire un rapport sur la loi électorale[1], l'autre pour examiner l'avant-projet de constitu-

1. Cette commission comprenait notamment le comte d'Arnim, Milde, de Vincke et Beckerath.

tion sur lequel le roi demandait l'opinion de la diète[1].

Les deux séances suivantes, des 4 et 5 avril, furent remplies par des questions budgétaires et de politique extérieure. M. Hansemann, ministre des finances, sollicita du Landtag un crédit extraordinaire par voie d'emprunt à cause du double danger d'une guerre extérieure et de l'anarchie : le commerce et l'industrie étaient paralysés, les capitaux se cachaient, les impôts ne rentraient pas.

M. de Bismarck sollicita des explications sur la question danoise où « la politique prussienne suit un vol à la Phaéton ». Le ministre des affaires étrangères lui répondit en termes rassurants : « La Prusse n'est pas en guerre avec le Danemark, nous faisons simplement une expédition pour la protection du territoire allemand et pour la garantie du droit allemand... Il n'y a pas à craindre que le Danemark considère cette expédition comme une guerre et prenne une mesure comme des lettres de course[2]. » Peu de jours après, les Prussiens attaquaient les Danois et le Danemark instituait des corsaires.

Le 5 avril, encore sur l'interpellation du dé-

1. Une ordonnance du 6 avril 1848 exposa quelques-uns des principes de la future constitution prussienne. *Gesetz-Sammlung*, 1848, p. 87.

2. Blum, *Fürst Bismarck*, I, p. 133.

puté Bismarck-Schönhausen, le ministre de l'intérieur, M. d'Auerswald, s'expliquait sur « la réorganisation nationale du grand duché de Posen » ; le ministre déclarait « raisonnables et justes les vœux de Posen », mais à condition que « l'intérêt de l'Allemagne ne soit pas lésé » ; un débat assez vif s'engagea, que quelques paroles conciliantes de Camphausen apaisèrent.

Le même jour, on adopta la loi électorale avec quelques amendements.

La quatrième et dernière séance fut terne ; après quelques discussions sur les élections à l'assemblée de Francfort, on vota les crédits demandés par le gouvernement, ce qui donna à M. de Bismarck l'occasion d'un excellent discours sur la répartition des impôts, le plus sérieux et le plus serré qu'il ait prononcé aux deux Landtags. Puis l'assemblée se sépara sans grande cérémonie.

Son résultat le plus net était la loi électorale, promulguée le 8 avril 1848[1], elle était très libérale ; son principe était l'élection à deux degrés, mais sans condition de cens. Tout Prussien âgé de 24 ans et ayant six mois de domicile dans la commune était électeur primaire ; les conditions pour les électeurs secondaires étaient les mêmes ; les députés devaient avoir 30 ans.

1. *Gesetz-Sammlung*, 1848, p. 49. Bonne analyse dans Rönne, *loc. cit.*, p. 37, 38 et les notes.

La promulgation de la loi électorale telle que l'avaient votée les députés avait une signification importante. D'après les principes constitutionnels en vigueur, l'accord de la couronne et des États n'était pas nécessaire et le roi consultait le Landtag quand il le voulait et sans être lié par son vote. Le 29 mars, une députation de Breslau avait demandé à Frédéric-Guillaume qu'il soumît au Landtag uni le projet de loi électorale ; le roi avait fait une réponse évasive. La puissance de la pression publique était telle qu'il y avait été conduit. Le Landtag représentait dès lors, avec le roi et à côté du roi, l'autorité législative. Il transmettait ses pouvoirs à l'Assemblée nationale et donnait à celle-ci une force spéciale : on ne pourrait prétendre que cette assemblée n'émanait pas du pays et était illégale, puisque la loi électorale, d'où elle était issue, avait été votée par les représentants de la Prusse[1].

Pendant la période qui sépare les deux assemblées, l'ordre se rétablit plus en la forme qu'au fond. Les rues étaient tranquilles ou à peu près ; les troupes étaient revenues à Berlin ; mais le pays était profondément troublé ; l'agitation s'était transportée dans les clubs, qui jouissaient avec une ardeur de néophytes des libertés d'as-

1. Kaufmann, *Politische Geschichte Deutschlands*, p. 341.

sociation et de la presse. Les associations réactionnaires ne se fondèrent que plus tard ; les cercles modérés s'anémiaient à cette époque d'opinions à outrance ; les clubs avancés florissaient, attirant les ouvriers à qui la crise industrielle, les grèves qui se prolongeaient[1], faisaient des loisirs politiques. La proclamation de la République, l'unité de l'Allemagne, les questions sociales y étaient discutées avec une passion, une vigueur et souvent une habileté rappelant les grands clubs de la Révolution française, Cordeliers ou Jacobins.

Le *Politischer-Klub*, plus tard *Democratischer-Klub* fondé par G. Jung, un des orateurs des tentes du Thiergarten, finit par l'emporter sur tous les autres qu'il engloba plus ou moins ; il s'intitulait « enfant de la Révolution n'admettant comme seule constitution que la République démocratique et sociale » ; il avait une organisation puissante, vingt-deux sections installées chacune dans son local distinct et vivant d'une existence indépendante. Parmi les orateurs, outre Jung qui devint député à l'assemblée nationale de Prusse, on remarquait Schramm qui présida le *Democratischer-Klub*, Karbe, Ottensosser ; deux autres membres avaient une moindre valeur morale, Müller, commerçant banqueroutier, et

1. Notamment une grève des typographes à la fin d'avril.

Held, qui tomba à la solde du gouvernement[1].

Ces clubs ne se contentaient pas des réunions de leurs adhérents ; ils répandaient avec activité leurs opinions par tous les moyens possibles, assemblées publiques et jusque dans la rue, placards et affiches, journaux et brochures. Ils organisaient des associations parmi les ouvriers de l'État et des grandes manufactures, où les généreuses idées de la seconde République française étaient exposées et trop souvent faussées ; on se contentait des mots ou des idées les plus baroques, comme de peindre en rouge le haut du monument national sur le Kreuzberg. Mais le peuple berlinois suivait les réunions, lisait les journaux, et sous l'influence des clubs vivait dans une perpétuelle agitation.

1. Blum, *Die deutsche Revolution*, p. 342.

CHAPITRE IX

L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE PRUSSE

Les élections. — Éléments de l'Assemblée. — Ses débuts : manque de direction. — L'adresse. — Arrivée du prince de Prusse. — Troubles à l'Assemblée et dans la rue. — Pillage de l'arsenal. — Ministère Auerswald. — Conflits entre les Parlements de Francfort et de Berlin. — Fusillade de Schweidnitz et ses conséquences à l'Assemblée.

Les élections eurent lieu presque en même temps pour les assemblées de Berlin et de Francfort ; la loi électorale était la même. Primitivement, le roi avait fait nommer par le Landtag uni les députés de Prusse au Parlement allemand ; mais sur les décisions du Vorparlament et de la Diète de Francfort, il annula cette élection pour en remettre directement le soin aux citoyens.

Ces élections simultanées eurent l'inconvénient de se faire concurrence et tout l'intérêt alla au Parlement national. Les plus brillants représentants du Landtag prussien, Beckerath, Vincke, le comte d'Arnim, le prince Lichnowsky siégeaient à Francfort, et les deux assemblées

avaient des buts si analogues que dès la réunion du Parlement de Francfort on proposa d'interdire à la chambre prussienne de délibérer sur la constitution (18 mai, proposition Raveaux) ; le Parlement esquiva la difficulté en laissant toute liberté à l'assemblée de Berlin, mais à condition que ses votes contraires à la future constitution allemande seraient inefficaces [1]. Les deux chambres purent ainsi coexister, mais les orateurs de marque partis pour Francfort manquèrent à Berlin [2].

Pour la nomination de l'assemblée prussienne les électeurs se réunirent dans les collèges primaires le 1er mai ; les élections définitives se firent le 8 mai.

Il ne s'établit pas dans le pays un courant général et les députés représentaient toutes les opinions, de la réaction militaire au radicalisme presque républicain, du prince de Prusse, député de Wirsitz, jusqu'à Jacoby, député de Berlin. L'extrême droite n'avait plus son enfant terrible : M. de Bismarck ne s'était pas présenté aux élections [3]. L'extrême gauche ne comptait

1. Saint-René Taillandier, *Histoire du Parlement de Francfort, loc. cit.*, p. 81.

2. Il n'y avait pas d'ailleurs incompatibilité entre les deux sièges, mais les discussions à Francfort étaient plus intéressantes et plus suivies.

3. Hesekiel, *loc. cit.*, p. 108.

que 30 à 40 voix, mais elle formait un groupe discipliné, tenace, toujours présent, fortement appuyé par les clubs berlinois et leurs journaux ; ses orateurs, Jacoby, Berends, Borchardt, Stein étaient sans cesse à la tribune et profitaient de tout incident extérieur pour entraîner l'assemblée. La grande majorité comprenait des royalistes libéraux, partisans d'une constitution parlementaire ; dans le cours des luttes, ils se scinderont, une petite partie allant à droite pour grossir le groupe attaché à la personne du roi, les plus nombreux entraînés par l'extrême gauche pour constituer un parti d'opposition à la couronne. Ainsi deux camps s'organiseront dans l'assemblée, creusant chaque jour entre eux un fossé plus profond.

Le roi ouvrit en personne l'Assemblée nationale, le 22 mai, dans le salon blanc du château royal à Berlin [1]. Son discours, plus simple que d'habitude, « saluait avec joie une assemblée sortie de l'élection populaire générale et appelée à faire avec lui une constitution qui formera une nouvelle ère dans l'histoire de la Prusse et de l'Allemagne. » Sans optimisme exagéré, il constatait

1. L'assemblée se composait des éléments suivants : 146 magistrats et fonctionnaires, 45 cultivateurs, 41 membres du clergé, 33 négociants et fabricants, 27 professeurs, 27 propriétaires, 20 artisans et ouvriers, 10 médecins, 4 officiers, 4 ministres, 1 prince royal, 14 divers.

la « stagnation des affaires..., la rébellion de la population polonaise... et à l'extérieur une lutte que la Prusse n'a pas provoquée, mais qu'en ma qualité de prince de la Confédération germanique je ne pouvais décliner. »

Le président du conseil déposa de suite le projet de constitution. Mais en outre, et peu après, il saisit l'assemblée d'une série de lois organiques et ce fut là une grave faute. Sans doute, ces projets de lois étaient d'un vif intérêt et quelques-uns avaient un caractère d'urgence, mais ils sortaient de la mission essentielle de l'assemblée. D'après la loi électorale et le décret de convocation [1], l'assemblée nationale avait un double objet : par l'accord avec la couronne, établir la constitution du royaume, puis exercer les droits du Landtag uni, notamment pour le consentement des impôts et emprunts. L'assemblée était donc avant tout constituante : son objet principal était de « convenir » une constitution avec la monarchie [2].

Le ministère aurait dû s'en tenir à ces principes et insister pour un prompt examen de son projet de constitution. Il donna un mauvais exemple en soumettant à l'assemblée plusieurs propositions différentes, et les députés s'empres-

1. Une ordonnance du 13 mai avait convoqué la « Versammlung zur Vereinbarung der preussischen Verfassung ».
2. Kaufmann, *Politische Geschichte*, p. 342.

sèrent de suivre cet exemple ; l'ordre du jour fut rapidement encombré d'une série de projets et de pétitions, si bien que le comité de constitution ne fut nommé que le 15 juin[1] ; il déposa son rapport le 26 juillet et les débats ne commencèrent à l'Assemblée que le 12 octobre, à la 73e séance.

Une direction ferme et sûre fit continuellement défaut. Les premières séances furent présidées par le doyen d'âge, von Schön, excellent homme, jadis ministre de valeur, mais souffrant, sans vigueur, incapable de dominer une réunion nombreuse. Ainsi naquit un manque de précision, de netteté dans le travail, qui était particulièrement dangereux pour une assemblée divisée et sans traditions. Les présidents ultérieurs, Milde, Grabow, eurent un peu plus de fermeté ; mais l'esprit de direction manqua au ministère. Sa tâche était difficile, il ne savait exactement sur qui compter et s'appuyer ; il hésitait alors qu'il aurait fallu agir.

Dès le 31 mai, les discussions prirent à l'assemblée un ton de vivacité, souvent de violence, qu'elles ne devaient jamais perdre. Un député avait proposé le vote d'une adresse ; comme il avait rencontré quelque contradiction, le gouvernement par la voix de M. Hansemann, déclara

1. Liste de la commission dans Rönne, *Das Staatsrecht der preussischen Monarchie*, I, p. 39.

qu'« une adresse était de la dernière urgence pour faire cesser les bruits vagues, les soupçons de réaction ». Un député de Berlin, membre de l'extrême gauche, ancien pasteur sorti de l'Église pour ses opinions communistes, très populaire, Berends, se mit au premier rang en critiquant avec vigueur cette opinion et réclamant tout l'effort de l'assemblée pour les débats de la constitution : « Le peuple de Prusse et le peuple allemand apprendront à nous connaître dans la constitution que nous allons voter... Une adresse ne pourrait provoquer qu'une lutte oratoire sans utilité. » Il succomba, mais l'extrême gauche avait de suite pris place. La discussion avait été chaude ; elle eut sa suite dans la rue ; des groupes animés se formèrent sous les Tilleuls et aux angles des grandes rues ; on encloua le pont-levis menant à la caserne d'artillerie ; dans les clubs, le bruit se répandit que la république serait proclamée dans la nuit[1].

Les débats prirent une allure bien plus violente encore le 8 juin, à l'arrivée du prince de Prusse. L'opinion publique à Berlin continuait à lui être très défavorable : on évitait de prononcer son nom et les pasteurs l'omettaient dans les prières, pour éviter de fâcheuses interruptions[2] ; il n'en était pas de même dans les campagnes, où il

1. *Gazette de Cologne* du 2 juin.

2. Simon, *L'empereur Guillaume et son règne*, p. 20 et suiv.

était très populaire parmi les hobereaux ; deux districts avaient pris l'initiative de son retour ; des délégués de Poméranie lui avaient écrit pour l'inviter à se fixer dans cette province ; le cercle de Wirsitz, dans le grand duché de Posen, l'avait élu député à l'Assemblée nationale. A Londres, d'ailleurs, son attitude avait été froide et correcte ; à la lettre des Poméraniens, il avait répondu qu'il « partageait absolument leur avis d'accepter la transformation de l'État en monarchie constitutionnelle avec toutes ses conséquences ». On n'avait pas osé, au Landtag uni, parler de son retour. Mais l'ordre se rétablissant un peu, dès le 10 mai, Camphausen demanda lui-même au roi son rappel, « le caractère chevaleresque du prince garantissant » son entrée loyale dans la voie du régime parlementaire. En réponse, Frédéric-Guillaume envoya un aide de camp à son frère pour l' « inviter à revenir bientôt dans sa patrie ». Mais les esprits étaient tellement montés contre le prince qu'une manifestation du peuple éclata à la nouvelle de son retour ; le ministère dut retarder son voyage d'une quinzaine de jours et l'inviter à adhérer par déclaration formelle aux réformes constitutionnelles[1].

1. *Indicateur politique prussien* (Journal officiel) du 16 mai, d'après le *Moniteur universel* français du 19.

Le 5 juin, en effet, le roi communiquait au ministère une lettre de son frère, datée de Bruxelles : « Je me livre à l'espoir, écrivait-il, que les institutions libérales, pour la création desquelles Votre Majesté vient d'appeler les représentants du peuple, se développeront de plus en plus, avec l'aide de Dieu, pour le bien-être de la Prusse. Je consacrerai avec confiance et sincérité toutes mes forces à ce développement, et j'attends le moment où je donnerai mon adhésion, qui sera prévue par la charte, à la constitution que Votre Majesté est sur le point de concerter avec votre peuple. »

Le 4 juin, le prince rentrait sur le territoire prussien et, à Wesel, son premier point d'arrêt, il recevait un accueil enthousiaste des officiers de la garnison. Dans les courtes paroles qu'il leur adressa, se reflète tout son caractère et presque sa carrière : « On éprouve toujours un sentiment agréable quand on rentre dans sa patrie... Vous savez que j'ai été exposé à des attaques nombreuses ; il est bien douloureux d'être méconnu. Ma conscience seule m'a servi de consolateur, et je rentre dans ma patrie avec une conscience pure... De grands changements se sont opérés depuis peu dans notre pays. Le roi l'a voulu et sa volonté est sacrée pour moi. Je suis son premier sujet et je me rattache de grand cœur au nouvel ordre de choses ; mais il

faut que le droit, l'ordre et la loi règnent. Évitons l'anarchie ; je la combattrai de toutes mes forces, c'est ma vocation [1]. »

Prévoyant que la venue du prince Guillaume à l'Assemblée ne serait pas sans soulever quelques difficultés, Camphausen prépara les députés, dès le 6 juin, par une déclaration à la tribune où il affirmait que « le rappel du prince devait, en quelque sorte, servir de préambule à la constitution », et la très grande majorité de la Chambre parut l'approuver. L'événement se produisit le surlendemain.

Le prince de Prusse se présenta dans la salle des séances en uniforme de général. Les membres de la droite se levèrent ; ceux de la gauche crièrent : « Assis, assis. » Le président donna la parole « au député de Wirsitz ». Avec son calme habituel, le prince renouvela ses déclarations constitutionnelles : « Nous allons travailler avec notre roi à l'œuvre de la constitution. Quelle belle tâche ! La monarchie constitutionnelle est une forme que le roi lui-même a choisie. Nous nous y attacherons fidèlement... Puissions-nous être guidés par cette devise : « Avec Dieu, pour « le roi et la patrie [2] ! » Puis il quitta tranquillement l'Assemblée au milieu du profond silence

1. Lesur et Fouquier. *Annuaire historique*, 1848, *Documents*, p. 156.

2. *Annuaire historique*, 1848, *Documents*, p. 157.

de la gauche et des applaudissements de la droite[1].

De suite, l'extrême gauche répond. Elle veut opposer les journées de mars à la réaction que représente le prince. Le député de Berlin, qui avait déjà attaqué si vivement la monarchie, Berends, dépose cette proposition : « L'Assemblée inscrit au procès-verbal, en reconnaissance de la révolution, que les combattants des 15 et 19 mars ont, par leurs services, bien mérité de la Patrie. » Et la lutte s'engage, ardente, passionnée. Après deux jours de discussion, cette proposition est rejetée par une faible majorité, 196 voix contre 177 ; mais le ministère est contraint, pour vivre, de se contenter d'un ordre du jour proposé par Zachariæ, prenant en considération « la haute importance des journées de mars à qui nous devons, conjointement avec la volonté royale, la situation constitutionnelle actuelle et les services incontestés des combattants[2]. » Il n'y avait guère là qu'une question de nuance ; l'Assemblée nationale opposait hardiment son vote aux tendances du prince Guillaume et de son parti.

Devant l'Académie de chant, où siégeait l'Assemblait nationale, une foule considérable et hou-

1. Oncken, *Das Zeitalter des Kaisers Wilhelm*, I, p. 274.

2. Blum, *Die deutsche Revolution*, p. 343 ; Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 345.

leuse s'était amassée. Elle communiquait, par les fenêtres donnant sur la rue, avec les députés de Berlin. Un groupe parvint à pénétrer jusqu'à l'antichambre de la salle des séances ; et lorsque le président, Milde, voulut l'expulser : « Nous sommes, lui répondit-on, une députation du peuple souverain, chargée de faire reconnaître notre révolution. » Le groupe ne se retira qu'à l'arrivée de la garde [1]. Mais la populace redoubla d'agitation devant l'Académie ; à leur sortie, les députés de droite et même les ministres furent hués et sifflés d'importance ; ils durent passer sous les baguettes de la canaille des bas-fonds berlinois ; les membres de l'extrême gauche furent au contraire salués de cris d'enthousiasme et portés en triomphe.

Ces troubles se renouvelèrent les jours suivants et prirent une tournure inquiétante ; vainement interdisait-on les réunions devant l'Académie de chant, la garde était impuissante et dès que la troupe régulière intervenait, le tumulte ne faisait que s'aggraver. D'ailleurs le désordre s'étendait bientôt à la ville entière : une troupe de manifestants pénétrait dans le domicile privé du ministre von Patow, réclamait du travail et du pain et le contraignait à une ample distribution de groschen ; d'autres, sous la direction du vétéri-

1. *Gazette de Cologne* du 11 juin.

naire chevelu, Urban, enlevaient les grilles du château et les jetaient dans la Sprée. L'émotion se communiquait à la province : à Breslau, les clubs organisaient une démonstration populaire pour protester contre le rejet de la proposition Berends[1].

Le 14 juin, l'émeute atteignit son comble par un exploit extraordinaire, le pillage de l'arsenal. Situé en plein centre de la ville, l'arsenal était gardé par un détachement de garde bourgeoise et une compagnie d'infanterie. La populace se jeta sur la porte avec une telle furie, qu'on ne put l'expulser des cours ; la garde bourgeoise préférant une retraite prudente, la surveillance des salles du rez-de-chaussée fut confiée à une association, la « Handwerker-Verein » qui ne surveilla rien. Son zèle s'évanouit devant une grêle de pierres, dirigée sur les fenêtres ; la foule envahit les salles inférieures et commença à détruire ; voulant monter au premier étage, elle rencontra un capitaine naïf qui crut tout ce qu'on lui disait : « La Révolution est maîtresse de Berlin, toutes les troupes ont quitté la ville, le roi s'est enfui même de Postdam », et livra la place avec simplicité. Le pillage continua de plus belle. Les modèles de fusils à aiguille, tenus jusqu'alors secrets, furent jetés dans la rue

1. *Gazette de Cologne* du 13 juin.

où ils étaient ramassés par tous venants. « Les fusils les plus récents furent volés par milliers ; les armes anciennes et précieuses disparurent ; les modèles d'artillerie, secrets de la défense nationale, furent enlevés ; les drapeaux conquis au prix du sang prussien ont été en partie détruits ; les armes se vendaient dans la rue un prix dérisoire[1]. » Un individu « mal habillé » offrit une bombe à M. de Beust qui assistait de loin au pillage[2]. Vers la fin du jour, les insurgés étaient tellement ivres qu'on leur reprenait les armes volées « à coups de taloche ».

Du choc, le ministère se disloqua ; le baron d'Arnim, particulièrement molesté par la foule, le général de Canitz, responsable de l'arsenal, et le comte Schwerin donnèrent leur démission dès le 17 juin ; le cabinet tout entier les suivit bientôt dans leur retraite et pendant huit jours on piétina pour le reconstituer. L'assemblée était en ébullition. Un membre de l'extrême gauche s'écriait en pleine séance : « Nous ne pouvons pas ajourner les discussions ; nous vivons dans un temps de défiance, le temps de la confiance est passé. »

Le 25 juin, enfin, le ministère se reconstituait avec une couleur politique à peu près identique ;

1. Rapport du lieutenant-colonel von Griesheim à l'Assemblée nationale, le 17 juin.

2. De Beust, *Mémoires*, I, p. 49.

Rodolphe d'Auerswald, député et président supérieur de la province de Prusse, prenait la présidence du Conseil et le portefeuille des affaires étrangères ; Milde, président de l'Assemblée nationale, recevait le ministère du commerce, de l'industrie et des travaux publics ; Hansemann conservait les finances ; les autres ministres, Rodbertus [1], Kühlwetter, Maercker, Gierke étaient des libéraux ; le général de Schreckenstein était nommé ministre de la guerre [2].

Ce changement de mains ne fit pas rentrer l'ordre dans les rues de Berlin ; la crise politique se compliquait d'un mouvement social. Les journées de juin se terminaient à Paris dans le sang ; le contre-coup s'en faisait sentir en Prusse ; le 1er juillet, 1 400 ouvriers voulaient contraindre le ministère des travaux publics à leur donner du travail aux conditions qu'ils imposaient. A la fin de juillet, un drapeau prussien hissé sur une caserne au lieu du drapeau allemand causait un tumulte infernal. Berlin vivait dans une fièvre assez amusante ; le soir, il y avait presque toujours une petite émeute [3] qu'on allait voir par mesure de distraction.

1. M. Rodbertus se retira du ministère dès le 5 juillet.

2. Le dernier acte du ministère Camphausen avait été d'assurer les immunités parlementaires par une ordonnance du 23 juin.

3. Beust, *Mémoires*, I, 50.

La garde bourgeoise était plus que jamais au-dessous de sa tâche et prenait souvent parti pour les turbulents Le 15 juin, son commandant avait déclaré au président de l'Assemblée qu'il ne pouvait pas garantir la sécurité des séances. « A la vérité, ajoutait-il, les hommes ont reçu des ordres, mais viendront-ils, je ne le sais, et après l'expérience d'hier je sais encore moins s'ils rempliront leur devoir. » Pour rassurer les députés, on faisait revenir des troupes et on constituait un corps de constables, les *Schützmänner* ; mais beaucoup étaient inquiets et demandaient que l'Assemblée quittât Berlin ; au lieu de cette mesure, on adoptait une proposition du député Uhlich : « La haute Assemblée déclare qu'elle n'a pas besoin de garde armée, mais qu'elle se place sous la protection de la population berlinoise. » Plusieurs membres de la droite en profitèrent pour quitter la Chambre en protestant que « le Parlement prussien n'était plus libre ».

Dans la rue, d'aimables jeunes gens se livraient à un nouveau sport, la course aux drapeaux et cocardes portant les couleurs prussiennes, qui n'étaient plus de mise depuis l'adoption des trois couleurs par le gouvernement provisoire de Francfort ; des cadets militaires ayant par malheur conservé la cocarde de Prusse, se virent molestés, leurs insignes arrachés et

jetés dans la boue. Le ministre de la guerre trouva la plaisanterie excessive et en profita pour ramener à Berlin un régiment d'infanterie[1]. Avec sagesse, on évita de le faire intervenir dans les troubles, la populace l'aurait lapidé.

Les délibérations de l'Assemblée nationale, présidées maintenant par Grabow, se passaient en interpellations et agitations. Le 30 juin, M. Gladach déclarait que dans les affaires des duchés, la Prusse ne faisait que suivre « les vues de l'autocrate qui trône à Saint-Pétersbourg ». Le 4 juillet, sur la question des troubles de Posen, l'assemblée se divisait, se contredisait et ne nommait une commission à pleins pouvoirs que pour restreindre ces pouvoirs. Et, en toutes matières, les débats se succédaient, orageux, pleins de méfiance et d'exagération.

Les députés ne pouvaient se borner à leur rôle prussien ; ils voulaient réglementer l'Allemagne et empiétaient sur le rôle du Parlement de Francfort. L'Assemblée allemande avait créé un pouvoir central provisoire et élu vicaire impérial, administrateur de l'Empire, l'archiduc Jean (29 juin). C'était un rude coup pour l'orgueil prussien de voir un prince autrichien à la tête de l'Allemagne. Un petit journal à venin, comme il en était éclos par douzaines, en profitait pour insul-

1. Blum, *Die deutsche Revolution*, p. 347.

ter l'Autriche, « parties basses de l'Allemagne et qui veut en devenir la tête[1] ». En outre, le parti avancé qui désirait la proclamation de la République allemande, reprochait au Parlement de Francfort de prendre un prince pour chef de l'Empire.

Cette double déception, prussienne et démocratique, avait son expression à l'Assemblée de Berlin. Le 11 juillet, Jacoby déposait une motion « désapprouvant la décision de l'Assemblée nationale allemande par laquelle il est nommé un vicaire de l'Empire, irresponsable ». Tout en se défendant fort de vouloir intervenir dans les discussions de Francfort, Jacoby voulait réellement amoindrir la décision du Parlement par un vote de l'Assemblée prussienne et affaiblir le vicaire de l'Empire. Malgré les efforts de son parti, il échoua. Le patriotisme allemand effaça pour une heure les divisions politiques. Après deux jours de discussion, le 12 juillet, la motion de Jacoby était rejetée à une très forte majorité.

Le conflit entre l'esprit particulariste prussien et la tendance à une grande Allemagne ne tarda pas à s'élever sur d'autres sujets. L'archiduc Jean avait constitué un cabinet allemand et le ministre de la guerre voulait imposer le prince

1. Kaufmann, *Politische Geschichte*, p. 346.

autrichien comme chef aux troupes de tous les États allemands ; il invita les gouvernements à commander pour le 6 août une « parade » de tous les régiments où les soldats pousseraient un triple hourrah en l'honneur du vicaire d'Empire, comme signe de soumission [1]. Cette prétention souleva un véritable tolle et amena des protestations jusqu'à l'Assemblée de Berlin. Le peuple et l'armée, en lutte perpétuelle, furent de même cœur dans cette opposition. Les petits journaux, les caricatures exprimèrent en termes amers l'opinion générale [2]. On ne pouvait admettre que l'armée prussienne fût soumise à un Autrichien.

Le ministère était embarrassé ; il ne voulait pas heurter les décisions de Francfort et ne pouvait s'opposer à la volonté du peuple prussien [3]. Le roi tourna la difficulté en déclarant dans un bulletin à l'armée que « les troupes prussiennes se soumettraient, conformément à son ordre, à S. A. I. l'archiduc Jean ». Mais le 6 août, il n'y eut en Prusse aucune parade. Un brutal incident attirait avec passion l'attention générale.

Le 31 juillet, le commandant militaire de la

1. Sybel, *Die Begründung*, I, p. 200.

2. « La Prusse, écrivait la *Gazette de la Croix*, la Prusse entière réagit contre les tyrans de Francfort ; la Prusse entière, du roi jusqu'au petit paysan, qui espère porter un jour une cocarde blanche et noire. »

3. Kaufmann, *Politische Geschichte*, p. 347.

ville de Schweidnitz, en Silésie, avait donné, puis retiré la permission à la garde bourgeoise de battre le rappel pour ses exercices. Ces contradictions produisirent une manifestation assez violente ; une compagnie s'avança pour la dissiper ; en coup de surprise, un conflit se produisit entre la foule et la troupe, et, sans sommation préalable, les soldats firent feu[1] ; plusieurs personnes furent tuées[2].

Ce grave incident souleva une émotion profonde dans le pays et une discussion ardente s'engagea à l'Assemblée constituante. A une très forte majorité, la Chambre décida l'envoi d'une commission d'enquête à Schweidnitz ; la gauche demanda plus ; le Dr Stein, député de Breslau, déclara que la faute remontait aux fonctionnaires qui « continuaient les erreurs du régime renversé », et aux officiers qui avaient voulu mettre fin par la force au nouvel ordre de choses ; il déposa une proposition ainsi conçue : « Le ministère est invité à adresser un ordre du jour à l'armée portant que les officiers doivent rester étrangers aux efforts réactionnaires, éviter tout conflit avec les civils et, par leur union avec les

1. Rapports officiels à l'Assemblée nationale.

2. Vingt-deux, d'après Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, I, p. 350, et Blum, *Die deutsche Revolution*, p. 347 ; quatorze seulement d'après Fischer, *Preussen am Abschlusse der ersten Hälfte des XIXten Jahrhunderts*, p. 5.

bourgeois, prouver qu'ils veulent s'associer avec sincérité à la réalisation d'une organisation constitutionnelle ». Malgré les efforts du parti militaire, la proposition Stein fut adoptée par l'Assemblée. La lutte s'engagea encore plus vive sur un appendice rédigé en ces termes : « Les officiers dont les convictions ne s'accordent pas avec cette décision, ont pour devoir d'honneur de quitter l'armée. » Au milieu d'une émotion vibrante, une majorité d'une voix — 180 contre 179 — adopta cette dernière partie de la proposition Stein (9 août).

Ces votes marquaient la guerre entre la couronne et la Chambre. On avait touché à l'armée ; le roi de Prusse ne pouvait le pardonner.

CHAPITRE X

VERS LA RÉACTION

La *camarilla* et Bismarck. — Réaction dans le pays. — Tendance du roi. — Résistance du ministère Auerswald à l'Assemblée, sa chute. — Cabinet Pfuel. — Le général Wrangel. — Émeutes à Cologne, Breslau, Francfort. — Débats de la constitution prussienne. — Troubles à Berlin. — Insurrection et écrasement de Vienne. Influence en Prusse. — Ministère Brandenburg-Manteuffel. — Conflit entre l'Assemblée et le gouvernement. — Ajournement et envoi de l'Assemblée à Brandebourg. — Velléités de résistance. — La dissolution. — Constitution du 5 décembre 1848.

Frédéric-Guillaume IV était installé à Potsdam depuis la fin de mai ; loin des ministres, pour lesquels il n'avait pas d'affection, il était entouré d'une petite Cour inspirée d'un pur esprit de réaction, et que l'on avait surnommée la *camarilla*. Le confident le plus intime était le général de Gerlach, homme désintéressé et d'une fidélité à toute épreuve, mais qu'une obésité remarquable empêtrait au physique et au moral ; son frère, conseiller de gouvernement, esprit nourri et spirituel, portait jusqu'au fanatisme le culte de la royauté prussienne. Le général de Rauch,

brave militaire, plein de bon sens, voulait l'action immédiate et son influence grandissait sur le roi à mesure que les circonstances politiques exigeaient plus de décision. Un conseiller de cabinet, Niebuhr, approchait de très près le monarque.

Le plus franc et le plus rude de tous était Othon de Bismarck-Schönhausen. Son esprit vigoureux et sarcastique plaisait au roi ; après les journées de mars, il avait adressé à Frédéric-Guillaume une lettre de chaleureuse effusion, que le monarque conserva tout l'été « comme un gage précieux de fidélité prussienne ». Il lui permettait des boutades qu'il n'aurait tolérées d'aucun autre et qui arrachaient à la reine ce cri : « Comment pouvez-vous parler ainsi au roi ? » Dès sa première visite à Sans-Souci, Bismarck s'était affirmé. « Que me reprochez-vous, lui demandait le roi ? — D'avoir évacué Berlin. — Cela s'est fait contre mon gré », reprit le monarque, et la reine ajouta : « Le roi n'y est pour rien ; de trois jours il n'a pas fermé l'œil. — Il faut qu'un roi puisse dormir », répartit l'enfant terrible[1].

Il s'était dès le mois d'avril lancé dans une campagne de presse, envoyant à la *Gazette de Magdebourg* des chroniques virulentes, puis par-

1. Bismarck, *Mémoires*, I, 58.

ticipait à la fondation d'organes conservateurs, comme la *Neue Preussische Zeitung*, plus tard *Gazette de la Croix*, la *Neue Preussische Sonntagsblatt*, auxquels il collaborait activement[1]. « Les Berlinois ont libéré les Polonais avec leur sang, écrivait-il le 20 avril... En remercîment, ceux-ci se sont mis à la tête de bandes qui pillent et assassinent comme des barbares. Ainsi l'enthousiasme allemand a une fois de plus tiré les marrons du feu. Je l'aurais compris naturel si le premier essor de l'unité et de la force allemande avait été d'arracher l'Alsace à la France et de planter sur le dôme de Strasbourg le drapeau allemand. Mais c'est plus que de la débonnaireté allemande, c'est nous comporter comme de chevaleresques héros de roman que de supporter qu'on enlève aux États allemands le meilleur de ce que les armes allemandes ont conquis dans la province de Posen dans le cours des siècles[2]. »

Devenu intime à la cour de Potsdam, il s'unissait à la camarilla pour conseiller au roi de commencer avec hardiesse et vigueur « la lutte contre les empiétements de l'assemblée ». Frédéric-Guillaume IV était sensible aux amitiés et il ne pouvait écarter ceux qui s'attachaient si passionnément à ses propres intérêts. Ce petit

1. Hesekiel, *Fürst Bismarck*, p. 109.
2. Blum, *Fürst Bismarck*, I, p. 138.

monde s'agitait[1], provoquait l'envoi de délégations au roi, organisait des associations, cherchait à combattre la Révolution par ses propres armes, le club et le journal. Il trouvait un aide puissant en la reine Élisabeth, très influente sur son mari, dévote, hautaine, rattachée à la cour d'Autriche par des liens d'étroite parenté[2]. Les diplomates étrangers, l'ambassadeur de Russie surtout avaient tout intérêt à protéger ce groupe de réaction pour combattre l'esprit de nouveauté et la formation d'une grande Allemagne.

A mesure que les événements se développaient, le roi se décourageait ; ses amis l'entouraient d'un cercle plus étroit et profitaient de chaque incident, en le grossissant, pour ouvrir ses yeux sur « l'abîme de honte où la Prusse risquait de s'effondrer ». Peu nombreux au début, le groupe s'accroissait, son influence devenait considérable. Elle s'étendait peu à peu de la Cour au pays tout entier.

Une réaction certaine s'opérait lentement en Prusse. Elle avait commencé dans les campagnes, qui n'avaient guère été touchées par le souffle des idées nouvelles et étaient ramenées plus facilement au « vieux bon sens prussien ». Les paysans vivaient de la même existence que les nobles et

1. Voyez sur la vie à Potsdam pendant le printemps et l'été de 1848 : Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 158 et suiv.

2. Denis, *L'Allemagne*, 1810-1852, p. 278, 279.

ne pensaient que sous leur influence. Les hobereaux tremblaient pour leurs privilèges ; comme le ministère avait déposé le 20 juillet un projet de loi supprimant la franchise d'impôts pour les biens nobles, une réunion de grands propriétaires se posa en « assemblée pour la protection de la propriété » et protesta avec tant de vigueur contre les tendances nouvelles qu'elle s'attira le surnom de « Junkerparlament. »

La réaction s'étendait peu à peu aux villes ; le parti de la camarilla avait habilement exploité les écarts de la populace berlinoise et répandu une terreur de la propagande qui pouvait en résulter ; il était parvenu, ainsi, à isoler du reste du pays Berlin et quelques grandes villes ; l'opinion de la capitale devenait chose impie et monstrueuse. A Potsdam s'était fondé un club démocratique, qui répandait des opinions politiques, contraires à celles de la population locale ; le 20 août, les membres du cercle furent attaqués par plusieurs centaines d'individus et battus de belle façon. D'ailleurs, en manière de représailles, dès le lendemain, les démocrates de Berlin mettaient en règle le siège devant l'hôtel du président du Conseil, faisaient pleuvoir une grêle de pierres sur la maison, construisaient une barricade et répandaient la terreur dans Berlin[1].

1. Correspondance du *Moniteur universel* français du 27 août.

Sous ces diverses influences, Frédéric-Guillaume s'écartait toujours davantage du parti libéral. D'après les souvenirs de Stockmar[1], il avait pensé à la dissolution de l'Assemblée constituante, lors du pillage de l'arsenal ; il trouva la mesure prématurée, il attendait que « l'assemblée se mît de plus en plus dans son tort[2] ». Le 30 juillet, à une réception en son château de Potsdam, il traita les députés avec le plus profond mépris[3]. Les plus modérés, comme le comte d'Arnim, ne trouvaient pas grâce devant sa colère. Cette hostilité s'étendait à l'assemblée de Francfort qui le lui rendait bien d'ailleurs : à propos du serment des troupes, sur l'affaire des duchés et l'armistice de Malmoë, elle le critiquait sévèrement.

Parfois une réconciliation semblait s'opérer : au milieu du mois d'août, l'inauguration de la cathédrale de Cologne donna l'occasion de prononcer des paroles de paix, de dévouement patriotique à la cause commune ; le roi de Prusse, l'archiduc Jean, M. de Gagern, président du Parlement de Francfort, rivalisèrent de promesses et d'enthousiasme[4] : « L'unité,

1. *Denkwürdigkeiten aus den Papieren des Fhn. Ch. von Stockmar*, p. 512.

2. Bismarck, *Mémoires*, I, p. 60.

3. Denis, *L'Allemagne*, p. 280.

4. Saint-René Taillandier, *L'Allemagne et la Révolution*, II, p. 159 et *Dix ans de l'Histoire d'Allemagne*, p. 97.

s'écriait Frédéric-Guillaume, c'est ma pensée de toutes les heures, c'est la constante préoccupation de mon âme[1]. » Belles flammes vite éteintes. Quelques émeutes, quelques motions à l'Assemblée constituante rejetaient le roi dans la réaction à outrance.

Le parti militaire en profitait. Il ne pouvait supporter l'affront que lui avait fait l'Assemblée constituante en votant la motion de Stein, le 9 août (invitation aux officiers réactionnaires de quitter l'armée). Il pressait les ministres d'y répondre ; ceux-ci hésitaient, ils voyaient clairement la situation. Ils étaient des hommes modérés, dans un temps où la modération n'était pas de mode. Monarchistes sincères, ils sentaient la méfiance du monarque envers eux. Libéraux et gens de progrès, ils étaient traités de révolutionnaires par les uns, de réactionnaires par les autres. Ils ne trouvaient aucun appui, ils étaient pris entre l'Assemblée où la majorité était d'une susceptibilité farouche, et le parti de la Cour, des grands propriétaires, de l'armée. Entre la lutte de ces deux éléments, ils flottaient au gré des événements, et voyaient avec une tristesse profonde que les nobles aspirations, les

1. « La puissance du temps réside dans l'effort de l'Allemagne vers l'unité, » écrivait à la même époque Stockmar à Frédéric-Guillaume, dont il était un conseiller très écouté. Stockmar, *loc. cit.*, p. 534.

rêves de liberté étaient écrasés dans le choc des exagérations extrêmes.

Cependant les généraux parvinrent à décider le ministère à l'action en leur faveur ; ils mirent près d'un mois pour y arriver, et la longueur de ce délai indique suffisamment les hésitations du cabinet. Le 2 septembre, le Président du Conseil, Auerswald, adressait au Président de l'Assemblée une lettre déclarant que l'envoi aux régiments d'un bulletin dans le sens demandé le 9 août par la Chambre « ne serait pas compatible avec l'esprit et l'existence de l'armée, mais serait de nature à établir un esprit de méfiance qui détruirait toute discipline, au lieu de l'esprit d'obéissance dans lequel l'officier et le soldat doivent recevoir les ordres de leurs supérieurs. Nous croyons donc qu'un pareil bulletin aurait des conséquences fâcheuses pour l'armée et préférons laisser au ministre de la guerre le choix des moyens propres à atteindre le but désiré par l'Assemblée ». Sous une forme polie, c'était un refus très net d'obéir à l'ordre de la Chambre.

A la lecture de ce document, le 4 septembre, Stein bondit à la tribune : « L'armée n'est certes pas réactionnaire. Vos fils et vos frères en font partie. Mais un certain nombre d'officiers regrettent l'ancien état de choses, c'est contre cet esprit d'exclusion et de séparation qu'était dirigé notre vote... Aujourd'hui à ces motifs

vient s'en ajouter un autre. L'honneur et la dignité du pays demandent que la résolution votée par la Chambre reçoive son exécution... Tous les ministres, excepté celui de la guerre, se conforment aux décisions de la Chambre. S'il doit en être ainsi, les officiers diront : « La « Chambre peut décider ce qu'elle voudra, le « ministre fera à sa tête, et nous resterons les « privilégiés... »

Deux séances se suivirent, pleines de fièvre, de discussions nerveuses, de tumulte inouï. Avec un défaut de logique assez singulier, le parti radical, par l'organe d'un de ses chefs, Waldeck, réclama pour les militaires le droit de former entre eux des associations politiques[1] ; il l'entendait de clubs avancés ; les officiers l'auraient compris tout autrement et se seraient réunis pour hâter la réaction. Stein insista pour que la Chambre maintînt sa volonté ; le 7 septembre l'Assemblée vota à une majorité de 67 voix une nouvelle motion de Stein réclamant l'envoi immédiat d'une proclamation à l'armée dans le sens de l'ordre du jour voté le 9 août. C'était la chute du ministère. La foule attendait anxieuse devant la salle des séances ; elle accueillit avec enthousiasme le résultat ; Stein et Waldeck furent portés en triomphe[2].

1. Blum, *Die deutsche Revolution*, p. 349.
2. L. von Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, 191.

Le 9 septembre, le ministère Auerswald remit sa démission au roi ; Frédéric-Guillaume fit appel à un libéral qui ne s'était pas usé à Berlin, parce qu'il siégeait à Francfort, Beckerath ; il accourut, tenta très sincèrement une combinaison ministérielle avec Mevissen ; mais la situation était toujours plus difficile entre le roi guidé par la camarilla et l'assemblée surexcitée ; Beckerath déclina toute part au gouvernement et Frédéric-Guillaume confia au général de Pfuel la présidence du Conseil (21 septembre).

Les ministres, Eichmann, Bonin, Ladenberg, étaient des royalistes sincères, conservateurs modérés, plutôt que de réaction violente ; Pfuel timoré, hésitant — gouverneur de Berlin, lors des journées de mars, il avait quitté le château et abandonné le commandement au général de Prittwitz, — était l'homme qu'il ne fallait pas prendre en pareille occurrence. On eut le sentiment très net que ce n'était là qu'un cabinet de transition.

La nomination du général de Wrangel comme gouverneur militaire des Marches, le 15 septembre, avait une signification bien précise. Il déclarait tout crânement que « sa tâche était de rétablir la tranquillité » et « qu'il avait le ferme espoir de ne point avoir à faire intervenir la force armée, mais qu'il y avait dans le pays des éléments de désordre... » Puis il ordonna une parade dans

Berlin ; on s'attendait à une révolution, ce fut presque un triomphe. Les troupes furent couvertes de fleurs et le petit speech très humoristique de Wrangel fut acclamé par la population : « Je vous conduirai bientôt les troupes, non contre vous, Berlinois, mais pour votre protection, pour la vraie liberté, pour le rétablissement de la loi. Cela vous va-t-il, Berlinois (Cris : oui, oui)... Comme je retrouve Berlin triste ; l'herbe pousse dans les rues, les maisons sont désertes, les magasins vides, les laborieux citoyens sans travail, les ouvriers appauvris. Je vous apporte le bien-être avec l'ordre, l'anarchie doit cesser. Je vous le promets, et un Wrangel n'a jamais manqué à sa parole[1]. »

Pfuel n'avait pas cette crânerie. La déclaration ministérielle du 22 septembre promettait « de défendre vigoureusement les libertés accordées au peuple prussien, de repousser les efforts réactionnaires sans oublier que c'est le devoir de tout gouvernement de prévoir l'explosion de l'anarchie ». Mais ces déclarations embarrassées démontraient par elles seules qu'il n'y avait pas d'intermédiaires entre la réaction désirée par le parti de la cour et les réformes hardies demandées par l'assemblée. La circulaire adressée aux généraux, le 23 septembre, était pleine d'excellentes intentions,

1. Blum, *Die deutsche Revolution*, p. 351.

décidée « à ne pas souffrir de tendances réactionnaires » comme à entraver tout mouvement révolutionnaire. Elle était destinée à tout concilier, à tout calmer ; elle ne calma, ni ne concilia rien.

Les émeutes, peut-être un peu moins fréquentes à Berlin,[1] devenaient graves en province : à Cologne, en fièvre tout le mois de septembre, une assemblée populaire très nombreuse réclamait l'établissement de la République, un tumulte éclata qui tourna à l'insurrection, des barricades s'élevèrent, on proclama l'état de siège, « la ville regorgeait de troupes[2] », et le général Kaiser appliquait les principes de Wrangel. A Breslau, les clubs se déclaraient en permanence, des troubles commençaient que le gouverneur militaire, général comte Brandenburg, coupait en intervenant avec une vigueur très caractérisée. A Francfort, au milieu de septembre, une terrible insurrection se soulevait, deux membres du Parlement étaient assassinés : le général d'Auerswald, frère des anciens ministres de Prusse, et le prince Lichnowsky, le brillant défenseur de l'aristocratie au Landtag de Berlin ; les troupes prussiennes de-

1. D'après Blum, *loc. cit.*, p. 352, Berlin était soudain devenu calme ; calme très relatif, car le 26 septembre une bande essayait de forcer les portes de la prison et on commençait à faire une barricade dans la rue.

2. Correspondance de l'*Indépendance belge* du 26 septembre.

vaient intervenir pour dompter l'émeute. Et le choléra qui frappait les grandes villes, complétait la terreur régnante[1]. Selon l'exclamation d'un ministre : « Une telle situation ne pouvait durer[2]. »

Cependant l'assemblée constituante siégeait presque tous les jours, et quelques délibérations, pratiques et élevées, comme les débats sur la peine de mort, faisaient regretter les discussions stériles et violentes où elle compromettait sa dignité et perdait son autorité.

Le 12 octobre, elle abordait les débats de la constitution.

Les comités de la Chambre avaient, au mois de juin, élu une commission de vingt membres, « pour examiner le projet du gouvernement, étudier toutes les propositions et pétitions relatives à la constitution et rédiger le projet définitif ». La commission fut présidée par Waldeck, député de Berlin, d'opinions avancées, plein de savoir, plus théoricien qu'homme de pratique, se laissant entraîner par les bruits du jour, très honnête, mais faible dans la résistance. Sous sa direction, la commission fournit un travail considérable et rapide et déposa son projet le 26 juillet[3].

1. Le 3 octobre, l'épidémie avait déjà fait 1 065 victimes à Berlin.

2. M. Kühlwetter, ministre de l'intérieur, à l'Assemblée constituante le 22 août.

3. Sur la composition et les travaux de la commission, voy. Rönne, *loc. cit.*, I, p. 39.

Le projet du gouvernement avait été transformé. Waldeck et ses collègues voulaient une reconstruction complète de l'État prussien, depuis la commune et l'arrondissement jusqu'à la province et au gouvernement ; ils tenaient à assurer et garantir les libertés politiques et les droits des citoyens et des villes ; ils avaient donc cherché à faire une œuvre d'ensemble, allant des principes du droit public à l'organisation administrative[1] et ils avaient rédigé une constitution très complète, monumentale, mais dont la discussion devrait prendre des mois.

Cette procédure parlementaire eût été excellente en temps calme, mais la situation politique était tendue à l'excès ; il fallait aboutir au plus vite, pour calmer les clubs et le peuple de Berlin et pour entraver les efforts du parti réactionnaire dans le pays entier. Cette longue traînerie du travail constitutionnel était habilement exploitée par la camarilla comme une preuve d'impuissance des libéraux. La Chambre ne s'en apercevait pas ; elle retardait encore les débats en ordonnant l'examen du projet par les bureaux, par le comité central. Le travail, passé à un quadruple crible, ne lui arrivait définitivement qu'au commencement d'octobre.

Dès les premiers débats sur la constitution,

1. Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 350.

l'assemblée marqua nettement l'esprit qu'elle voulait y mettre en écartant tout principe de droit divin. Le préambule du projet débutait par ces mots : « Nous, Frédéric-Guillaume, par la grâce de Dieu, roi... » Une vive discussion s'engagea sur ces mots. « La *grâce de Dieu* était la raison sociale de l'absolutisme qui a fait banqueroute », s'écria M. Schultze. « Le 12 mars, le peuple a bien voulu laisser debout la royauté, depuis lors elle n'existe que par la volonté du peuple », ajouta M. Borchardt. « Le roi est un millionnième du peuple, comme le portefaix », conclut M. Sebert. Et, à une forte majorité, l'assemblée supprima la formule[1].

Les débats constitutionnels se prolongèrent pendant tout le mois, souvent violents, coupés d'incidents, notamment une irrégularité de scrutin qui entraîna la démission du président de l'Assemblée, Grabow, et son remplacement par von Unruh. A la fin d'octobre, les députés n'avaient voté que le préambule et quatre articles. Ils avaient sans cesse abandonné la constitution pour s'occuper « des événements du jour ».

Ces événements étaient graves et tristes. La situation, terrible à Vienne, était sérieuse à Berlin. Les troubles avaient recommencé dans la rue. Des conflits s'étaient produits entre la garde

1. Par 217 voix contre 130, séance du 12 octobre.

bourgeoise et les ouvriers. L'assemblée avait adopté une loi qui modifiait profondément l'organisation de la garde[1] ; la populace avait manifesté sa désapprobation, promenant dans les rues le texte affiché sur le dos d'un âne. Le 16 octobre, la garde dut intervenir pour empêcher des ouvriers de briser une machine ; les ouvriers s'insurgèrent, attaquèrent la garde à coups de pierres, celle-ci riposta à coups de feu ; une véritable bataille s'engagea, des barricades s'élevèrent ; quand l'ordre se rétablit, on comptait sept morts et de nombreux blessés[2].

A l'Assemblée, l'extrême-gauche s'agite ; Berends réclame « la punition immédiate des gardes coupables, l'enterrement solennel des ouvriers aux frais de l'État, des pensions à leurs familles et aux blessés, un salaire de deux jours à tous les ouvriers qui ont pris part à l'émeute[3] ». Et comme l'assemblée refuse de le suivre et se contente de nommer une commission d'enquête, la foule outrage les députés à leur sortie ; au général Brandt, on crie qu'il est « un gredin comme les autres ». A M. Rebfeld, on montre une corde en lui promettant de le pendre, « comme tous de la droite ».

Vienne était en révolution et « présentait une

1. Votée le 5 octobre, promulguée le 17.
2. Rapport du ministre de l'intérieur à l'assemblée, le 17.
3. Proposition Berends, séance du 18 octobre.

belle analogie avec le régime de la Terreur [1] ». Le ministre de la guerre, Latour, était pendu par le peuple, l'empereur en fuite, la ville en insurrection ; pendant trois semaines, le parti républicain gouverna ; l'armée devait l'emporter. Après trois jours de siège, Windischgrätz reprenait la capitale et la soumettait avec une brutale fermeté [2].

La démocratie de Berlin voulait faire cause commune avec celle de Vienne. A l'assemblée, Waldeck engageait le gouvernement à « employer au plus tôt tous les moyens et toutes les forces dont dispose l'État, pour protéger les libertés du peuple mises en péril en Vienne » ; et M. Elsner appuyait cette proposition par cet argument fort et juste : « Si la Camarilla triomphe à Vienne, nous la verrons dans quinze jours répéter le même jeu à Potsdam et à Berlin. » L'assemblée se contentait, à la demande de MM. Rodbertus et de Berg, du centre gauche, de prier le pouvoir central de Francfort d'intervenir en faveur de l'assemblée constituante de Vienne [3]. Dans la rue, le désordre tourna à l'émeute : un congrès démocratique [4] qui se tenait

1. Hübner, *Une année de ma vie*, p. 368.

2. Robert Blum, député au Parlement de Francfort, qui était à Vienne pour entretenir le courage des insurgés, était condamné à mort par un Conseil de guerre et exécuté.

3. Séance du 31 octobre.

4. Il comportait la plupart des députés de l'extrême gauche au Parlement de Francfort.

à Berlin avait surexcité encore la population ; l'assemblée fut envahie ; on empêcha les députés de sortir avant la fin de la séance de nuit, et lorsqu'enfin ils quittèrent le théâtre royal où ils siégeaient, ils furent outragés et menacés ; des membres de la droite, brutalisés ; le général de Pfuel ne dut son salut qu'à l'intervention énergique d'un député de la gauche, Georges Jung. Le soir même, un ordre royal invitait le ministère à faire intervenir les troupes. Pfuel donnait sa démission le 1er novembre[1]. Vienne était prise de la veille. En Prusse, comme en Autriche, le parti réactionnaire allait vaincre.

Pendant tout le mois d'octobre, la Camarilla avait énergiquement agi sur l'esprit du roi ; il avait d'ailleurs perdu toute confiance en lui-même[2] ; il était ulcéré des votes de l'Assemblée ; le 15 octobre, il accueillit le bureau par une apostrophe virulente : « Vous ne laissez aucun droit intact... ; vous avez porté atteinte à mon droit à la couronne que je tiens de Dieu ; vous voulez m'enlever mon droit divin[3] ». Il se laissait entraîner par le petit groupe de la Cama-

1. Le ministre de l'intérieur, von Eichmann, donna ordre aux troupes d'intervenir pour protéger l'Assemblée, toutes les fois qu'un trouble se produirait.

2. Ranke, *Allgemeine deutsche Biographie*, vº *Friedrich-Wilhelm IV*, p. 772.

3. Oncken, *Das Zeitalter des Kaisers Friedrich-Wilhelm*, I, p. 279. — *Aus dem Leben des Generals von Brandt*, III, p. 268.

rilla[1], et le 21 octobre, il appelait de Breslau le général comte Brandenburg.

Brandenburg, fils de Frédéric-Guillaume II et de la comtesse de Stolberg, était l'oncle du roi Frédéric-Guillaume IV. Jusqu'alors il avait suivi une carrière uniquement militaire ; il s'était signalé récemment par la façon dont il avait réprimé les émeutes de Breslau. Sans être un fanatique de la réaction[2], il apportait dans l'administration une vigueur sérieuse ; il avait une vue juste, beaucoup de décision et de précision, peu de préjugés, une grande volonté. Le général de Gerlach fut le premier, semble-t-il, à l'indiquer au roi comme l'homme de la situation. La lutte n'était pas pour lui déplaire, mais il ne s'entendait guère à la politique et n'avait pas pratiqué les assemblées parlementaires. Il voulait bien être « l'éléphant » qui enfonce et écrase, mais il lui fallait un « cornac » ; il en parla avec Bismarck, tous deux convinrent que M. de Manteuffel, directeur au ministère de l'intérieur, possédait « toutes les conditions requises » pour faire un excellent cornac[3].

1. Voyez dans L. von Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 211 et suiv., Bismarck, *Mémoires*, I, p. 63 et suiv., les actes et démarches du groupe.

2. Sybel, *Die Begründung*, I, p. 254.

3. Ces négociations dans Sybel, p. 254-5 ; Bismarck, p. 67-8 ; Gerlach, p. 238.

Le baron Otto de Manteuffel avait alors quarante-trois ans ; comme Bodelschwingh, il avait suivi une carrière administrative fort rapide et brillante ; il représentait le vieil esprit de l'administration prussienne, mais avec assez de souplesse pour avoir conservé sa direction au ministère pendant les deux « ministères de mars ». Comme Brandenburg, il n'était pas un réactionnaire féroce, il cherchait le progrès, mais il ne le comprenait que confié à une administration sage et ferme ; il était fort dans la confiance du prince de Prusse.

Les pourparlers du roi avec Manteuffel sur la formation du nouveau ministère commencèrent le 25 octobre. Manteuffel hésita quelques jours, redoutant une conflagration générale et conseillant de garder le ministère actuel. Bismarck se chargea de le décider ; il n'y parvint qu'en « lui rendant compte des mesures de sûreté prises autour du théâtre royal pour la sécurité personnelle des ministres ». Avec Brandenburg, Manteuffel rédigea alors un programme ministériel qu'il présenta au roi ; les grandes lignes de ce plan politique étaient les suivantes : le 4 novembre, déclaration à l'Assemblée sur les méfaits de la garde bourgeoise, dissolution de cette garde, les soldats tout prêts et les postes en armes, ajournement de l'assemblée à la moindre opposition et son exil à Brande-

bourg[1]. Ce programme ne péchait pas par excès de faiblesse. Sauf la date, il allait être suivi à la lettre, — et dépassé.

Manteuffel et Brandenburg trouvèrent facilement leurs collaborateurs ; le général de Strotha, désigné comme ministre de la guerre, s'enquit simplement de la tenue de rigueur. MM. de Ladenberg à l'instruction publique et aux cultes, Kühne aux finances, Kisker à la justice complétèrent le ministère dont la composition parut le 9 novembre au *Moniteur prussien*[2].

Dès le 2 novembre, l'Assemblée nationale savait que Brandenburg avait reçu la mission de former le ministère ; elle comprenait que ce serait la lutte à mort entre elle-même et le gouvernement, et tenta une démarche pour l'éviter. Elle vota une adresse au roi signalant qu'un pareil cabinet « serait sans espoir d'obtenir une majorité dans la chambre et la confiance du pays ; il accroîtrait l'excitation et entraînerait

1. Otto de Manteuffel, *Denkwürdigkeiten herausgegeben von Poschinger*, I, p. 21. Berlin, 1901.

2. Ordonnance du 8 novembre, *Gesetz-Sammlung*, p. 347. On pensa à Bismarck pour en faire partie ; Frédéric-Guillaume le trouva trop ardent. D'après Gerlach, il écrivit en marge de son nom : « Ne pourra être ministre que si la baïonnette doit être maîtresse absolue. » D'après Vitzthum von Eckstadt, la formule était plus énergique : « Réactionnaire rouge, sent le sang, on s'en servira plus tard. »

des conséquences funestes qui rappelleraient le sort d'un peuple voisin[1] ».

Une commission de 25 membres, conduite par le président de l'assemblée, von Unruh, porta cette adresse au roi le 3 novembre ; le roi reçut les députés avec froideur ; Unruh donna lecture de la protestation ; le roi, impatient, prit le document, sans parler, et se tourna vers la porte ; Jacoby s'avança vers lui en disant : « Nous ne sommes pas envoyés seulement pour apporter cette adresse, mais aussi pour vous donner des renseignements sur la situation du pays. » Le roi continuait à marcher vers la porte. « Que Votre Majesté nous accorde audience, ajouta Jacoby. — Non, » répliqua Frédéric-Guillaume. Alors Jacoby répartit : « C'est le malheur des rois qu'ils ne veuillent pas entendre la vérité[2]. » Le roi sortit.

Les journées suivantes furent nerveuses à l'As-

1 Adresse du 2 novembre.

2. Récit du président von Unruh, *Erinnerungen*, p. 106. L'impression de la répartie de Jacoby fut pénible aux assistants, plusieurs députés protestèrent contre ces paroles. Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 354, conteste qu'elles aient été prononcées. Il n'y a sur ce point aucun doute : les assistants sont très affirmatifs, les paroles de Jacoby ont été citées à l'Assemblée nationale par le député d'Ester qui faisait partie de la délégation ; les journaux du temps les ont rapportées sans aucune protestation de Jacoby, qui reçut des félicitations personnelles pour les avoir dites. Il les a d'ailleurs confirmées à Blum. Voy. *Die deutsche Revolution*, p. 356, n. 1.

semblée nationale ; la délégation rendit compte de sa démarche et des paroles de Jacoby au milieu des applaudissements des uns, des protestations des autres ; en réponse à son adresse, l'assemblée reçut un message royal qui refusait de retirer au comte Brandenburg la mission de former un ministère ; elle écarta une proposition de Waldeck de constituer une sorte de comité de salut public, et elle attendit. La rue n'était pas plus calme ; la garde bourgeoise se solidarisait avec l'Assemblée.

Les ministres hésitaient encore. Trois éventualités s'offraient à eux : gouverner à côté de l'assemblée, — ils ne le pouvaient ni le voulaient ; la dissoudre immédiatement, — c'était risquer une insurrection ; « la mettre hors d'état de nuire[1] », ils s'arrêtèrent à cette solution.

Le 9 novembre, les ministres parurent à l'Assemblée ; d'une voix ferme et forte, Brandenburg donna lecture d'un ordre royal. L'Assemblée, élue pour convenir une constitution, déclarait le monarque, sort sans cesse de sa compétence ; elle agit sous la pression, les outrages et les violences de la multitude ; on tente de la pousser à la république. « Nous sommes donc obligés de transférer à Brandebourg le siège de ses séances ; nous avons chargé notre ministère de prendre les

1. *Denkwürdigkeiten von Manteuffel,* I, p. 25.

mesures nécessaires pour que les séances aient lieu à Brandebourg le 27 de ce mois. Jusque-là, l'Assemblée est ajournée. »

Malgré les interruptions de l'Assemblée et même du président, le comte Brandenburg invite les députés à quitter de suite la salle ; toute la droite se lève et part ; la majorité reste assise. Le président déclare : « Je ne puis lever la séance sans consulter l'Assemblée qui représente les intérêts les plus sacrés de plus de 16 millions d'hommes et qui a le droit absolu de décider de la clôture des séances. » La séance est simplement suspendue.

Brandenburg et ses collègues s'étaient rendus au ministère de la guerre ; ils avaient donné ordre aux régiments cantonnés dans la banlieue et les villes voisines de rentrer le jour même à Berlin ; mais au dernier moment il fut impossible d'exécuter immédiatement cet ordre ; le ministre de l'intérieur, Manteuffel, dut se borner à écrire au président de l'Assemblée, pour l'inviter à cesser ses fonctions et à fermer le local des séances. Le président de police envoya au commandant de la garde bourgeoise une réquisition lui ordonnant « d'interdire aux députés l'entrée de la salle des séances et d'en fermer toutes les issues ». Le commandant Rimpler répondit à cette injonction par un simple refus.

L'Assemblée reprit séance le même soir en

présence d'environ 250 députés sur 372 [1] ; elle décida de continuer ses délibérations ; le lendemain, 10 novembre, à 5 heures du matin, les députés étaient à leur poste ; le président von Unruh les avait convoqués à la suite des nouvelles qu'il avait reçues pendant la nuit. Le général Wrangel allait entrer dans Berlin avec ses troupes.

Imperturbable et narquois, Wrangel arriva devant le théâtre royal à 2 heures et salua la garde bourgeoise ; elle ne lui répondit pas ; à quelques pas, des gens sifflaient ; en vieux patois berlinois, Wrangel leur demanda « comment ils trouvaient cela » ; [2] puis il s'assit sur une chaise en pleine rue ; le commandant de la bürgerwehr, Rimpler, vint lui déclarer que « la garde bourgeoise était décidée à protéger la liberté du peuple et la dignité de l'Assemblée nationale et ne céderait qu'à la force ». Wrangel répondit tranquillement : « Dites à vos hommes que, la force serait-elle là, je répondrai de l'ordre avec mes troupes. L'Assemblée nationale quittera dans quinze minutes la salle des séances et puis

1. On lui donna désormais le surnom de *Rumpfparlament*, en souvenir de l'histoire d'Angleterre. Reichensperger, *Erlebnisse eines alten Parlamantariers*, p. 179.

2. On avait menacé de tuer sa femme s'il entrait à Berlin ; en arrivant devant le Théâtre royal, il déclara gravement à ses officiers : « Je suis bien curieux de savoir s'ils l'ont pendue. »

la garde bourgeoise s'en ira[1]. » Prévenu de ce dialogue par Rimpler, von Unruh déclara que « l'Assemblée ne cédait qu'à la force des baïonnettes » et ajourna la séance au lendemain, 9 heures. Puis les députés sortirent avec calme, deux par deux, leur président en tête.

Pendant cinq jours, les députés continuèrent leurs séances à l'hôtel de Russie d'abord, au siège de la corporation des arquebusiers ensuite, et les deux derniers jours à l'hôtel de Cologne. Leur nombre diminua à peine, le dernier jour ils étaient encore 238. Leurs débats se bornèrent d'abord à affirmer la permanence de l'Assemblée. Ils espéraient qu'un revirement se produirait en leur faveur. Il n'en fut rien. Quelques troubles éclatèrent à Berlin, vite étouffés par les troupes qui arrivaient de tous côtés. La ville et ses environs étaient en état de siège, la garde bourgeoise dissoute[2]. La municipalité de Berlin, qui s'était d'abord solidarisée ardemment avec l'Assemblée, ne tardait pas à se soumettre. En province, quelques mouvements populaires s'étaient produits, à Breslau, à Cologne, à Halle ; ils ne prirent pas de développement.

1. Récit très complet dans Blum, *Bismarck*, I, p. 418-9, et *Die deutsche Revolution*, p. 356.

2. Symptôme significatif, les hommes de la garde bourgeoise restituèrent leurs armes sans soulever presque aucune résistance.

La Chambre prussienne avait espéré que le Parlement de Francfort et le pouvoir central interviendraient en sa faveur. Bassermann, sous-secrétaire d'État, fut chargé en effet de tenter une médiation entre la couronne et l'Assemblée ; il l'essaya de bonne foi, mais échoua à cause des prétentions exagérées des députés : ils demandaient simplement la mise en accusation et l'arrestation immédiate des ministres et de Wrangel, et le départ des troupes. Le roi se récria, réclama une humiliation des députés, le rétablissement du caractère divin de ses pouvoirs. Toute transaction était impossible.

Au Parlement de Francfort, la gauche présenta des ordres du jour foudroyants contre Frédéric-Guillaume ; la majorité se contenta d'émettre, quelques jours plus tard, le vœu que l'Assemblée nationale soit rappelée de Brandebourg à Berlin aussitôt que la situation le permettrait [1]. Le vice-président du Parlement national, Simson, et un ministre de Nassau, Hergenhahn, envoyés à Berlin en qualité de commissaires de l'Empire, arrivèrent trop tard ; toutes décisions et dispositions étaient prises par le gouvernement, il n'était plus temps d'arrêter le cours des choses.

1. Ordre du jour Biedermann (l'historien), 14 novembre. Voyez son ouvrage, *Geschichte Deutschlands, loc. cit.*, p. 255 ; Saint-René Taillandier, *Histoire du Parlement de Francfort, loc. cit.*, p. 197.

Cependant les députés de Prusse délibéraient encore, pour la forme. Le 13 novembre, ils votaient la mise en accusation des ministres; le 15, ils examinaient un projet de décision portant que « le ministère Brandenburg n'est pas en droit de disposer des deniers de l'État et de lever des impôts, tant que l'Assemblée nationale ne pourra pas librement continuer ses délibérations à Berlin ». Au milieu de cette délibération, un officier, le major Herwarth von Bittenfeld, entra dans la salle où siégeaient les députés, et leur déclara qu'il avait ordre de les dissoudre, au besoin, de force. L'Assemblée s'empressa de voter le refus de l'impôt [1], qui était d'ailleurs sans valeur juridique [2], puis les députés se dispersèrent.

Wrangel les pourchassa jusque dans les cafés [3]. Toute réunion des députés de la gauche était dispersée par les soldats. « La principale chose est de montrer que le roi est encore maître dans le pays », écrivait le général de Gerlach le 15 novembre [4]. Wrangel mettait en pratique ces excellents principes. Il s'y entendait.

1. Die Steuerverweigerung. Unruh, *Erinnerungen,* p. 107 à 110.

2. Car la Prusse n'ayant pas encore de constitution, il n'y avait pas de Parlement chargé de voter le budget, et le roi seul avait le droit de fixer et lever les impôts.

3. Décision du général von Wrangel, du 27 novembre.

4. L. von Gerlach, *Denkwürdigkeiten,* I, p. 232.

Le 27 novembre, le comte Brandenburg déclara ouverte la séance de l'Assemblée nationale à Brandebourg ; toute la gauche avait décidé de n'y point paraître ; il y avait 154 députés dans la salle et on ne put que constater l'absence du quorum. Il en fut ainsi jusqu'au 1er décembre. Ce jour, 80 membres de la gauche parurent, mais, à la suite d'une discussion de forme, ils quittèrent presque immédiatement la salle ; l'Assemblée ne fut plus en nombre et dut s'ajourner. Von Unruh et ses amis cherchaient encore un terrain d'action, lorsque le gouvernement dénoua avec éclat la situation, le 5 décembre.

Le cabinet s'était complété[1] ; deux conservateurs modérés, Rintelen et von der Heydt[2], avaient reçu les portefeuilles de la justice et du commerce ; le ministère des finances, d'abord géré par le directeur général des contributions indirectes, Kühne, fut confié le 24 février à M. de Rabe ; le comte de Bülow, sous-secrétaire d'Etat, géra le ministère des affaires étrangères jusqu'à la nomination du comte d'Arnim-Heinrichsdorf, diplomate de carrière, ancien ambassadeur à Paris et à Vienne[3]. Ainsi consolidé, le

1. Ces nominations, assez enchevêtrées, sont bien exposées dans l'*Almanach de Gotha*, 1850, p. 532 et suiv.

2. Auguste von der Heydt, banquier à Elberfeld, avait été député conservateur de la province rhénane au Landtag uni et s'était tenu à l'écart pendant toute l'année 1848.

3. Il ne faut le confondre ni avec le comte d'Arnim-Boit-

ministère devait, « par sa durée, vaincre la Révolution et rétablir heureusement l'autorité de l'Etat, mais inaugurer une période de réaction raide et bureaucratique[1]. »

Manteuffel avait du sens politique ; il sentait la nécessité d'agir autrement que par écrasement. Il comprenait que l'adoption du régime représentatif était nécessaire en Prusse ; il préférait l'accepter de bon gré qu'y être contraint. Il voulait que ce régime, loin d'affaiblir la couronne, la renforçât ; il entendait en poser les termes, « pour rétablir la puissance de l'administration et donner une nouvelle puissance à la monarchie[2] ».

Dès le milieu du mois de novembre, le ministère était décidé à proposer au roi l'octroi d'une constitution, et Manteuffel en rédigea un projet qui s'inspirait presque entièrement du texte adopté par la commission de l'Assemblée.

Le premier mouvement de Frédéric-Guillaume

zenburg dont le rôle a été considérable à cette époque, ni avec le baron Henri d'Arnim, également ambassadeur à Paris, et ministre au printemps de 1848. La biographie des divers membres de cette grande famille est très complète dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, t. I, p. 555 à 575.

1. Reichensperger, *Erlebnisse eines alten Parlamentariers*, p. 238.

2. Manteuffel, *Denkwürdigkeiten, herausgegeben von Poschinger*, t. I, p. 46. L'ouvrage donne de nombreux et intéressants documents sur cette époque, notamment sur l'élaboration du texte constitutionnel.

fut défavorable. Il était encore irrité contre l'Assemblée, qu'il voulait renvoyer, et trouvait que c'était une comédie d'accorder la constitution en dissolvant la Chambre. Il trouvait le texte de Manteuffel « mauvais et impratique ». « Il heurte mes convictions, ajoutait-il. Je dois compte à Dieu, mon roi et mon seigneur, du mal que je consens, du bien que j'empêche[1]. » Mais ces idées mystiques ne tenaient pas devant une forte volonté. En dix jours, Brandenburg et Manteuffel le ramenèrent sur terre. Le 5 décembre, la *Gazette d'État* publiait deux ordonnances, l'une prononçait la dissolution de la Chambre, l'autre octroyait une constitution.

Un court considérant précédait la première ordonnance[2]. Le roi constatait « à sa grande douleur » que « les dernières séances de l'Assemblée avaient montré l'impossibilité de continuer le grand ouvrage, but de sa réunion, sans blesser la dignité de la couronne et compromettre le bien du pays ». L'Assemblée « convoquée pour convenir une constitution » était donc dissoute.

Une patente royale annonçait l'octroi de la constitution. « Nous avons voulu faire de suite

1. Lettre de Frédéric-Guillaume à Manteuffel, 23 novembre. Manteuffel, *loc. cit.*, p. 46-47.

2. L'ouvrage de Manteuffel, *loc. cit.*, p. 57 et suiv., donne le rapport adressé à ce sujet par les ministres au roi.

participer notre fidèle peuple à la liberté constitutionnelle, déclarait le souverain. Nous n'avons pas voulu faire dépendre cette liberté de la réunion d'une autre représentation populaire. Nous l'avons assurée dès maintenant par l'acte émanant de nous. » Le texte suivait. Frédéric-Guillaume s'était entièrement rallié aux idées de Manteuffel ; par un coup de maître, il donnait à la Prusse une constitution libérale, presque identique au projet de Waldeck.

C'était, dans tous ses détails, la charte parlementaire alors en usage et le texte en était presque calqué sur la constitution de la Belgique[1]. Un titre entier garantissait tous les droits du citoyen : égalité devant la loi, liberté individuelle, inviolabilité du domicile et de la propriété privée, abolition de la mort civile et de la confiscation. La presse est libre, sans cautionnement et n'a de sanction que devant les tribunaux répressifs ; les associations peuvent se former et tenir leurs réunions en locaux fermés ; l'enseignement est libre, l'instruction est obligatoire ; le secret des lettres est assuré ; les droits féodaux de toutes natures et les justices seigneuriales sont abolis. Un article réalisait

1. Traduction dans le *Moniteur universel* français, décembre 1848, p. 3515. Extraits assez complets dans Lesur et Fouquier, *Annuaire historique*, 1848, 2e partie, p. 164 et bonne analyse dans la première partie, p. 466 et suiv.

un progrès, presque une révolution, en consacrant la liberté absolue de conscience et de culte ; les droits municipaux et politiques devenaient indépendants de la confession religieuse. Les églises, toutes égales en droit, étaient séparées de l'État et autonomes. Peu de constitutions ont aussi complètement affirmé et garanti les droits individuels.

Les organes constitutionnels sont ceux du régime parlementaire : le pouvoir législatif est exercé par le roi, assisté des ministres, et par les deux Chambres. Toutes deux sont élues, au scrutin universel, mais à deux degrés. La première Chambre représente les cercles ; ses membres doivent justifier d'un revenu élevé et avoir quarante ans ; en outre des 180 députés élus, cette assemblée comprend les princes de la maison royale et 60 membres nommés par le roi. La seconde Chambre représente les populations, ses membres doivent être âgés de trente ans. Le roi peut dissoudre les Chambres, mais il doit réunir les électeurs dans les quarante jours et les députés dans les soixante jours qui suivent la dissolution. L'accord du roi et des deux Chambres est nécessaire pour l'adoption de chaque loi et pour le budget. La couronne et les députés ont le droit d'initiative. Les magistrats sont inamovibles ; les crimes, les délits politiques et de presse sont jugés par le jury.

Dans son ensemble, cette constitution était si libérale « qu'elle eût semblé révolutionnaire au commencement de la même année ».

Une seconde ordonnance du 5 décembre convoquait les électeurs, les Chambres devaient se réunir le 26 février 1849.

CHAPITRE XI

LE DERNIER EFFORT DES LIBÉRAUX ET SON ÉCHEC

Caractère de l'octroi de la constitution. — Les partis et les élections. — Ouverture du Parlement. — Résistance de la seconde Chambre. — Les discussions sur l'état de siège et l'unité allemande : le ministère en minorité. — Nouvelle dissolution. — Effondrement du parti progressiste.

La dissolution de l'Assemblée nationale et l'octroi même de la constitution portaient un coup mortel au grand mouvement de 1848 en Prusse ; mais cet ébranlement ne parut pas à première vue, et le parti de réaction pouvait le contester.

En effet, la charte du 5 décembre était très libérale ; dans ses grandes lignes, elle subsiste encore, et les modifications qu'on y a faites, ont affaibli ce caractère pour augmenter le principe d'autorité royale : le suffrage universel a été remplacé par le système des classes, l'élection de la première Chambre a fait place à l'hérédité et au choix par la couronne.

Il semblait donc que la Révolution avait cause gagnée et que la monarchie avait cédé devant les réclamations du peuple.

Il n'en était rien : le vainqueur était le parti de réaction ; mais, avec une grande intelligence, Brandenburg et Manteuffel avaient compris qu'ils ne pouvaient s'imposer au pays qu'en répondant à une partie de ses espérances. Ils y avaient amené Frédéric-Guillaume. Cette contradiction apparente convenait à son caractère ondoyant et variable. Il choisissait le moment où il vainquait son peuple pour lui accorder les institutions que ce peuple demandait ; il écrasait les libéraux et adoptait leurs projets ; il chassait l'Assemblée élue au suffrage universel et convoquait les électeurs au même suffrage.

Les institutions valent moins par elles-mêmes que par la façon dont on les applique. Un régime libéral peut devenir autocrate du fait des gouvernants. La constitution parlementaire du 5 décembre devenait une arme de combat entre les mains des conservateurs et contre le parti libéral.

La camarilla elle-même se sentait dépassée. Le général de Gerlach écrivait, en janvier : « La réaction va si loin que même les fautes de l'ancien régime recommencent[1]. » Le groupe y poussait bien d'ailleurs. Bismarck, d'ordinaire mieux inspiré, dénonçait hautement « la mollesse de nos tribunaux pendant la dernière année, la lâcheté, je ne puis la nommer autrement, de la

1. Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, t. I, p. 271

plupart de nos autorités exécutives et administratives dans les provinces[1] ». La vieille administration prussienne retrouvait sa rigueur d'antan et recommençait à considérer « le peuple comme un élément dangereux qu'il faut mater[2] ».

Le cabinet était divisé. Le comte Brandenburg pensait n'avoir reçu le pouvoir gouvernemental que pour congédier la *Nationalversammlung* et pendant les deux années de son ministère, il désira reprendre un commandement militaire. Avec Manteuffel, il tenait à ménager le parti de réaction qui les avait portés au pouvoir. Heydt, Rintelen, au contraire, désiraient sincèrement l'adoption du régime parlementaire ; le ministre des affaires étrangères, Arnim, agissait seul et à l'insu de ses collègues.

Frédéric-Guillaume n'entendait nullement être bridé par ses ministres ; nul roi n'était moins fait pour le régime parlementaire que lui ; il n'avait pas compris le sens de la charte qu'il avait octroyée ; à son sens, un bon Parlement était celui qui obéissait au roi, qui est dépositaire de Dieu. Dès janvier, Brandenburg se plaignait que le souverain agissait à l'insu de son ministère[3]. Pour l'heure, il ne voyait de salut

1. *Bismarck, député*, p. 83.

2. Reichensperger, *Erlebnisse eines alten Parlamentariers*, p. 238.

3. Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 276.

qu'en l'armée. Le 1er janvier, il lui adressait un ordre du jour dithyrambique : « Pendant cette funeste année 1848, où la Prusse aurait, sans le secours de Dieu, succombé sous les efforts du crime et de la trahison, l'armée prussienne a maintenu son ancienne gloire et en a acquis une nouvelle... Elle est restée fidèle alors que la révolte troublait le développement des institutions libérales auxquelles je veux conduire mon peuple avec prudence[1]. »

Le calme régnait à peu près partout ; la dissolution de l'Assemblée nationale n'avait rencontré qu'une indifférence générale. La lassitude qui avait envahi Berlin s'étendait à la province. Les grands discours, les émeutes, les barricades, les charges de cavalerie fatiguaient et ennuyaient ; le général de Wrangel, avec sa grâce railleuse à distribuer des coups de bâton, avait mis les rieurs de son côté. Les troubles suscités dans quelques grandes villes s'étaient apaisés ; à Dusseldorf, un état de siège vigoureusement appliqué avait rétabli l'ordre. La période électorale fut tranquille.

Les partis politiques s'étaient immédiatement préparés à la lutte. Les progressistes, — toute la gauche de la *Nationalversammlung*, — attendaient du pays une revanche contre la couronne.

1. Lesur et Fouquier, *Annuaire historique*, 1849, 2e partie, *Documents*, p. 148.

Les plus avancés de ce groupe, les radicaux, avaient une forte organisation de comités et s'efforçaient de créer dans chaque ville une ligue démocratique ; le président de police Hinkeldey estimait à 2 000 le nombre de leurs associations[1].

Le parti réactionnaire était encore mieux organisé. Le gouvernement avait pris avec fermeté sa direction ; ses multiples fonctionnaires étaient de tenaces agents électoraux, admirablement renseignés sur les gestes de ses adversaires. Manteuffel usait de leurs propres armes, la presse, la réunion, la brochure, prévoyait et parait chaque coup, et à une brochure retentissante de Rodbertus commandait d'avance une réponse de Reichensperger. Le parti de la cour se démenait ; il avait créé à Berlin un comité central, composé des députés conservateurs de l'assemblée dissoute et des délégués des associations « amies de l'ordre » ; il s'efforçait d' « agir sur les élections », par l'organisation des comités locaux, la publication de brochures, les « conseils et les entretiens personnels », pour « rétablir l'ordre public ébranlé par la tempête de mars[2] ». Bismarck, membre de ce comité central, s'était lancé avec fougue dans la mêlée. Dans une réunion électorale tenue à Rathenow, il invitait ses

1. Manteuffel, *Denkwürdigkeiten*, t. I, p. 72.
2. *Bismarck-Jahrbuch*, t. II, p. 53.

auditeurs à renouer « fortement les vieux liens de confiance entre la couronne et le peuple pour qu'ainsi l'ordre et la loi règnent et que le bien-être et l'intérêt de tous les citoyens paisibles soient assurés[1] ».

Le roi intervenait avec sérénité. Il profitait d'une pétition des électeurs de Nessin, en Poméranie, pour rappeler « les aberrations » de l'Assemblée nationale et pour mettre en garde les sujets loyaux contre « ceux qui les bercent d'espérances irréalisables, qui sèment la haine et le mécontentement et calomnient des hommes que le pays a toujours reconnus dignes et honnêtes[2] ».

Le résultat fut confus. Le suffrage universel était mal préparé à de pareilles consultations. Les électeurs n'avaient aucune éducation et aucune expérience politiques. On était passé trop rapidement du gouvernement autocrate au régime représentatif, et les représentés votaient à l'aveuglette et sans idées générales ; les paysans, parce qu'ils étaient encore faits au joug seigneurial, choisissaient les représentants de la réaction, et les ouvriers des grandes villes préféraient les adversaires du ministère pour faire échec au gouvernement ; ni les uns ni les autres

1. Hahn, *Fürst Bismarck*, t. I, p. 12. Proclamation électorale du parti conservateur prussien, décembre 1848.

2. Lesur et Fouquier, *loc. cit.*, p. 148.

ne savaient exactement ce qu'ils voulaient ni ce qu'ils faisaient.

Personne ne fut content. Au premier moment, on crut que le ministère aurait une majorité de dix-sept voix. Le parti progressiste (libéraux et radicaux réunis), qui espérait occuper les deux tiers de la Chambre, était plongé dans une profonde mélancolie[1]. Les réactionnaires trouvaient insuffisant leur succès. Gerlach « voyait l'avenir trouble et nuageux. Une partie de la Chambre est composée de révoltés et de traîtres ; le parti du juste milieu comprend des hommes comme Vincke qui le 18 mars a donné le mauvais conseil de renvoyer le ministère, Schwerin qui a commencé l'opposition factieuse lors de l'adresse, Grabow qui a frisé la trahison... Bismarck et ses partisans, peu nombreux, sont au côté opposé[2] ». Seul Bismarck montrait un robuste optimisme : « Nous n'avons pas encore vaincu, déclarait-il, mais nous avons attaqué, et c'est le principal ; la victoire doit encore venir, mais elle viendra[3]. » Il avait été élu, dans un cercle de la province de Brandebourg, député à la seconde Chambre ; il allait y être le leader du parti réactionnaire[4] et développer l'opinion qu'il avait

1. Unruh, *Erinnerungen*, p. 123.
2. Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 301.
3. Hezekiel, *Das Buch vom Fürsten Bismarck*, p. 113.
4. Sur le rôle parlementaire de Bismarck à cette époque

émise, quelques semaines auparavant, devant M. de Beust : « Quand j'ai un ennemi en mon pouvoir, je l'anéantis[1]. »

Le 26 février, Frédéric-Guillaume IV inaugura les travaux des Chambres. La gauche avait espéré que le ministère se retirerait satisfait d'avoir maté l'Assemblée de 1848, rétabli l'ordre dans le pays et obtenu une majorité aux élections ; on pensait qu'un cabinet parlementaire se constituerait et l'on parlait déjà d'un ministère Camphausen[2]. Il n'en fut rien. Ce gouvernement, créé pour le provisoire, devait durer deux ans, jusqu'à la mort de Brandenburg.

La séance d'ouverture eut lieu dans cette salle blanche du château, déjà témoin, en deux ans, de tant de faits historiques. Le roi légitima la dissolution de l'Assemblée nationale, loua fort la constitution qu'il avait donnée et constata avec satisfaction le rétablissement de « l'ordre et de la confiance ». Il promit aux députés de leur soumettre les questions de la revision constitutionnelle et de l'état de siège, des réformes administratives et sociales, les budgets de 1849 et 1850. Sans rien préciser, il se déclara favorable à « l'union plus intime des États allemands en

voyez Blum, *Fürst Bismarck und seine Zeit*, t. I, p. 165 et suiv.

1. Beust, *Mémoires*, t. I, p. 51.

2. Manteuffel, *Denkwürdigkeiten*, t. I, p. 81 et 84.

un État fédératif ». En terminant il fit appel « avec confiance » au concours des députés « pour la protection des libertés constitutionnelles et de l'ordre légal[1] ». Le tout sans grand éclat, sans provocations comme sans promesses.

Un menu incident fut commenté comme un présage digne des augures antiques. Un officier des gardes du corps fit, d'un mouvement maladroit, sauter son sabre du fourreau ; l'arme rebondit et s'étala sur les marches du trône, aux pieds du roi, comme pour prédire à Frédéric-Guillaume que « l'épée seule pourrait sauver le trône[2] ».

Les débats commencèrent dès le lendemain ; ils révélèrent presque immédiatement un grave défaut dans la composition de la seconde Chambre. Il n'y avait pas de majorité, pas d'idées dominantes, pas de conducteur parlementaire. Le plus grand nombre des députés désiraient un ministère conservateur et modéré et tenaient Brandenburg pour un « révolutionnaire de réaction » ; mais ils s'émiettaient en petits groupes et votaient au hasard ; les décisions se prenaient à la majorité d'une ou deux voix, et rien à l'avance ne permettait de prédire l'issue d'une discussion, car chaque député ignorait sa propre

1. Discours reproduit *in extenso* dans Lesur et Fouquier, *loc. cit.*, p. 149 et suiv.

2. Hezekiel, *Das Buch vom Fürsten Bismarck*, p. 113.

opinion. Seul Bismarck et quelques amis savaient ce qu'ils voulaient, mais leur opinion politique était telle que suivant l'avis de Bismarck lui-même, « l'État ne pourrait les employer que dans deux ou trois ans [1] ». Quelques esprits sagaces comprenaient, dès l'ouverture des Chambres, qu'il serait impossible de gouverner avec elle et que la dissolution s'imposerait à brève échéance [2]. Cette Chambre prussienne présentait d'évidentes analogies avec l'Assemblée législative, élue en France à la même époque ; ceci n'est pas pour étonner ; des situations analogues produisent dans des pays différents de mêmes effets.

A cette époque, le premier soin d'une assemblée parlementaire dans un état monarchique était le vote d'une adresse à la couronne, pour permettre aux États d'exposer les vœux de la nation, les deux chambres ne manquèrent point à cette habitude. Plusieurs questions furent soulevées à cette occasion. Le parti radical avait contesté la validité de la constitution du 5 décembre ; il soutenait qu'en convoquant l'Assemblée nationale pour *convenir* le pacte constitutionnel, la couronne s'était engagée à s'entendre avec les députés et avait perdu le droit d'octroyer un acte unilatéral. Cette argumentation n'était pas fondée

1. Keudell, *Bismarck et sa famille*, p. 20.
2. Unruh, *Erinnerungen*, p. 124.

en droit ; jusqu'au 5 décembre 1848, le roi n'était lié envers son peuple par aucun contrat légal, l'assemblée n'était convoquée que dans l'espoir de convenir une constitution ; cet espoir n'avait pu se réaliser ; le souverain demeurait donc législateur unique et indiscutable[1]. Les deux Chambres se rallièrent à cette opinion et reconnurent dans leurs adresses la validité de la constitution « dorénavant loi fondamentale de l'État prussien[2] ».

Mais cette loi n'était que préparatoire et soumise à réforme ; sur la nécessité de la revision, tous étaient d'accord, le roi qui en signalait le besoin dans son discours du trône, le ministère qui la préparait, les députés qui la réclamaient. La seconde chambre nommait en conséquence une commission pour « proposer les points à reviser dans la constitution du 5 décembre » ; Vincke et Unruh étaient rapporteurs et rédigèrent leurs projets. Mais les Chambres ne devaient jamais délibérer à ce sujet ; un tel débat était impossible[3], car un désaccord profond régnait sur la nature même de la revision ; la majorité voulait des changements de forme et

1. Arndt, *Die Verfassungs-Urkunde für den preussischen Staat*, p. 6 à 8.

2. Rönne, *Das Staatsrecht der preussischen Monarchie*, I, p. 43, § 10.

3. Unruh, *Erinnerungen*, p. 129.

dans un esprit libéral ; le ministère tenait à une transformation fondamentale pour augmenter l'autorité du roi, amoindrir la puissance du Parlement, écraser l'influence du parti démocratique. Tous connaissaient ce désaccord et l'impossibilité de le résoudre ; on traîna avec intention les travaux préparatoires.

Le projet d'adresse demandait au roi l'amnistie pour tous les crimes et délits politiques commis en 1848. La gauche appuya cette proposition de toutes ses forces et le professeur Mätze s'écriait : « Si vous voulez punir, vous ne devez pas punir la vague qui s'est mise en mouvement, mais la tempête qui l'a fouettée, et le rocher contre lequel elle s'est brisée. C'était une semblable lutte de forces ; il y avait une force première qui est restée impunie. » Bismarck répondait avec dureté : « L'antagonisme de principes qui a ébranlé l'Europe est une lutte sans accommodements possibles. L'un de ces principes tire sa source de la volonté populaire. L'autre se fonde sur une autorité établie par Dieu, une autorité par la grâce de Dieu, et cherche son développement dans une attache organique au régime légal qui existe constitutionnellement[1]. » Dans une pareille lutte, il n'y a pas de pitié, pas de grâce, pas d'amnistie possibles, car « le soldat ne com-

1. *Bismarck, député*, p. 93.

prend pas qu'il lui faille faire prisonnier plusieurs fois le même séditieux ». La majorité se prononçait pour l'amnistie.

Plus vifs furent les débats sur l'état de siège qui subsistait encore à Berlin ; à deux reprises, le 12 mars, sur la proposition de Waldeck, le 21 mars, à propos de l'adresse, la gauche réclama la levée immédiate de cette mesure. Bismarck répliqua avec une ironie hautaine que « l'état de siège ne portait pas atteinte à la liberté des délibérations » et demanda aux députés radicaux s'ils chanteraient encore les vers révolutionnaires :

Nous teignons bon teint,
Nous teignons bien,
Nous teignons avec le sang des tyrans.

Le ministère n'admettait pas l'ingérence du Parlement en pareille matière ; il tenait l'état de siège pour une mesure de gouvernement, prise par nécessité d'État et de forme régulière, car en novembre 1848 il n'y avait pas de constitution ; il appartenait au souverain d'apprécier à quel moment l'ordre serait rétabli de manière suffisante pour permettre la levée de l'état de siège. Le 25 avril cette question fut reprise pour la troisième fois ; Manteuffel exposa et soutint la théorie du gouvernement [1] ; une majorité de

1. Manteuffel, *Denkwürdigkeiten*, p. 99 à 101.

45 voix le contredit et déclara illégal l'état de siège. C'était un échec direct pour le cabinet. Peu de jours auparavant, il en avait éprouvé un autre.

La question de l'unité allemande était alors poignante, elle était l'objet de toutes les inquiétudes, de toutes les passions du pays entier ; elle devait être portée et posée devant les députés de la Prusse.

Un ancien ministre de 1848, Rodbertus, demandait la reconnaissance de la constitution votée à Francfort, et sa proposition trouvait un avocat chaleureux dans le baron de Vincke : « Il ne faut pas, exposait-il, exiger des hommes de Francfort, qui ont rendu de grands services à l'ordre et à la Prusse, de détruire leur propre ouvrage et de le dépouiller de son caractère populaire. » M. de Bismarck déchiquetait d'une dent cruelle l'œuvre de Francfort [1]. « Cette constitution nous apporte, entre autres cadeaux, la souveraineté du peuple dans le veto suspensif de l'empereur ; si les représentants du peuple prenaient trois fois la même décision, l'empereur aurait cessé de régner. La constitution introduit en outre le suffrage universel dont la gauche seule profiterait, et réserve le droit absolu de voter le budget aux représentants du peuple, qui

1. *Bismarck, député*, p. 99 à 110 ; Keudell, *Bismarck et sa famille*, p. 23-25.

auraient ainsi le droit d'arrêter la machine gouvernementale... L'unité allemande! avec une telle constitution, pour moi, je ne la veux pas... Plutôt que de voir abaisser mon roi à ce point qu'il devienne vassal des coreligionnaires politiques de MM. Simon et Schaffrath[1], mieux vaut que la Prusse reste la Prusse; elle sera toujours en état de donner des lois à l'Allemagne au lieu d'en recevoir. » Ces paroles doivent être méditées pour comprendre l'œuvre politique de 1866 et 1871.

M. de Manteuffel n'allait pas si loin, mais tout en protestant de son désir d'adhérer à l'unité allemande, il déclarait que « le moment n'était pas encore venu de faire une telle opération » et refusait de profiter « de la faiblesse et de la maladie de l'Autriche pour violer ses droits ». La Chambre ne pouvait pas le suivre et votait à une majorité de 26 voix l'ordre du jour de méfiance proposé par Rodbertus (21 avril).

En quelques jours, sur deux questions d'État, la représentation du pays heurtait les volontés du roi et de ses ministres. C'était, en vérité, trop d'audace.

Le 27 avril, les ministres exposaient dans un rapport au roi les déceptions que leur causait la seconde Chambre: ses décisions prises à des ma-

1. Députés radicaux au Parlement de Francfort.

jorités infimes; ses résolutions, « qui dépassent la limite de ses droits », sur la question allemande et l'état de siège à Berlin ; les discours de députés « qui proclament des principes de nature à amener le renversement de la constitution existante et de l'ordre légal[1] ». En conséquence, et le même jour, le roi rendit une ordonnance qui prononçait la dissolution de la seconde Chambre et l'ajournement de la première.

Cette mesure était légale, car elle était prévue par la charte du 5 décembre 1848 et constituait un appel au pays[2]; on peut pourtant objecter que cette consultation était bien rapprochée des élections précédentes. Le gouvernement sortit sans scrupule de la légalité quand il s'agit de convoquer les électeurs. D'après la constitution, les électeurs devaient être réunis dans les quarante jours et les Chambres dans les soixante jours à compter de la dissolution ; ces délais furent soigneusement méprisés[3]. La constitution avait posé les principes électoraux dont une loi du 6 décembre 1848 avait déterminé les détails ; une ordonnance du 30 mai 1849 vint

1. Texte du rapport et de l'ordonnance dans Lesur et Fouquier, *loc. cit.*, p. 153 et suiv.

2. Paul Matter, *Dissolution des Assemblées parlementaires*, p. 154.

3. Rönne, *Das Staatsrecht der preussischen Monarchie*, t. I, p. 44

tout modifier, remplaça le suffrage universel par le suffrage restreint, divisa les électeurs en trois classes selon leur fortune et imposa le scrutin public et oral à la place du vote secret.

C'étaient des mesures de coup d'État ; un an auparavant, elles auraient produit une révolution. Elles n'amenèrent que des troubles superficiels. Au moment où la seconde Chambre était dissoute, une grande foule se pressait devant la salle des séances ; on n'y entendait que des plaisanteries, aucun cri de colère. Vers le soir, une certaine effervescence se produisit rue de Leipzig ; la police et la troupe intervinrent avec une brutalité cruelle [1] ; les soldats firent feu sur la foule ; plusieurs hommes furent tués ; le tumulte s'apaisa.

Dans quelques grandes villes, à Breslau, à Dusseldorf, à Elberfeld [2] des troubles analogues furent étouffés par d'analogues procédés.

C'était la fin de la révolution en Prusse. Cette fois les « mauvais esprits » étaient matés. L'administration intervint dans les élections comme dans les troubles de la rue, par manière d'étranglement. Toute velléité de résister était brisée. Quiconque ne votait pas pour le candidat conservateur était noté de noir, et, s'il tenait de l'État

1. Unruh, *Erinnerungen*, p. 130.
2. Kaufmann, *Politische Geschichte Deutschlands*, p. 380.

un emploi ou du travail, risquait de le perdre [1]. S'abstenir était une inaction de courage.

Les partis d'opposition comprirent que la lutte était vaine. Ils posèrent l'abstention en principe, comme un refus par l'électeur de voter d'après une loi illégale. Le pays ne les suivit même pas sur ce terrain. Les élections donnèrent une assemblée toute conservatrice ; le parti de pure réaction y avait une centaine de membres. On pouvait rééditer pour elle un mot historique, c'était une chambre introuvable.

La Révolution était morte en Prusse. A ce même moment l'idée allemande décédait.

1. Unruh, *ibid.*, p. 132.

CHAPITRE XII

L'IDÉE ALLEMANDE AU COMMENCEMENT DE 1849

Frédéric-Guillaume IV et le prince Guillaume. — L'opinion en Prusse. — Reprise de la guerre danoise. — Schwarzenberg et le relèvement de l'Autriche. — Tergiversations des quatre royaumes. — Les petits princes. — Le Parlement de Francfort : ses divisions. — Débats sur la constitution. — Le roi de Prusse et ses amis. — Vote de la constitution et élection de l'empereur.

La Révolution avait éclaté en Prusse sous une double pression : besoin de libertés politiques, aspiration à l'unité allemande. Sur le premier point, elle échouait et aboutissait tout ensemble et d'une singulière façon ; le parti libéral obtenait les réformes qu'il avait demandées, mais le retour au pouvoir de la réaction anéantissait toute liberté.

L'idée allemande avait subi pareilles vicissitudes. Frédéric-Guillaume IV, parti lors des journées de mars pour se mettre à la tête de l'Allemagne, brandissant la bannière aux trois couleurs, était rentré dans son palais de Potsdam, fort mécontent des autres et de lui-même ; il

avait passé par des alternatives d'enthousiasme et de découragement ; mais malgré ses amis, Radowitz et Bunsen, il s'était toujours plus écarté de l'unité allemande ; le parti de la camarilla lui avait représenté les idées de Francfort comme un produit de la révolution, la défense des droits des princes comme une mission divine, le respect de l'Autriche comme un devoir d'État et de religion.

Son frère, le prince de Prusse, plus calme, était venu à des idées plus raisonnables ; le futur empereur Guillaume avait regardé et réfléchi ; il avait entretenu avec quelques libéraux de Francfort, notamment avec Dahlmann, une correspondance et des relations qui avaient exercé sur lui une réelle influence [1] ; il n'était pas l'homme de la camarilla et ne tenait pas pour la réaction à outrance ; il admettait la transformation de l'Allemagne en État fédératif avec une représentation du peuple ; il écoutait volontiers, — alors, — les conseils de la princesse de Prusse, toute acquise aux idées allemandes. Mais il ne pouvait, frère du roi, prendre la direction du parti allemand, et les hommes d'action manquaient.

Dans le pays et dans les milieux politiques, la grande majorité est fervente pour la renaissance de l'Allemagne ; mais les chefs n'ont pas de décision ; leurs pensées sont nobles, élevées,

1. Biedermann, *Geschichte Deutschlands*, 2e partie, t. I, p. 398.

rarement pratiques ; ils voient juste et haut, ils n'agissent pas ; ils accablent Frédéric-Guillaume d'avis excellents, de considérations profondes et prophétiques, mais quand il s'agira de lui arracher une décision comme à un oracle, en le violentant un peu, ils n'oseront : leurs adversaires n'auront pas les mêmes scrupules.

Parmi les conservateurs, les plus nombreux sont hostiles à tout changement dans la Confédération germanique. La petite noblesse de terre, dont l'influence est grande dans le pays, est individualiste avec passion. Elle craint de voir, avec une modification en Allemagne, s'introduire des bouleversements dans le régime de la Prusse et ce régime lui convient trop pour qu'elle en admette le changement. Les hommes politiques du parti sont divisés, les modérés acceptent une entente plus étroite entre les États allemands, les ultras rêvent le retour au régime séparatiste.

Entre ces divers partis, le ministère louvoie et se divise. Brandenburg et Manteuffel sont liés au parti conservateur et cherchent à mettre quelque suite dans les voltes du roi. Heydt, Rintelen, Arnim sont « dans les idées de l'église Saint-Paul [1] ».

La guerre avait repris dans les duchés. Le

1. Local des séances du Parlement à Francfort. Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 306.

Danemark s'était aperçu que l'armistice de Malmoë était tout à l'avantage des Allemands dont il favorisait l'influence en Sleswig. Le 21 février, le roi Frédéric VII avait avisé la Prusse qu'il reprendrait les hostilités à l'expiration de l'armistice, le 26 mars[1]. La guerre recommença le 3 avril ; malgré la disproportion des belligérants, la lutte dura pendant quatre mois ; les Danois, d'abord contraints de se replier vers le Nord et dans les îles, reprirent l'offensive avec bonheur. Ils surent traiter après un succès. Les puissances étaient intervenues amicalement ; le tzar Nicolas avait insisté pour la cessation des hostilités[2] ; l'armistice puis le traité de Berlin mirent fin à la guerre sans donner solution à la question des duchés.

La monarchie prussienne s'était ainsi conformée au vœu de la nation germanique et à l'invitation du pouvoir de Francfort d'intervenir en faveur des Allemands dans les duchés. Dans la seconde période de la guerre, la Prusse n'avait plus grand enthousiasme. Mais, à cette époque, elle pouvait seule avancer des troupes. Le temps s'écoulait, la monarchie des Habsbourg se raffermissait et se préparait à prendre de nouveau sa part dans les affaires allemandes.

1. Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. XI, p. 431 (par M. Schefer).

2. Sybel, *Die Begründung*, t. I, p. 374 et suiv.

L'Autriche avait été bien plus profondément remuée que la Prusse : à l'Est, Magyars et Croates étaient en lutte et de ce conflit naissait l'insurrection de la Hongrie ; à l'Ouest, les provinces italiennes étaient en révolte, et le Piémont venait à leur secours ; dans la capitale même, les troubles de mars et de mai s'étaient changés en révolution, l'empereur avait fui [1].

Jamais la maison d'Autriche n'avait été ébranlée à tel point. Mais elle rencontra quelques hommes d'action qui d'une main rude et sûre devaient relever ses destinées. Windischgrätz bombarde Vienne et la réduit ; Schwarzenberg prend le pouvoir qui flottait depuis neuf mois.

Le prince Félix de Schwarzenberg était alors âgé de 48 ans : militaire, diplomate, homme du monde, il embrassait plaisirs et travaux avec une ardeur que dissimulait sa correcte élégance. C'était un politique froid, maître de lui et des autres ; il possédait au plus haut point le doigté diplomatique, le maniement des hommes et des choses ; il remontera l'empire d'Autriche avec une rapidité qui tient au prodige. Mais ses vues sont courtes et ses procédés brutaux ; il entend triturer les hommes comme une pâte vivante ; Metternich l'avait fait pendant trente ans ; mais les

1. Paul Matter, *La Constitution hongroise* et *Rome et la Révolution de* 1848, dans les *Annales des Sciences politiques*, 1889-1890 et 1893-1894.

temps étaient changés ; des idées nouvelles avaient pénétré dans les peuples et les avaient assoiffés d'indépendance et de liberté ; Schwarzenberg ne voulait pas admettre ces revendications. Pendant deux ans il a traité par le mépris les idées d'indépendance des nations d'Autriche et les aspirations unitaires des Allemands. Son faire hautain et brutal, son dédain des besoins nouveaux ont soulevé dans l'Allemagne entière un sentiment de colère qui a préparé la guerre de 1865 et la séparation des deux empires. Son œuvre a donc été plus brillante que durable.

Mais Schwarzenberg apportait en politique les deux qualités qui font l'homme d'État, le coup d'œil et la promptitude dans l'exécution. Le nom du vieil empereur était lié au régime de Metternich ; à une situation nouvelle il fallait un homme nouveau ; Ferdinand, prématurément vieilli, est remplacé par son neveu François Joseph[1]. En Italie, le roi de Piémont, Charles-Albert est amené à reprendre la guerre, pour être définitivement battu. En Hongrie, où l'insurrection ne fait que croître, il faudra plus de temps, les forces russes seules permettront l'écrasement définitif des rebelles. La constitution sera renouvelée : on fera de tous les pays de

1. Sur ces modifications en Autriche : Sybel, *Die Begründung des deutschen Reichs*, t. I, p. 263 et suiv.

la maison d'Autriche un État unitaire, centralisé de façon à tenir dans la main du chef du gouvernement. Mais pour de telles œuvres, il faut du temps, et il est nécessaire d'en gagner en Allemagne. Prokesch von Osten, ambassadeur à Berlin, Schmerling, ministre plénipotentiaire à Francfort, ont pour mission de temporiser : échanger des notes, rester dans le vague, discuter sur des projets lointains, ne rien promettre et ne rien brusquer, telle sera la politique autrichienne en Allemagne[1] ; elle trouvera dans les hésitations de la Prusse un appui inespéré.

Dans un discours qu'il avait prononcé le 27 novembre devant le Reichstag autrichien à Kremsier, Schwarzenberg avait posé deux principes : le maintien de l'unité autrichienne, « nécessité allemande autant qu'européenne », — l'ajournement de la question allemande après la pacification des révoltes d'Italie et de Hongrie.

Une série de notes adressées à la Prusse[2], au pouvoir central de Francfort, à tous les gouvernements allemands, développent ce programme avec des restrictions ou des additions ; la Prusse

1. *Aus den Briefen des Grafen Prokesch von Osten*, p. 9 et suiv.

2. Sur ces notes et projets, voyez Klüpfel, *Geschichte der deutschen Einheitsbestrebungen bis zu ihrer Erfüllung*, 1848-71, t. I, p. 73 et suiv. ; Hubner, *Une année de ma vie*, p. 499 et suiv.

ne reste pas en arrière dans ce jeu diplomatique, et les chancelleries grossoient : note autrichienne du 28 novembre déclarant « l'Autriche bien éloignée de vouloir quitter l'Allemagne » et réclamant l'ajournement de la constitution germanique ; — note remise par Schmerling à l'archiduc Jean le 28 décembre affirmant que l'Autriche veut travailler à la question constitutionnelle avec tous les autres États de l'Allemagne où elle tient la première place, et menaçant de tout entraver si on veut agir sans elle ; — note prussienne du 23 janvier qui « émet l'avis que l'établissement d'une nouvelle dignité impériale n'est pas nécessaire pour atteindre une unité allemande réelle, mais pourrait soulever des obstacles insurmontables » ; — note autrichienne du 4 février qui proteste contre toute formation d'un état fédératif où l'empire n'entrerait pas avec toutes ses dépendances, allemandes ou non ; l'Autriche est une, on ne peut l'expulser de l'Allemagne, elle y doit entrer tout entière ; — nouvelle note autrichienne du 27 février pour proposer la création d'un directoire où les deux grandes puissances auraient chacune deux voix, la Bavière, une, les petits États, tous ensemble, quatre ; il n'y était mot d'une représentation du peuple.

Schwarzenberg gagnait ainsi du temps qu'il employait à rétablir l'ordre dans l'empire. Le

26 février, les Hongrois éprouvaient une première défaite à Kapolna, et le gouvernement pouvait croire à la fin de l'insurrection. En Italie, les hostilités avaient repris, elles tournaient en défaveur des Piémontais et préparaient la défaite de Novare (23 mars). Le 4 mars, le gouvernement dissolvait le Reichstag et octroyait une constitution unitaire qui organisait l'Autriche en État indissoluble et supprimait toute séparation entre les provinces. Suivant l'expression du temps, Schwarzenberg aurait bientôt les mains libres à l'intérieur et pourrait agir en Allemagne.

Pendant qu'ainsi l'Autriche travaillait et la Prusse tergiversait, les autres gouvernements de l'Allemagne suivaient le cours de leurs intérêts et de leurs aspirations. Ils étaient divisés en deux camps bien tranchés, les moyens, royaumes de Bavière, Wurtemberg, Saxe et Hanovre, et les petits, une trentaine de princes et de villes libres. Les quatre royaumes s'en tenaient au système temporisateur de l'Autriche ; ils avaient besoin de la Prusse, qui était en Allemagne l'élément fort ; si une insurrection survenait chez eux, l'Autriche ne pourrait rien en leur faveur, trop occupée de ses propres difficultés ; il leur faudrait en appeler aux troupes prussiennes, ainsi qu'il advint en mai et juin 1849 ; les rois ne voulaient donc pas froisser la Prusse en refusant d'examiner les projets de réformes en Allemagne. Mais

ils ne se souciaient nullement de se soumettre à un empereur, et, dans la création d'un État allemand, ils ne pouvaient que perdre tout ou partie de leur indépendance. Suivant les paroles de M. de Beust à la Chambre de Dresde, « la monarchie saxonne acceptait les plus larges modifications à l'intérieur, mais non pas dans ses rapports avec les États voisins ; elle ne voulait pas compromettre son existence[1]. »

Les rois avaient donc intérêt à gagner du temps pour que l'Autriche, maîtresse chez elle, redevînt maîtresse en Allemagne et rétablît l'ancienne Confédération. Dès le 28 octobre, l'ambassadeur bavarois à Londres, comte Bray, écrivait à lord Palmerston que son roi n'admettrait jamais un empereur héréditaire en Allemagne, et en appelait aux puissances, garantes des traités de 1815 ; dans des notes des 16 février et 1er mars, le gouvernement de Munich s'opposait à toute constitution qui exclurait l'Autriche de la Confédération nouvelle et organiserait pour l'Allemagne un pouvoir unitaire ; le système qu'il préconisait n'était autre que celui de 1815. La Saxe royale, le Hanovre tenaient pareil langage. Le Wurtemberg, tout en protestant de son attachement aux votes de Francfort, y mettait certaines restrictions qui aboutissaient aux propo-

1. Beust, *Mémoires*, I, p. 59.

sitions autrichiennes. Dans ces réticences, on reconnaissait l'influence de l'Autriche; Schwarzenberg agissait directement sur les rois « pour tuer dans son germe l'œuvre constitutionnelle[1] ».

Les petits États, tout au contraire, se laissaient entraîner vers l'unité allemande. Leurs monarques, n'ayant pas grande situation, avaient moins à perdre que les quatre rois et pouvaient gagner en rendant l'Allemagne plus unie et plus forte; dans les assemblées locales, la voix du peuple s'était élevée en faveur de l'union, et les princes devaient compter avec leurs sujets. Quelques-uns prenaient même avec hardiesse et générosité la direction du mouvement. Le duc de Saxe-Cobourg-Gotha écrivait le 14 janvier à Frédéric-Guillaume IV (que le comité de constitution à Francfort venait de désigner comme empereur d'Allemagne), pour l'engager à accepter « cette haute vocation. C'est la seule façon pour l'Allemagne d'obtenir une plus étroite unité, d'assurer ses progrès politiques à l'extérieur et sa liberté à l'intérieur... Votre Majesté est destinée par la divine Providence à assurer à la patrie allemande un sort plus heureux. Elle n'hésitera pas à répondre à cet appel. J'exprime un vœu qui est certainement partagé par la majorité des princes de l'Allemagne[2] ». Cette opinion n'était pas isolée.

1. Ernst von Coburg, *Aus meinem Leben*, t. I, p. 328-329.
2. Ernst von Coburg, *loc. cit.*, t. I, p. 327.

Vingt-huit gouvernements signaient à la fin de février une déclaration pour adhérer d'une façon générale aux projets constitutionnels du Parlement, sous certaines restrictions de détail. C'était bien la majorité que rêvait Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha, mais une majorité d'infiniment petits. En face de l'Autriche hostile, de la Prusse hésitante, des quatre royaumes louvoyants, l'œuvre du Parlement avait pour soutien 28 princes, dont le grand duc de Bade était le plus important.

Le Parlement de Francfort[1] était issu d'un mouvement de fraternité et d'enthousiasme. Au mois d'avril 1848, tout était beau et facile ; l'ancien esprit avec la Diète, l'esprit nouveau avec le Vorparlament, s'étaient unis pour donner aux députés le « mandat de créer une constitution entre le peuple allemand et les gouvernements ». Les députés étaient accourus de toutes les parties de l'Allemagne, pleins d'ardeur, prêts à toutes les concessions. L'ouverture du Parlement, le 18 mai, avait été une fête radieuse ; l'élection de son Président, Henri de Gagern, la création

1. A. Pfister, *Das deutsche Vaterland im XIX Jahrhundert*, p. 346 et suiv. ; G. Kaufmann, *Politische Geschichte im XIXten Jahrhundert*, p. 354 et suiv. ; Saint-René Taillandier, *Histoire du Parlement de Francfort*.

d'un pouvoir provisoire dirigé par l'archiduc Jean, vicaire d'empire, l'élection d'un comité de constitution, tout avait été facilité par la concorde et la joie générales. Puis cinq mois s'étaient écoulés, où beaucoup de discours et d'appels à l'union avaient été prononcés ; on s'était occupé de maintes choses, de la question danoise et de l'armistice de Malmoë, des affaires de Prusse et de la *National Versammlung*, de la Pologne, de la Hongrie, de l'Italie, mais nullement de la constitution allemande.

L'accord, en effet, était plus apparent que réel : les députés représentaient des opinions trop différentes pour être homogènes, et le Parlement figurait exactement la carte de l'Allemagne du temps, qui était singulièrement variée et nombreuse en couleurs. Les opinions politiques y figuraient toutes, du royalisme de droit divin avec le prince Lichnowsky, au parlementarisme presque républicain avec Robert Blum ; les monarchistes de progrès comptaient le général de Radowitz, M. de Vincke dont la haute éloquence, l'élévation de pensée n'étaient pas appuyées par une égale logique, M. de Beckerath, intelligence claire et droite, Henri de Gagern surtout, dont l'ardent patriotisme, la conviction entraînante furent pendant une année l'âme même du Parlement. Si ces hommes différaient par les moyens, ils se rapprochaient pour tendre

à un même but : la formation d'un empire allemand par l'accord des princes et des peuples.

Varié en opinions politiques, le Parlement de Francfort l'était encore davantage en tendances territoriales. Les peuples allemands n'avaient jamais été appelés à délibérer en commun ; l'initiation était trop brusque, les intérêts trop différents. Les Autrichiens et les Prussiens de l'Est étaient, en général, particularistes ; les Bavarois tenaient à leur indépendance ; les Prussiens de l'Ouest et les représentants des petits États désiraient l'union dans l'empire. Mais tout poussait à rendre difficile un accord : conflits de droit public et de droit civil, questions financières et militaires, commerciales et religieuses, rien n'était étudié et mûr.

Le comité de constitution avait déposé son projet au commencement d'octobre. Dès le premier article, il s'attaquait au point le plus délicat, les relations avec l'Autriche ; les propositions avaient été diverses : serait-elle exclue de l'empire, y entrerait-elle, et dans quelle mesure, avec tous ses États ou ses seules provinces allemandes ? Sur l'avis de Dahlmann et de Droysen, le comité s'était attaché à la solution catégorique, l'exclusion de l'Autriche ; il y avait mis d'ailleurs quelque forme ; il proclamait que « l'empire allemand s'étendait sur tout le territoire de la Confédération germanique », mais avec cette

restriction qu'« aucune partie de l'empire allemand ne devrait être unie en un seul État avec des pays non allemands ». Si un État allemand possédait des provinces étrangères, il ne pourrait être lié avec elles que par une union purement personnelle. Il était facile de prévoir que l'Autriche ne voudrait à aucun prix un lien si ténu avec ses provinces slaves, hongroises et italiennes ; elle s'exclurait donc elle-même de l'Allemagne. C'est ainsi que l'entendait Dahlmann : créer une puissante Allemagne à côté d'une puissante Autriche, et les unir par une simple alliance.

Au Parlement, les débats furent passionnés et éloquents ; plusieurs députés réclamèrent le maintien de l'Autriche dans l'empire : « L'alliance, s'écria Uhland, ne serait qu'un adieu fraternel. » Gagern essaya de trouver une formule qui conciliait toutes choses. Mais l'opinion s'était faite dans les clubs où les députés se retrouvaient et formaient leur décision ; à une forte majorité, le 27 octobre, le texte du comité fut adopté : c'était l'exclusion de l'Autriche.

Au fond, la question se résolvait dans la rivalité entre les deux grandes puissances : si l'Autriche restait en Allemagne, la couronne impériale lui revenait forcément ; si elle en était exclue, le roi de Prusse devenait nécessairement empereur. Le prince Napoléon et Malmesbury le comprenaient très bien, quand ils prévoyaient,

quelques semaines plus tard, la guerre entre l'Autriche et la Prusse[1].

Au lendemain du vote du 27 octobre, les chefs de la majorité au Parlement s'efforcèrent de persuader à Frédéric-Guillaume IV de prendre la direction du mouvement allemand. L'heure n'était pas favorable : l'Assemblée de Berlin était en ébullition, le ministère Brandenburg s'organisait. Mais dès l'ordre rétabli, une série de missionnaires se rendent auprès du roi, autant pour intervenir en faveur du parti libéral de Prusse que pour convertir Frédéric-Guillaume à la foi militaire : Bassermann arrive à Berlin le 18 novembre en qualité de commissaire du pouvoir central ; trois députés, Beckerath, Simson et Hergenhahn, envoyés par leurs collègues, n'obtiennent qu'un refus très net de toute intervention en Prusse et un mutisme complet sur la question allemande ; Henri de Gagern, dans plusieurs entretiens avec le roi, n'aboutit pas à un meilleur résultat : « La maison de Habsbourg, lui déclare le monarque, marche en tête, et je ne suis ni Frédéric Ier, ni Frédéric II. Si l'Autriche est exclue, l'Allemagne sera amoindrie, et je ne veux pas être le premier chef d'un empire dont la couronne serait mutilée. Je n'aurais la direction que d'un État faible ; ma couronne serait

1. Malmesbury, *Memoirs of an ex-minister*, t. I, p. 256.

affaiblie par l'opposition des dynasties soumises, par la force de tant d'antipathies, des catholiques, des Allemands du Sud, par la malveillance des puissances étrangères, par sa propre origine. »

Bunsen vient à l'aide[1] ; le 6 décembre, il écrit à son royal ami une lettre pressante pour qu'il n'écarte pas les propositions de Francfort : « Le Parlement dans la personne de son noble chef (Gagern) vient vous offrir la couronne impériale, et les princes ne resteront pas en retard. » Frédéric-Guillaume lui répond qu'il ne veut pas de « cette couronne... fabriquée par une assemblée issue d'un germe révolutionnaire, semblable à la couronne de pavés de Louis-Philippe. La seule acceptable, c'est la couronne qui porte l'empreinte de Dieu..., la couronne qui a fait rois des Allemands, par la grâce de Dieu et avec le saint chrème, plus de 34 princes, et qui associe toujours le dernier oint du Seigneur à l'antique lignée qui le précède ». Bunsen, effrayé de ces dispositions, accourt à Berlin ; il supplie le roi en invoquant « les gémissements, les lamentations, les cris de désespoir » du peuple allemand. Frédéric-Guillaume hésite, il se laisse entraîner par son persuasif ami ; Bunsen retourne

1. Sa correspondance est très intéressante sur cette période. Chr. von Bunsen, *Aus seinen Briefen und nach eigener Erinnerung geschildert*, t. II, la fin, et t. III, au commencement. Voyez aussi Saint-René Taillandier, *Dix ans de l'Histoire d'Allemagne*.

ravi à Londres ; et peu de jours après, le roi retombe sous l'influence de la camarilla et revient à ses scrupules.

A Francfort, Gagern et ses amis étaient profondément abattus[1] ; ils avaient rapporté de Berlin une mauvaise impression, qu'ils dissimulaient à leur entourage pour que leur découragement ne se propageât pas à l'Assemblée. Ils comprenaient qu'une élection impériale à une très forte majorité pourrait seule forcer les hésitations de Frédéric-Guillaume IV. Ils s'y occupent tous activement. Gagern venait de prendre la direction du ministère d'empire que M. de Schmerling avait dû abandonner, car l'attitude de l'Autriche excluait un Autrichien de ce poste. M. Simson, professeur, magistrat et député de Kœnigsberg, esprit modéré et sûr, remplaçait Gagern à la présidence du Parlement. Ils s'efforcent de constituer un grand parti allemand. Par malheur, la majorité se morcelle ; au lieu des deux partis en présence, se forment trois minorités : l'extrême gauche, plus ou moins républicaine, avec 120 ou 130 voix ; la droite austro-bavaroise (on l'appelle parti de Metternich) de même importance ; enfin le parti d'empire, avec 200 à 230 voix. Les deux premiers groupes ne pouvaient avoir qu'un programme négatif, empêcher la for-

1. Biedermann, *Geschichte Deutschlands*, *loc. cit.*, p. 389.

mation de l'empire sous la direction de la Prusse, ainsi que le recherchait le troisième parti.

Dès son entrée au ministère, Gagern avait exposé son programme constitutionnel : formation d'un État fédératif sans l'Autriche, mais lié avec elle par une étroite alliance. Après trois jours de débats où prirent part tous les grands orateurs, Gagern, Schmerling, Beckerath, le Parlement approuva le 13 janvier la proposition du ministère (261 voix contre 241). De suite commença la discussion sur l'organisation du pouvoir central ; les débats furent plus vifs encore ; le parti démocratique, conduit par Vogt, meilleur naturaliste qu'homme d'État, et Uhland, plus poète et patriote que politicien, prôna la création d'un gouvernement républicain. Mais une majorité se retrouva pour décider que « la dignité de chef de l'empire serait conférée à un des princes régnants en Allemagne... avec le titre d'empereur des Allemands ». L'hérédité fut seule repoussée.

Dans les votes, la majorité, toujours faible, était tombée parfois à 9 voix. Ce n'était point là un chiffre capable de forcer les hésitations de Frédéric-Guillaume IV. Le refus de l'hérédité lui serait aussi sensible. Gagern et ses amis le comprenaient ; ils n'osaient reprendre en seconde lecture les débats de la constitution ; ils espéraient quelque secours imprévu ; il leur vint de l'Autriche.

Avec une meilleure fortune, le ton de Schwarzenberg s'était haussé ; sa prétention de faire entrer, dans la Confédération, les peuples de toutes races, Slaves, Hongrois et Italiens, choquait même les partisans de l'Allemagne intacte, les *Gross Deutsch*. L'un d'eux, Welcker, dépose à grand bruit une proposition en faveur d'un empire sous la direction de la Prusse ; quelques autres s'y rallient. Mais Schwarzenberg redouble d'activité et la proposition Welcker est repoussée, le 21 mars, par 283 voix contre 252. L'émoi est vif. Gagern, désespéré de réussir, donne sa démission ; on le supplie de rester à titre provisoire ; l'assemblée se ressaisit ; elle délibère à nouveau sur la constitution ; une fièvre règne à Francfort, qui s'étend à l'Allemagne entière.

Les députés passent enfin aux votes définitifs ; le 27 mars, le Parlement attribue le pouvoir à un empereur héréditaire. Sur l'hérédité, la majorité n'est que de 8 voix. Le lendemain, Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse, est élu empereur d'Allemagne ; son nom avait réuni 290 suffrages, 248 députés s'étaient abstenus. En annonçant ce vote avec la solennité nécessaire, le président Simson ajoutait : « Puisse le prince allemand qui tant de fois a exprimé en d'immortelles paroles son chaleureux dévoûment à la cause allemande, puisse ce noble prince devenir le soutien de l'unité, de la liberté et de la gran-

deur de notre patrie! » Au Parlement et dans la ville, l'enthousiasme fit croire que tout était gagné. « Le bonheur a tourné et le soleil a reparu », s'écriait Rumelin. Les cloches sonnaient, les canons partaient.

De ces débats un peu confus, sortait une constitution fort acceptable[1] : l'empereur, dont le titre est héréditaire, représente à l'extérieur l'empire et les États qui le composent; il a le droit de paix et de guerre, de traité et d'alliance; il dispose de la force armée, surveille les affaires commerciales et économiques. Il gouverne, comme tout monarque constitutionnel, à l'aide de ministres et sous le contrôle du Parlement. La Chambre des États se compose de membres nommés par les gouvernements et les assemblées des divers pays unis; la Chambre du peuple est élue au suffrage universel. De leur accord sortent les lois d'empire. L'empereur n'a qu'un veto deux fois suspensif, une troisième résolution du Parlement fait loi.

Dans ses grandes lignes, sauf la création du chancelier d'empire et la composition du conseil fédéral, c'est la constitution actuelle que, vingt-deux ans plus tôt, le Parlement de Francfort offrait au roi de Prusse.

1. Klüpfel, *Geschichte der deutschen Einheitsbestrebungen*, t. I, p. 98.

CHAPITRE XIII

LE REFUS DE LA COURONNE IMPÉRIALE
LA FIN DE LA RÉVOLUTION

La délégation du Parlement de Francfort ; son voyage et son arrivée à Berlin. — Préparation de la réponse royale. — Audience solennelle. — Motifs du refus. — Impossibilité de la revision. — Fin du Parlement. — Attitude de l'Autriche et des princes. — Refus définitif de Frédéric-Guillaume IV.

Le jour même où il avait appelé Frédéric-Guillaume à la direction de l'empire allemand, le Parlement de Francfort avait nommé une commission de trente-deux membres pour se rendre à Berlin et offrir la couronne au nouvel empereur. Tous les peuples allemands y étaient représentés, le président Simson la dirigeait [1].

1. Sur le refus de la couronne impériale, voyez : Blum, *Die deutsche Revolution*, p. 382 et suiv. ; Biedermann, *Geschichte Deutschlands, loc. cit.*, p. 404 à 416 et *Mein Leben und ein Stück Zeitgeschichte*, t. I, p. 379 à 385 ; Unruh, *Erinnerungen*, p. 129 ; Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, t. I, *passim* ; Ranke, *Friedrich-Wilhelm IV*, dans *Allgemeine deutsche Biographie*, p. 771 ; Klüpfel, *Geschichte der deutschen Einheitsbestrebungen*, t. I, p. 101 et suiv. ; Sybel, *Die Begründung*, t. I, p. 305 et suiv.

La décision du roi de Prusse était si incertaine que les députés désiraient soulever dans l'Allemagne entière un mouvement d'opinion en faveur de la constitution, pour forcer, s'il était possible, les hésitations de Frédéric-Guillaume IV. Ils décidèrent d'allonger leur voyage en visitant quelques villes. Leur espoir fut d'abord déçu ; le long du Rhin, à Cologne, la réception fut froide ; les catholiques étaient mécontents de l'exclusion de l'Autriche, les démocrates hostiles à la forme même de l'empire. Les jours suivants, l'accueil se réchauffa ; à Hanovre, à Brunswick, il atteignit un vif enthousiasme ; le 2 avril, les députés arrivaient à Berlin ; la population et les autorités municipales les reçurent avec une chaleureuse sympathie.

L'émotion qui s'était emparée de Francfort au jour de l'élection s'était maintenant étendue à Berlin. Dès le 30 mars, le magistrat, conseil communal de la capitale, envoyait une adresse au roi pour l'engager à accepter la couronne impériale. Les Chambres suivaient cet exemple et toutes deux votaient des résolutions analogues ; l'adresse de la seconde Chambre, adoptée sur la proposition de Vincke, « présentait respectueusement au cœur de Sa Majesté, l'instante prière de remplir les espérances de l'Assemblée nationale allemande et du peuple allemand représenté par elle ».

Le ministère n'était pas hostile à ces manifestations ; le comte Brandenburg était un homme d'autorité, il avait rétabli avec vigueur l'ordre à Berlin, et avait fait preuve de toutes les qualités d'un administrateur « à poigne » ; mais c'était un bon Allemand ; il avait assisté à la guerre d'indépendance et était accessible au sentiment national. Il entendait accueillir personnellement avec faveur les délégués de Francfort et, le matin même de leur arrivée, il avait lu aux Chambres une déclaration très conciliante : « Le gouvernement reconnaît dans la décision du Parlement un pas sérieux sur la route du développement des relations allemandes ; il fera appel à tout ce qui permettra d'atteindre le but désiré et prochain. Mais il n'a pas encore abandonné sa manière antérieure de voir ; il ne tient cette décision comme valable que pour les gouvernements qui y donneront librement leur assentiment ; le gouverment royal ne négligera rien pour hâter un accord en ce sens. »

Dès l'arrivée des députés à Berlin, Brandenburg fit inviter Simson à s'entretenir avec lui. Deux députés, qui remplacèrent leur président indisposé, Beseler et Riesser rapportèrent à leurs collègues une excellente impression de cette conversation. L'audience royale était fixée au lendemain ; les regards de l'Allemagne entière se dirigeaient sur Frédéric-Guillaume IV.

A la cour, les deux partis s'agitaient également ; mais la camarilla se serrait autour du roi, les chefs du groupe allemand étaient loin. Le général de Radowitz, Camphausen, plénipotentiaire de Prusse au pouvoir central, n'avaient pas quitté Francfort et s'étaient bornés à écrire au roi pour l'engager à accepter la couronne impériale ; de Londres, Bunsen lui envoyait une pressante dépêche qui se terminait par ces mots : « Accepter, c'est finir le commencement ; refuser, c'est accepter la fin. » Mais sur un esprit aussi versatile, des lettres, quelques sensées fussent-elles, ne valaient pas un entourage de chaque instant.

Le 2 avril, les ministres réunis en conseil soumirent au roi leur projet de réponse à la délégation ; Frédéric-Guillaume y introduisit divers changements. Vers le soir, il réunit quelques hommes politiques pour leur lire cette déclaration ; il avait horreur du régime parlementaire et ne voulait pas être lié dans ses consultations par la charte du 5 décembre ; il ne tenait pas à ses ministres, il leur préférait ses amis personnels, Radowitz et Bunsen d'un côté, les frères Gerlach, Rauch, Stolberg, de l'autre : les premiers n'étaient pas là, il se confia aux seconds[1].

1. Sybel, *Die Begründung des deutschen Reichs*, I, p. 308, plus royaliste que le roi, ne veut pas admettre que la déclaration ait été délibérée autrement qu'en conseil des ministres. Voyez en sens contraire : Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 309;

La camarilla applaudit : depuis quinze jours elle avait pétri l'âme du roi, Frédéric-Guillaume reproduisait ses vues. Stolberg présenta cependant quelques objections, le souverain défendit son texte avec des arguments tirés de l'histoire du saint empire romain, puis il céda et le conseiller Louis von Gerlach rédigea la variante. Le 3 avril même, quelques heures avant de recevoir les députés, Frédéric-Guillaume discutait encore avec le comte Alvensleben les termes de sa réponse et aggravait ses déclarations sur la nécessité de reviser la constitution de Francfort.

A midi, les députés arrivèrent à Potsdam ; ainsi que le remarque avec bonhomie Biedermann, membre de la délégation, l'accueil des serviteurs fait prévoir celui des maîtres : les carrosses du roi ne se déplacèrent pas et les laquais refusèrent un verre d'eau au président Simson.

Enfin le roi fit introduire les députés dans la grande salle des Chevaliers ; il était en uniforme, casque à la main, entouré des princes de sa famille, des ministres, de son cabinet civil et militaire. Le président Simson s'avança et présenta un exemplaire de la constitution en prononçant une courte allocution : « L'assemblée nationale a la ferme confiance que les princes et les peuples

Blum, *Die deutsche Revolution* 1848, p. 383 ; Biedermann, *Geschichte Deutschlands*, 2e partie, t. I, p. 408.

de l'Allemagne seconderont par tous leurs efforts, avec générosité et patriotisme, d'accord avec elle, la réalisation des résolutions qu'elle a adoptées... Le président de l'Assemblée nationale et trente-deux de ses membres sont devant Vous, dans la confiance respectueuse que Votre Majesté voudra bien répondre aux espérances enthousiastes de la patrie, qui a choisi, pour chef de l'empire, Votre Majesté, comme protecteur et défenseur de son unité, de sa liberté et de sa puissance. »

Le roi répondit d'une voix forte. Ses premiers mots furent des remerciements pour la résolution du Parlement, où il reconnaissait « la voix des représentants du peuple allemand ; cette invitation me donne un droit dont je sais apprécier la valeur ; elle exige de moi des sacrifices immenses et m'impose les devoirs les plus pénibles. » Et il protesta de son dévoûment, de sa fidélité et de son amour pour la patrie allemande. Ce début paraissait encourageant : ce n'était que belles paroles. Après une pause, le roi reprit plus fortement :

« Mais, messieurs, je ne justifierais pas votre confiance, je ne répondrais pas au désir véritable du peuple allemand, je n'établirais pas l'unité de l'Allemagne, si méconnaissant les droits sacrés et mes assurances antérieures expresses et solennelles, j'adoptais sans le concours libre des têtes couronnées, des princes et des villes libres d'Al-

lemagne, une résolution qui doit avoir les conséquences les plus décisives pour eux et pour les peuples qu'ils gouvernent. Ainsi les gouvernements des États de l'Allemagne devront examiner dans une délibération commune si la constitution est avantageuse aux individus comme à l'ensemble, si les droits qui me sont conférés me mettent en état de diriger avec fermeté, comme l'exige de moi une pareille mission, les destinées de la patrie allemande, et de remplir les espérance de ces peuples. »

« Ce n'était ni oui ni non », dit Sybel avec indulgence; « c'était un refus », réplique le général Pfister[1]. C'est bien ainsi que le comprirent les députés ; ils entendirent avec une douloureuse désillusion les déclarations royales, quelque prévues fussent-elles. « Ils se retirèrent profondément attristés ; dans les yeux d'hommes calmes et froids brillaient des larmes[2]. » Leur première pensée fut de partir sans autre tentative ; après discussion, ils décidèrent d'adresser au roi un dernier appel. Dahlmann, Riesser et Biedermann voulaient l'inviter à prendre de suite la direction des pays allemands qui acceptaient la constitution; leurs collègues, trop timides, craignirent de dépasser par là leurs droits et

1. Pfister, *Das deutsche Vaterland*, p. 375.
2. Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 384.

adoptèrent une simple adresse rédigée par Simson : « L'invitation d'accepter l'élection sur les bases de la constitution impériale doit être regardée comme refusée par le roi, dès que sa Majesté déclare que la constitution votée par le Parlement n'a aucune existence juridique et ne pourra en avoir que par l'accord de tous les gouvernements allemands. » Le Président envoya cette adresse au ministère d'État ; deux jours durant, la délégation attendit ; le 5 avril, le ministère répondit qu'il envoyait aux divers gouvernements d'Allemagne une note contenant tout le programme prussien. Aucun espoir ne retenait plus les députés à Berlin : ils reprirent avec mélancolie la route de Francfort.

Le soir même de l'audience royale, la délégation avait été reçue par le prince de Prusse, et avec beaucoup de sympathie, Guillaume ne pouvait qu'approuver la formule de son frère : « Rien sans les princes. » — « Vous pouvez croire, disait-il, que moi, militaire, je ne crains pas la guerre ; mais voulez-vous nous encourager à envahir la Bavière avec 80000 hommes, pour forcer le roi à donner son adhésion ? » Cette approbation donnée, il essaya de dissiper la mauvaise impression des députés et affirma la haute importance de l'œuvre de Francfort, le vif désir du roi de l'achever. La princesse de Prusse donna libre expression à ses opinions unitaires

et s'entretint avec chacun des députés pour les encourager dans leur mission « si bonne, si grande, si nécessaire ». Le couple princier ne réussit qu'à s'attirer l'attachement personnel des députés et leur regret qu'il eût « la bonne volonté mais non le pouvoir[1] ».

« Je ne suis pas un Frédéric II », avait déclaré le roi ; il venait d'en donner une preuve parfaite. Frédéric II n'eût pas hésité à profiter des embarras d'autrui. En Hongrie, la victoire de Windischgrätz à Kapornat avait été suivie de défaites, une série de combats autour de Hatvan et de Jaszeg forçaient les Autrichiens à se replier sous les murs de Pesth (1er au 7 avril)[2] ; un corps russe en Transylvanie était repoussé par le général hongrois Bem ; bientôt la capitale allait être reprise par les Magyars ; pendant de longs mois encore, l'Autriche allait s'absorber dans cette lutte intérieure. En Allemagne, son influence était donc paralysée ; elle ne pouvait que protester et temporiser ; incapable de dominer chez elle sans le secours de l'étranger, elle ne pouvait appuyer ses déclarations sur la question

1. Biedermann, *Mein Leben*, t. I, p. 384.

2. Général Klapka, *La guerre de l'Indépendance en Hongrie*, dans la Revue *La libre Recherche*, 1860.

allemande, du déploiement d'un seul bataillon. En Saxe, en Palatinat, dans le grand duché de Baden se préparaient de formidables insurrections que seules les troupes prussiennes pourraient réduire ; les quatre rois avaient beau regarder vers Vienne, ils savaient que de là ne leur viendrait aucun secours ; ils devaient se tourner vers Berlin, solliciter humblement un appui militaire, et cet appui leur était si nécessaire qu'ils l'auraient payé à tout prix.

La guerre avec le Danemark, qui venait de reprendre, mettait, sans péril, le roi de Prusse à la tête des patriotes allemands.

La situation intérieure du royaume n'était pas moins heureuse. Le gouvernement avait depuis trois mois rétabli les principes d'autorité et d'obéissance à la baguette ; le pays ne s'était pas regimbé ; l'ordre n'était plus troublé. L'octroi de la charte, coup de maître, avait donné satisfaction aux libéraux ; dans les chambres, les éléments hostiles seraient devenus fidèles jusqu'à l'enthousiasme si le souverain avait pris la direction du mouvement allemand. L'heure était bonne pour la maison de Prusse.

Frédéric-Guillaume fut arrêté par une série de scrupules ; quelques-uns étaient fort respectables en morale ; ils n'ont jamais entravé les vrais hommes d'État.

Scrupules historiques et religieux : Frédéric-

Guillaume IV croyait à la suprématie naturelle de l'Autriche. Depuis de longs siècles, le chef de la maison de Habsbourg était revêtu de la dignité impériale ; cette situation était voulue de Dieu ; la modifier eût été impie. Volontiers Frédéric-Guillaume aurait cherché dans les psaumes de David quelque argument pour justifier la prééminence de l'Autriche et interdire à la Prusse de changer un ordre créé par la Providence et consacré par l'histoire.

Scrupule de conscience : il trouvait odieux de profiter des difficultés d'un monarque ami, pour le dépouiller et de s'allier aux révoltés de Hongrie et d'Italie pour frustrer leur maître de la couronne allemande.

Crainte de la guerre : accepter cette couronne, c'était risquer la lutte avec l'Autriche et, malgré ses hymnes à l'armée, Frédéric-Guillaume IV n'était pas un prince batailleur ; tout dans la guerre lui répugnait : les souffrances qui en découlent, les défaites auxquelles toujours elle expose, la prompte décision qu'il y faut apporter. Dans la guerre avec l'Autriche, il entrevoyait une lutte impie et fraternelle et il craignait les revers possibles.

Horreur de la Révolution : ce fut le motif déterminant. Il venait de la vaincre en Prusse, il allait l'abattre en Saxe et à Baden, et en recevant du Parlement de Francfort une cou-

ronne d'empereur il aurait cru transiger avec elle. Ce Parlement, d'ailleurs, n'était qu'un produit de la Révolution ; les députés qui lui offraient ce présent infernal étaient frères en pensée et en action des députés à l'assemblée prussienne, qu'il avait combattus et chassés ; cette couronne lui rappelait celle de mars, en carton et en plâtras, promenée dans les rues lors de sa chevauchée ridicule. L'accepter, c'était la recevoir des peuples révoltés contre leurs monarques et devoir le titre d'empereur à la Révolution.

Dès le 18 mars, Frédéric-Guillaume s'exprimait avec indignation dans une lettre à Arndt : « Ce qu'on m'offre ne porte ni le signe de la Sainte Croix, ni la marque de la grâce de Dieu. Ce n'est pas une couronne, c'est le collier de fer de l'esclavage, que le fils de plus de vingt-quatre régents, princes-électeurs et rois, chef de seize millions d'hommes, maître de la meilleure et plus brave armée du monde, recevrait en serf de la révolution... Tant qu'à Francfort les princes allemands n'auront aucune place, mais qu'on n'y trouvera que le torrent révolutionnaire, rien n'en pourra sortir que des mains pures puissent accepter... L'Assemblée nationale allemande n'a ni à donner ni à offrir une couronne. Elle ne peut que proposer une constitution et ensuite la soumettre au conseil

des princes... ; elle a rejeté ce conseil, c'est une faute monstrueuse, un péché... Comme prince, comme Allemand, dont le oui est un oui énergique, le non un non réfléchi, je n'admets rien qui diminue ma patrie et l'expose aux railleries de ses voisins, au jugement sévère de l'histoire. *Dixi et salvavi animam meam*[1]. »

Frédéric-Guillaume soumit la question impériale à une double impossibilité : l'entente de trente gouvernements et la revision par le Parlement de Francfort. C'était chimère que songer à réunir le consentement de tous les gouvernements allemands : si les petits étaient prêts à l'accorder, les moyens ne le donneraient que contraints et forcés, et l'Autriche ne l'enverrait jamais. Les quatre rois n'avaient qu'une pensée, humaine et diplomatique, gagner du temps ; ils connaissaient Frédéric-Guillaume IV, de lui on pouvait toujours attendre un revirement ; ils espéraient dans Schwarzenberg, l'Autriche renaîtrait un jour ; pour eux, ils n'avaient qu'à attendre, laisser passer l'orage et profiter des circonstances. Demander à l'Autriche de consentir à l'œuvre de Francfort, c'était une dérision : le Parlement l'avait expulsée d'Allemagne, la prier d'y souscrire, c'était l'inviter au suicide.

1. Cité par Klüpfel, *Geschichte der deutschen Einheitsbestrebungen*, t. I, p. 102.

Ce n'était pas tout. Le consentement obtenu des souverains, il eût fallu reviser la constitution adoptée à Francfort ; en un an, le Parlement était arrivé avec peine à s'entendre ; à des majorités dérisoires, de concessions en conciliations, il était parvenu à voter le texte proposé au roi ; et il devrait reprendre ces articles, s'accorder avec un conseil unanime des princes, concilier la droite et la gauche, les ultramontains et les protestants, Vienne et Hambourg. Les députés les plus tenaces n'osaient l'essayer. La création d'un empire allemand ne pouvait se faire que si la Prusse arrachait le consentement de ses alliés. Mais il fallait une volonté ferme et un dessein arrêté. Le roi Frédéric-Guillaume IV manquait des deux.

Son refus porta au Parlement de Francfort un coup mortel. Ce fut, dit Biedermann [1], la lente agonie d'un malade pour lequel il n'y avait plus de remède. Les députés s'en allaient les uns après les autres. Le gouvernement autrichien, courroucé de l'élection impériale, avait rappelé les conservateurs fidèles à ses ordres. L'archiduc Jean, mécontent de n'être pas choisi comme empereur, avait donné sa démission. Le Parlement essayait de lutter encore ; sur la proposition d'un comité de trente membres, il invitait les

1. Biedermann, *Mein Leben*, I, p. 385.

gouvernements à accepter sans retard la constitution, et, hardiesse ironique, convoquait pour le mois d'août le Reichstag de l'empire allemand. Mais, après les conservateurs, les libéraux disparaissaient à la suite de séances tumultueuses où leur influence s'était perdue. Seul le parti radical demeurait : 105 députés transportaient le Parlement à Stuttgart, dictaient des ordres aux rois et prétendaient régner sur l'Allemagne entière ; le 18 juin, ils trouvaient à leur porte un piquet de soldats.

Ainsi finit par un lamentable échec, treize mois après ses débuts, un des plus nobles efforts de la nation allemande.

Frédéric-Guillaume IV avait été de bonne foi lorsqu'il annonçait à la délégation de Francfort son intention de réaliser un accord entre les gouvernements sur la question allemande[1]. Le 3 avril, quelques heures après la réception des députés, il envoyait aux cours une circulaire où il se déclarait « prêt à se charger de la direction provisoire des affaires de l'Allemagne » pour remplacer l'archiduc Jean démissionnaire ; il adressait donc aux gouvernements « une invitation pressante de déléguer à Francfort des plénipotentiaires spéciaux » afin de délibérer sur la formation de l'État fédéré allemand. A cette

1. Kaufmann, *Politische Geschichte Deutschlands*, p. 365-366.

note, Schwarzenberg répondait dès le 5 avril en termes fulminants : « L'Assemblée nationale de Francfort n'existe pas pour l'Autriche », tel était sa thèse[1]. Il donnait ordre à l'archiduc Jean de conserver ses fonctions temporaires : ainsi sa place n'était pas vacante, la Prusse ne pouvait l'occuper. La cour de Berlin restreignit ses ambitions ; sur le conseil de Camphausen, appelé de Francfort, elle sollicita seulement des gouvernements leur adhésion à la Confédération future et écarta toute discussion prématurée sur la constitution ; tout était réservé ; les termes du pacte fédéral dépendraient de l'étendue même du nouvel État.

L'adhésion des petits princes était certaine et elle ne manqua pas. Vingt-huit États, Bade et la Hesse électorale en tête, se déclaraient prêts à adopter la constitution de Francfort, exprimant le désir qu'on modifiât le moins possible le texte voté par les députés ; ils espéraient que « les autres gouvernements, animés du même esprit patriotique, se laisseraient entraîner à l'Union et qu'il ne serait pas nécessaire de conclure d'autre accord que la constitution ».

Mais ces autres gouvernements n'avaient nullement l'intention de se laisser entraîner. Les quatre rois conservaient un silence prudent et

1. Blum, *Die deutsche Revolution* 1848, p. 385.

leur conduite dans leurs affaires intérieures manifestait leurs tendances à l'extérieur. En Hanovre, le gouvernement dissolvait les chambres coupables de pactiser avec l'Assemblée de Francfort. En Saxe, où les électeurs venaient d'élire une chambre libérale et unioniste, — M. de Beust l'appelle un Landtag de déraison [1], — le roi constituait un ministère « d'affaires », qui n'était autre chose qu'un cabinet de réaction. En Bavière, le gouvernement s'inféodait toujours plus à la politique autrichienne et songeait à dissoudre la seconde Chambre. En Wurtemberg, au contraire, peuple, armée, ministère pressaient sur le roi qui finissait, mais tardivement, par reconnaître la constitution impériale. Sauf ce mince appui, la Prusse était isolée et ses perplexités se reflétaient dans une nouvelle note, le 17 avril : « Le roi veut attendre encore un court temps, avant de prendre une décision définitive, à cause du manque d'adhésion des grands États à la situation que lui offre l'Assemblée de Francfort. »

A Berlin, la politique intérieure était tendue, nerveuse. A deux reprises, la seconde Chambre mettait le ministère en minorité, sur la question allemande et sur l'état de siège dans la capitale. Le gouvernement se décidait à la dissoudre.

1. Beust, *Mémoires*, t. I, p. 52.

Cette opposition des députés ne pouvait qu'irriter Frédéric-Guillaume IV. Vainement Bunsen le suppliait en faveur de l'Allemagne ; le roi lui répondait que ce qu'il appelait l'Allemagne n'était que « l'abominable bâtard du diable et de la race humaine ». Inutilement le général de Radowitz accourait de Francfort pour « donner au roi le seul conseil d'accepter sans plus tarder la constitution impériale ». En vain Beckerath, délégué par le ministère de Francfort, avait avec Frédéric-Guillaume un long entretien ; au nom des leaders parlementaires de Francfort, il garantissait que l'Assemblée voterait la revision désirée par le roi de Prusse si celui-ci acceptait de suite la couronne impériale. Frédéric-Guillaume exposait les dangers d'une telle aventure ; Beckerath lui répliquait par la belle phrase d'Arndt : « Le danger est toujours devenu pour la Prusse un soleil de victoire. » Le roi ne trouvait qu'à répondre : « Je ne suis pas un grand roi. » Tout effort était inutile ; le monarque était buté.

Le parti de la camarilla le serrait toujours plus étroitement. Gerlach et ses amis évoquaient devant lui le spectre de la Révolution, le danger sur les frontières : guerre avec l'Autriche, guerre avec la Russie ; ils semaient la zizanie dans le ministère; ils flattaient Brandenburg qu'ils desservaient auprès du roi ; ils cherchaient à séduire

Radowitz, dont ils se moquaient ; et du matin au soir, du cabinet de travail à la table de thé, ils entouraient Frédéric-Guillaume d'habiles insinuations, de conseils par sous-entendus, qui agissaient à merveille sur cet esprit mobile et maniable.

Dès le 21 avril, le roi avait donné au comte Brandenburg l'ordre d'annoncer aux Chambres son refus définitif de la couronne impériale ; le président du conseil l'avait fait en termes voilés mais assez nets pour ôter tout espoir à ceux qui connaissaient les hésitations de Frédéric-Guillaume ; Camphausen, plénipotentiaire de Prusse à Francfort, Arnim, ministre des affaires étrangères, donnaient leur démission[1] : ils ne voulaient pas conduire la débâcle des espérances allemandes.

Sa décision prise, le roi voulut l'annoncer avec solennité aux gouvernements allemands et il adressa des notes, d'ailleurs contradictoires, au pouvoir central et aux divers États de l'Allemagne. A Francfort, il protestait de la pureté de ses intentions : « Les réponses des gouvernements ont montré leurs divergences sur des questions essentielles et prouvé qu'on doit fonder peu d'espérance sur leur accord. Des princes isolés ont désiré que le roi prenne la couronne

1. Manteuffel, *Denkwürdigkeiten*, t. I, p. 96. La démission de Camphausen est du 26 avril ; celle d'Arnim n'est que du 2 mai, après l'envoi des notes aux gouvernements allemands.

impériale, plusieurs ont exprimé leur ferme volonté de ne pas se soumettre à un autre souverain... Le refus de la couronne ne compromet rien... Le Parlement national peut encore s'entendre avec les gouvernements, et de cette entente peut naître pacifiquement la renaissance des relations allemandes. » Auprès des cours, Frédéric-Guillaume se plaignait de l'allure du Parlement « capable de susciter dans plusieurs États des crises dangereuses..., c'est un devoir d'autant plus impérieux pour les gouvernements allemands de donner prompte et entière satisfaction aux besoins de la nation allemande. » La Prusse, pour arriver à ce résultat, convoquait à une conférence diplomatique tous les gouvernements disposés « à délibérer sur la question constitutionnelle[1] ».

C'était un bel enterrement ; la conférence de Berlin devait aboutir piteusement à l'alliance des trois rois, et celle-ci se dissoudre dès l'écrasement des Hongrois et la renaissance de l'Autriche. Dix-huit mois encore, la question allemande devait se traîner dans les chancelleries, mais avec des chances toujours moindres de succès. Les

1. Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 427, analyse longuement ces notes et relève très exactement leurs contradictions. D'après la note au pouvoir d'Empire, il s'agissait d'entente entre le Parlement de Francfort et les gouvernements ; d'après la note aux souverains, il s'agissait d'entente entre les princes seulement.

insurrections de Saxe, du Palatinat et de Bade étaient réduites par les armées prussiennes. Les peuples étaient écrasés. Les rois se liguaient contre la Prusse. Les petits princes sentaient qu'on se jouait d'eux. Schwarzenberg rétablissait avec fermeté la puissance de l'Autriche. « Chaque jour a sa peine », avait-il dit à Hubner ; il avait bien travaillé et souriant avec ironie au Parlement d'Erfurt, il attendait l'heure d'humilier et écraser la Prusse à Olmütz.

CONCLUSION

CAUSES DE L'ÉCHEC DE LA RÉVOLUTION DE 1848. SES EFFETS DURABLES EN ALLEMAGNE ET EN PRUSSE

Ainsi le grand mouvement de 1848 prenait fin en Prusse ; il s'était formé sur un besoin de renouvellement intérieur et sur un espoir d'unité allemande. Après une année d'agitation, le parti de réaction prenait le pouvoir pour longtemps, et la formation de l'unité nationale semblait plus éloignée que jamais. La Révolution paraissait donc échouer définitivement.

Les causes de cet échec sont multiples et variées. Les unes tiennent à la situation de l'Europe entière ; d'autres proviennent de l'état des populations allemandes ; d'autres encore sont inhérentes à des hésitations ou à des fautes personnelles.

A la même époque, partout s'imposait en Europe un esprit de froide et dure réaction. En France, l'élection du prince Louis-Napoléon Bonaparte à la présence de la République, amenait la période troublée de l'Assemblée législative et préparait le coup d'État. A Rome, les troupes

de la République française intervenaient en faveur de la papauté ; la République romaine s'effondrait à peine constituée ; le tribunal de la Sainte-Inquisition rétablissait l'ordre dans la rue et dans les esprits. La Lombardie et la Vénétie retombaient sous le joug de l'Autriche ; Vienne était matée depuis longtemps ; la Hongrie résistait encore, mais en août les troupes magyares étaient écrasées par les Russes, le pays était livré à une soldatesque barbare qui le traitait en terre conquise. Les peuples paraissaient soumis, la page de 1848 semblait arrachée, anéantie.

Peut-être la Révolution de 1848 avait-elle éclaté trop brusquement ; les idées nouvelles, nationalité et socialisme, n'étaient pas encore mûres, et les peuples n'étaient pas prêts pour les imposer. Le suffrage universel fut brusquement adopté en France, en Allemagne, en Prusse, à Rome ; c'était prématuré ; les électeurs n'y étaient pas préparés et ne surent faire usage de cette arme trop nouvelle. Les revendications sociales s'affirmèrent à Paris, à Berlin, à Vienne, avec trop d'âpreté et se transformèrent en excès regrettables : les partisans de l'ancien régime en tirèrent un habile parti : ils exploitèrent l' « hydre révolutionnaire » et brandirent le drapeau rouge comme un épouvantail. Les bourgeois et campagnards prirent peur, se rebiffèrent contre tout progrès et nommèrent des chambres de réaction.

En Prusse, spécialement, rien n'avait préparé le régime parlementaire ; le peuple passa sans transition de l'obéissance passive à l'indépendance du suffrage universel ; il en fut étonné et embarrassé. Le piétinement de l'Assemblée nationale et du Parlement allemand le déconcerta. Les insurrections de Berlin, de Francfort, de Vienne l'épouvantèrent. Les hésitations de ses députés sur la question allemande le déroutèrent. Il ne voyait rien aboutir. Il perdit toute foi au progrès. Il se laissa tomber, sans résistance et presque avec joie sous la coupe de l'administration.

Les bourgeois des villes, commerçants et industriels, éprouvèrent comme un besoin de se recueillir, d'examiner ces pensées nouvelles et de scruter pourquoi les réformes antérieures avaient partiellement échoué et l'unité nationale s'était évanouie. Les gens des campagnes, où les idées pénètrent plus lentement, ne s'étaient guère dégagés de l'influence des hobereaux et reprirent sans peine leur soumission d'antan.

Les hommes avaient manqué ; certes les bonnes intentions étaient multiples, mais il ne s'était pas levé de grande et forte volonté. Il est des heures, rares et courtes, où la décision d'un homme peut agir sur la vie des peuples. Mais une action prompte est nécessaire, car de tels instants sont fugitifs et rapide tourne la roue de

la fortune. A trois reprises, en mars et en novembre 1848, en avril 1849, ces occasions décisives se présentèrent pour la Prusse : d'aucuns le comprirent, Bodelschwingh, Arnim, Radowitz ; c'étaient des hommes généreux et intelligents, mais de second plan, et chez eux la volonté n'était pas à la hauteur des intentions. Un roi aurait pu s'imposer et faire une monarchie allemande et moderne. Mais Frédéric-Guillaume IV se laissa entraver par des scrupules qui n'arrêtèrent ni Schwarzenberg en 1850, ni Bismarck en 1866 et 1870.

Ainsi finit la Révolution de 1848 ; le calme se rétablit et pendant dix ans la Prusse sommeilla.

On tue les hommes, non les idées. Celles de 1848 ont survécu et quelques-uns des lointains espoirs sont devenus des réalités. L'Allemagne doit à cette époque, courte en jours mais riche en pensées, un sentiment plus vif de sa nationalité, un désir plus impérieux de liberté et d'indépendance.

Pour la troisième fois en trente ans, le peuple allemand, de la Baltique au Rhin, avait eu les mêmes espérances, les mêmes affections et les mêmes haines. Il avait cru « la patrie retrouvée, elle était perdue à nouveau [1] ». Cette déception

1. Pfister. *Das deutsche Vaterland im XIX Jahrhundert*, p. 346.

générale était encore une souffrance commune, elle reliait d'un nœud plus étroit les populations de l'Allemagne ; en leur rendant plus amer leur morcellement actuel, elle leur faisait plus chère et plus désirable leur réunion future. Malgré tout restait une espérance dans la mission allemande de la Prusse. Pendant un an, on avait regardé Frédéric-Guillaume IV comme le chef du nouvel empire; au nom de l'Allemagne, il avait guerroyé dans les duchés ; il avait toléré et même porté le drapeau impérial; au jour du danger, il était intervenu en Saxe et à Baden ; peuples et princes avaient eu besoin de lui. On pressentait que la couronne d'empire, refusée par le roi de Prusse, lui serait offerte à nouveau quelque jour et qu'il ne l'écarterait pas.

Même les libéraux conservaient leur confiance à la maison de Prusse; en réalité, Frédéric-Guillaume IV ne s'était pas joué d'eux; car, au jour de son triomphe, il avait tenu ses promesses, et loin de rétablir un despotisme de fer, comme le faisait alors Schwarzenberg en Autriche, il avait donné et maintenu un régime de raison. Certes, le parti libéral était exclu du gouvernement et presque des chambres ; mais il avait dorénavant le moyen d'agir sur le pays, d'exercer un contrôle sur la chose publique et, son heure venue, de conquérir de haute lutte le pouvoir.

Douze ans plus tard, le moment semblait proche où le parti libéral gouvernerait la Prusse ; il avait la majorité à la Chambre populaire, le roi Guillaume était las de lui résister. Alors se présenta cet homme de forte trempe qui avait manqué en 1848. Sans scrupules et sans préjugés, il reprit à son compte quelques-unes des idées qu'il avait ardemment combattues : partisan de l'Autriche, il l'abattit ; Prussien en l'âme, il créa la patrie allemande ; adversaire du parlementarisme, il organisa le suffrage universel. Respectueux du passé, mais bien moderne, il forgea par le feu et le fer l'Allemagne et la Prusse nouvelles.

TABLE ALPHABÉTIQUE

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE IV

LE LANDTAG DE 1847 (*suite*)

CHAPITRE V

A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION

CHAPITRE VI

LES PREMIERS TROUBLES

CHAPITRE VII

LES JOURNÉES DE MARS

CHAPITRE VIII

APRÈS L'INSURRECTION

CHAPITRE IX

L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE PRUSSE

CHAPITRE X

VERS LA RÉACTION

CHAPITRE XI

LE DERNIER EFFORT DES LIBÉRAUX ET SON ÉCHEC

CHAPITRE XII

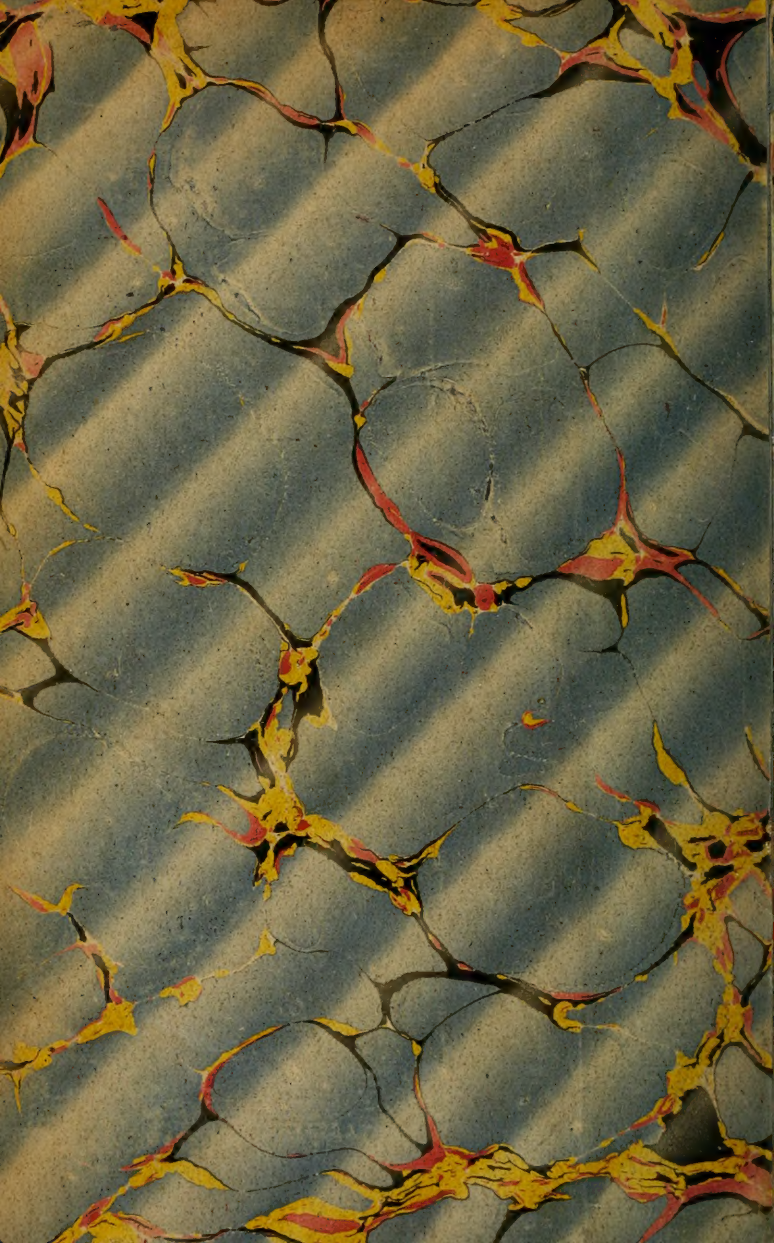
L'IDÉE ALLEMANDE AU COMMENCEMENT DE 1849

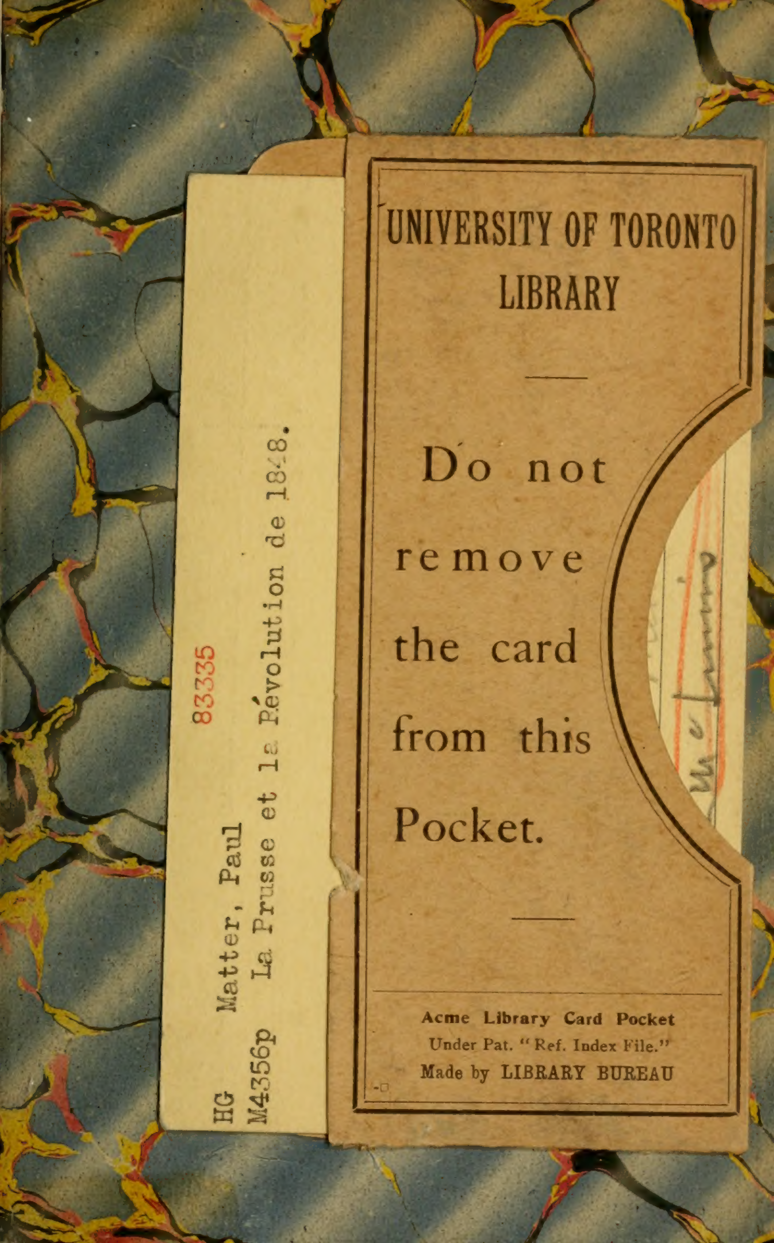
CHAPITRE XIII

LE REFUS DE LA COURONNE IMPÉRIALE

CONCLUSION

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.




UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU
HG Matter, Paul
M4356p La Prusse et la Révolution de 1848.
83335

